

Ministère des Affaires étrangères

**CONSEIL SUPÉRIEUR
DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER**

BUREAU

JUIN 2004



SOMMAIRE

VENDREDI 4 JUIN 2004 - MATINEE

Ouverture de la séance sous la présidence de	
Monsieur Antoine VALENZA, premier vice-président	4
Mouvements intervenus au sein du CSFE	4
Approbation du compte rendu du bureau de mars 2004	5
Intervention de Monsieur Edgard WAWRZYNIAK, Chef du bureau des voyages	
et des missions du ministère des Affaires étrangères, sur les tarifs d'Air France	5
<i>Questions-Réponses</i>	6
Préparation de l'élection sénatoriale du 26 septembre 2004	8
Information sur la désignation des représentants des Français	
établis hors de France au Conseil économique et social	9
<i>Questions-Réponses</i>	10
Information sur la décristallisation des pensions et retraites des anciens combattants	
originaires de pays antérieurement placés sous souveraineté française	14
<i>Questions-Réponses</i>	15
Information sur l'aménagement du réseau consulaire	17
<i>Questions-Réponses</i>	20
Examen des questions orales	34
Question orale n° 1 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription	
électorale de Düsseldorf, relative au Land Rhénanie-Palatinat dans la proposition de loi	34
Question orale n° 2 de Monsieur Richard YUNG, membre désigné, relative à l'aménagement	
du réseau consulaire et culturel	34
Question orale n° 3 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription	
électorale de Düsseldorf, relative à la transformation du consulat général de Hambourg	35
Question orale n° 4 de Madame Martine SCHOEPNER, membre élu de la circonscription	
électorale de Stuttgart, relative à la fermeture-transformation du consulat général de Stuttgart	35
Question orale n° 5 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription	
électorale de Düsseldorf, relative à la réforme du réseau consulaire en Allemagne	36
Question orale n° 6 de Madame Anne-Marie MACULAN, membre élu de la circonscription	
électorale de Brasilia, relative au transfert des services consulaires au Brésil	36
Question orale n° 7 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription	
électorale de Londres, relative aux CNI et passeports d'urgence	37
Question orale n° 8 de Madame Martine SCHOEPNER, membre élu de la circonscription	
électorale de Stuttgart, relative à la délivrance des CNI et passeports	37
Question orale n° 9 de Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription	
électorale d'Alger, relative aux CNI sécurisées	37
Question orale n° 10 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription	
électorale de Düsseldorf, relative aux délais d'obtention des passeports et CNI	37
Question orale n° 11 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription	
électorale de Luxembourg, relative aux délais de délivrance des pièces d'identité	37
Question orale n° 12 de Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription électorale de	
Mexico, relative aux logiciels utilisés par l'administration consulaire	39
Question orale n° 13 de Monsieur Denis VIALA, membre élu de la circonscription électorale de	
Brasilia, relative à la généralisation de l'adresse électronique sur les formulaires d'inscription	39

Question orale n° 14 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative au centre de vote de Belgrade	41
Question orale n° 15 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Düsseldorf, relative au taux d'abstention électorale des Français établis hors de France et au nombre de bureaux de vote	41
Question orale n° 16 de Monsieur Christophe FRASSA, membre élu de la circonscription électorale de Monaco, relative au vote par correspondance électronique	42
Question orale n° 17 de Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription électorale d'Alger, relative à la délivrance des CNF	43
Question orale n° 18 de Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription électorale d'Alger, relative à la convention fiscale entre la France et l'Algérie	43
Question orale n° 19 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux bourses scolaires et aux allocations familiales	43
Question orale n° 20 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription électorale de Düsseldorf, relative au personnel dit "détaché administratif"	43
Question orale n° 21 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Londres, relative à la prise en compte du revenu des parents divorcés pour l'obtention d'une bourse scolaire	44
Question orale n° 22 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Londres, relative au barème retenu pour l'immobilier en Irlande lors de la commission des bourses	46
Question orale n° 23 de Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative au baccalauréat européen	46
Question orale n° 24 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Berne, relative à l'école Descartes à Fribourg	46

VENDREDI 4 JUIN 2004 - APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, troisième vice-président	46
Présentation du rapport de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France	47
<i>Intervention de Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON</i>	51
<i>Questions-Réponses</i>	53
Présentation du rapport de la commission temporaire de la formation professionnelle pour les Français établis hors de France	60
<i>1. Rappel rapide sur l'Alliance française</i>	61
<i>2. Quelques éléments de réflexion</i>	62
<i>3. La formation professionnelle</i>	62
<i>Questions-Réponses</i>	64
Présentation du rapport de la commission temporaire des anciens combattants	68
<i>Questions-Réponses</i>	70
Information du Sénateur André FERRAND sur sa mission concernant l'enseignement français à l'étranger	71
<i>Questions-Réponses</i>	74
Projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée plénière du CSFE du 27 septembre au 2 octobre 2004	77

CONSEIL SUPERIEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE JUIN 2004

VENDREDI 4 JUIN 2004

La séance est ouverte à 9h 45 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président du CSFE. Monsieur le Président invite les membres du CSFE à prendre place.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président

J'ai une triste nouvelle à vous communiquer : notre collègue Monsieur Essaya LEMOTTE est décédé le 4 mai des suites d'un accident. Le bureau du Conseil supérieur des Français de l'étranger se propose d'envoyer à sa famille un télégramme de condoléances, et je vous demanderais de vous lever pour observer un instant de recueillement en sa mémoire.

(L'assemblée se lève et se recueille un instant à la mémoire de Monsieur Essaya LEMOTTE, membre élu de la circonscription de Pondichéry).

Je vous remercie.

MOUVEMENTS AU SEIN DU CSFE

Monsieur le Président

Le premier point à l'ordre du jour appelle les mouvements au sein du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Monsieur LEMOTTE a été remplacé par Monsieur EJILANE depuis le 6 mai : c'est paru au *Journal officiel* du 22 mai.

L'élection partielle du 30 mai 2004 dans la circonscription d'Ottawa a donné les résultats suivants :

- Monsieur Jacques JANSON a été réélu ;
- Monsieur Daniel BRIGNOLI a été réélu ; et
- Madame Colette OWEN a été élue.

Nous félicitons nos collègues qui ont été réélus et nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle collègue, Madame Colette OWEN.

Vous le savez, Monsieur Bernard MONNIER a été appelé à d'autres fonctions ; le secrétariat général adjoint de notre Conseil sera donc désormais assuré par Monsieur Georges GUIBLET, qui n'est pas là aujourd'hui ; il est absent pour la raison d'un heureux évènement : en effet, il se marie aujourd'hui même. Nous le verrons donc au mois de septembre.

(Applaudissements.)

Nous pouvons lui souhaiter tous nos voeux de bonheur et féliciter le jeune couple.

Une autre communication : il s'agit de permutations au sein de commissions :

- Madame Brigitte SAUVAGE, de l'ADFE, intègre la commission des affaires sociales ;
- Madame Christine AUCLAIR intègre la commission des lois et règlements.

Encore une formalité avant de passer à l'approbation du compte rendu du bureau de mars 2004 : il s'agit d'une modification de la commission administrative de Kampala ; Monsieur Julien FAVRE-BULLE, qui était membre suppléant, a quitté Kampala et est remplacé par Monsieur Yann JONDEAU. Les délégués se sont tous mis d'accord sur cette candidature. Le bureau des élections demande au bureau du CSFE de ratifier ce choix.

Et je vous rappelle que la commission du poste de Kampala est constituée de la manière suivante :

- Madame Alexandra BEUTIN et Monsieur René BARTOLI, titulaires ;
- Madame Sophie GUICHARD et Monsieur Yann JONDEAU, suppléants.

Monsieur le Président soumet cette proposition au vote à main levée, qui est adoptée à l'unanimité.

Mes chers collègues, vous avez dû recevoir le programme prévisionnel des négociations de conventions fiscales pour 2004 ; si vous n'avez pas reçu cette fiche, elle est à votre disposition au secrétariat général.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DE MARS 2004

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle maintenant l'approbation du compte rendu du bureau de mars 2004.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole sur ce point.

En l'absence de demandes de parole, le compte rendu du bureau de mars 2004 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et donne la parole à Monsieur WAWRZYNIAK, Chef du bureau des voyages et des missions du ministère des Affaires étrangères.

INTERVENTION DE MONSIEUR EDGARD WAWRZYNIAK, CHEF DU BUREAU DES VOYAGES ET DES MISSIONS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, SUR LES TARIFS D'AIR FRANCE

Monsieur Edgard WAWRZYNIAK, Chef du bureau des voyages et des missions du ministère des Affaires étrangères

Mesdames et Messieurs, depuis quelques années, nous sommes interrogés régulièrement par vos services sur la disparition en quelque sorte de l'ordre gouvernemental ; en d'autres mots, la réduction de 50 % qui était accordée par Air France, qui a d'une manière unilatérale affirmé que c'était en accord avec le ministère des Affaires étrangères.

Je tiens à rappeler, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois à Monsieur BRÉJON, que cette mesure n'a pas été prise avec l'accord du ministère des Affaires étrangères, mais par Air France seule.

Ceci peut s'expliquer d'une certaine manière, dans la mesure où autrefois, il n'y avait pas d'accord tarifaire. Je m'entends : les prix étaient ce qu'ils étaient, et nous devions les prendre tels quels. Aujourd'hui, il existe comme vous le savez une énorme concurrence sur le marché aérien ; et il s'avère que des tarifs promotionnels, des tarifs offerts par les compagnies sont nettement moins chers que le 50 % qui pourrait être accordé par Air France. En conclusion, c'est la raison pour laquelle Air France a décidé de ne plus accorder ce 50 %.

Je sais que cela touche la classe Y, parce que en classe affaires et en première classe, il n'y a que des tarifs négociés, dont vous nous aviez également demandé la possibilité de bénéficier via les conventions qui ont été passées entre les ambassades - nos ambassades - et la compagnie nationale.

Mais là aussi, la politique de voyages du Département a beaucoup évolué et ne fait plus — malheureusement ou pas, je n'en sais rien —, appel automatiquement à Air France. Nous recherchons le moins cher ; et le moins cher n'est pas Air France, loin de là, il s'en faut, malheureusement encore une fois ; par conséquent, la compagnie nationale sera de moins en moins encline à nous offrir des avantages.

Les exemples en sont nombreux ; je pourrais vous en donner des milliers concernant les destinations. Je vais vous en donner quelques-uns :

- un aller simple Paris-Buenos Aires sur Air France, départ tous les soirs à 23 h 25, arrivée à Buenos Aires à 8 h 15 le matin : 2 887 euros ;

- un Paris-Buenos Aires avec la TAM, départ de Paris à 22 h 25, changement d'appareil il est vrai à Sao Paulo, arrivée à Buenos Aires à 10 h 15 : 487 euros ;

il n'y a donc pas photo.

- un Paris-Moscou par exemple en 2002 — ce fut ce que j'ai qualifié de feuilleton de l'été : les nominations étaient nombreuses à Moscou —, aller simple : 1087 euros ;

- Paris-Moscou avec British Airways, via Londres : 287 euros.

Le ministère est donc effectivement maintenant en position difficile pour aller négocier auprès d'Air France des tarifs pour vous par exemple, dans la mesure où notre trafic n'est plus absolument basé sur la compagnie nationale : nous faisons appel à toutes les compagnies ; nous faisons de la mise en concurrence. Et dans ces conditions, nous perdons le marché en quelque sorte.

Il est regrettable, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais c'est en quelque sorte la mondialisation, que les diplomates allemands par exemple voyagent pratiquement tous sur Air France et que les diplomates français pourraient à la limite tous voyager sur Lufthansa. Pourquoi ? Parce qu'il y a ce qu'ils appellent le hub, et un tarif via Paris ou un tarif via Francfort par exemple est nettement moins cher qu'un tarif direct ; encore que, si nous prenons des compagnies qui offrent des destinations en Asie, de même, il n'y a pas photo entre les prix pratiqués par notre compagnie nationale et ceux des compagnies telles que Singapour Airlines ou la Thai, avec lesquelles nous passons également des accords.

Donc dans ces conditions, nous ne pouvons effectivement que regretter que vous ne puissiez plus bénéficier de l'ordre gouvernemental, mais dans la politique générale du Département, l'État y trouve en quelque sorte ses recettes.

Je suis prêt à répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser, si vous en avez.

Monsieur le Président remercie Monsieur WAWRZYNIAK et demande s'il y a des questions.

QUESTIONS-REPONSES

De la salle

Comment Air France trouve-t-elle encore des clients ?

Monsieur Edgard WAWRZYNIAK

Comme je vous l'ai dit, Air France va chercher ses clients ailleurs que dans la clientèle qu'il avait acquise au départ ; mais encore une fois, il va chercher les diplomates allemands : car le diplomate allemand passe par Paris, avec un changement d'appareil nécessairement ; ensuite, la qualité, la renommée de la compagnie demeurent encore. Mais une fois de plus, par rapport à Singapour Airlines, il n'y a pas de comparaison possible.

Monsieur le Président annonce les demandes de prise de parole.

Madame Claire DURAND, membre élu de la circonscription de Lomé

Bonjour Monsieur. J'avais justement soulevé ce problème des tarifs parce qu'au mois de décembre, quand j'ai voulu prendre mon billet Air France, en fait, les promotions ne valent que dans les classes économiques. En classe affaires, nous avons toujours droit à 50 % mais ils m'ont montré un arrêté qui était sorti au mois d'avril par Air France disant que l'on ne pouvait bénéficier de ces tarifs de 50 % que pour une durée maximale de 7 jours.

Or, je suis en Afrique ; je n'ai que trois vols Air France par semaine. Quand nous venons pour les réunions, nous sommes obligés d'arriver à l'avance, et les 7 jours sont difficilement tenables. Pour l'Afrique. Maintenant des pays beaucoup plus éloignés, et 7 jours, ce n'est pas possible. C'était donc 7 jours maximum avec un ordre de mission ; c'est sur ce laps de temps qu'il y a un problème : si nous pouvions continuer à avoir — apparemment, c'est toujours valable avec Air France — davantage que les 7 jours, ne pas être tenus par ce temps, c'est tout.

Monsieur Edgard WAWRZYNIAK

Encore une fois, je précise que contrairement à ce qu'Air France a bien voulu dire à certains, ou même à nos ambassades, rien n'a été négocié avec le ministère des Affaires étrangères. Toutes les décisions qu'Air France a prises sur la suppression de l'OG ou sur cette réduction dans le temps l'ont été de manière unilatérale, et nous n'avons jamais été concernés par ces questions. A chaque intervention du Secrétariat général de votre Conseil, nous avons écrit à Air France et nous n'avons toujours pas de réponse.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Bonjour Monsieur. Il y a de cela quelques années, j'avais fait une étude concernant les frais de déplacement de tous les délégués au CSFE à l'époque pour venir à Paris lors des réunions plénières aussi bien que lors des réunions de bureau.

J'en étais arrivé, en passant par Internet et en cherchant les compagnies les moins chères, à un montant des frais de voyages qui s'élevait à plus de 1 million d'euros, ou de dollars. Il était dans 80 % des cas possible de voyager avec Air France, mais,

comme vous l'avez aussi indiqué, parfois, il fallait changer d'avion : pour venir par exemple du Caire à Paris, il fallait transiter par Budapest et ce n'était pas toujours très évident.

J'ai été surpris, en allant voir Air France et en lui présentant, si vous voulez, de la part des délégués une dépense où que nous soyons dans le monde d'un montant aussi élevé, que cela ne l'ait vraiment pas intéressée.

Et à l'heure actuelle, je me demande, sachant que ces dépenses existent toujours, s'il ne serait pas possible de penser à une relation entre le ministère des Affaires étrangères et nous-mêmes pour essayer de créer une sorte de pot commun si je puis dire afin que vous puissiez négocier, sachant que nous représentons en classe économique au moins 1 million.

Si certains veulent voyager — j'avais fait aussi l'étude à ce sujet — en classe affaires, c'est plus de 3 millions d'euros ou de dollars par an qui sont dépensés dans ce cadre par tous les délégués. Et je crois qu'à partir de là, nous pourrions quand même obtenir véritablement une baisse des tarifs. Je vous remercie.

Monsieur Edgard WAWRZYNIAK

Je vais essayer de répondre à votre question. Malheureusement, je ne crois pas. Au ministère des Affaires étrangères, nous disposons pour la politique des voyages d'un budget très important, puisque nous en sommes à 35 millions (voyages et missions compris). Nous avons donc quand même une force de négociation.

Malgré cela, je répète que nous n'obtenons pas auprès d'Air France les tarifs que nous souhaitons ; et les exemples que je vous ai donnés et que je peux vous multiplier sont là pour le prouver, malgré cette force que nous avons. Donc, le million que vous représentez entre dans cela je pense, mais il ne nous donnera pas davantage de poids auprès d'Air France.

Encore une fois, les tarifs promotionnels et autres peuvent être accordés sur la classe économique ; il est sûr que toutes les compagnies d'aviation consentent de gros efforts là-dessus. Lorsqu'il y a de longs voyages, je conviens qu'effectivement, il est plus agréable de voyager en classe affaires qu'en classe économique. Encore que, pour votre information, je dirai qu'un décret va sortir prochainement, dans les jours à venir, suite à une inspection de la cour des comptes au bureau des voyages et des missions, réduisant énormément l'utilisation de la classe supérieure à la classe économique : il n'y aura même plus de classe de première, pour personne, sauf pour les ministres ; sinon, tous les autres agents de l'État occupant un rang assez élevé ne pourront voyager qu'en classe affaires au maximum et pour des voyages d'une durée supérieure à 4 heures : pour ceux inférieurs à 4 heures, ce sera en classe économique.

Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription de Djeddah

Je rejoins l'avis de ma collègue Claire DURAND d'Afrique : je suis de la péninsule arabique, et je trouve vraiment déplorable, regrettable, que les élus de la République soient obligés pour des raisons financières de choisir des compagnies étrangères et non pas notre compagnie nationale. Il faudrait absolument faire quelque chose dans ce sens, parce que nous ne sommes pas seuls : nous avons des personnes autour de nous, et quand la déléguée ou le délégué ne prend plus Air France, je vous assure que la plupart de la communauté française résidant à l'étranger ne prend plus Air France non plus ; ils ne prennent plus Air France non pas seulement du pays où ils sont, mais quand ils partent en voyage touristique pendant les vacances, ils ne prennent plus non plus Air France. Bravo si vous êtes excédentaires, mais c'est quand même regrettable. Merci.

Monsieur Edgard WAWRZYNIAK

Nous ne sommes pas excédentaires, Madame ; nous aimerions l'être ! Hélas, la loi du marché est ainsi faite ; si les agents veulent voyager par Air France et payer le prix fort, malheureusement, nous ne pouvons rien y faire. Encore une fois, je regrette autant que vous que nous n'utilisions plus le pavillon national ; mais il faut remarquer, il faut regretter, que ce pavillon national ne fait rien pour que nous l'utilisions. Mais nous avons essayé et nous essayons de faire quelque chose.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voudrais simplement savoir à quel niveau se passent les conversations ou les négociations entre la compagnie nationale et notre ministère.

Monsieur Edgard WAWRZYNIAK

Au niveau de notre Directeur des affaires financières, qui reçoit régulièrement le Directeur commercial d'Air France, auprès duquel tous ces problèmes sont soulevés et qui reconnaît qu'effectivement ils ne peuvent pas concurrencer par exemple Lufthansa, et qu'inversement, Air France est en Allemagne concurrentielle. Mais malheureusement, ce sont là des problèmes dont Air France ne veut pas entendre parler.

Monsieur le Président remercie Monsieur WAWRZYNIAK pour ces éclaircissements et d'avoir accordé au CSFE ce temps pris sur son temps de travail.

Monsieur Edgard WAWRZY尼亚K

Bonne continuation.

PREPARATION DE L'ELECTION SENATORIALE DU 26 SEPTEMBRE 2004

Monsieur le Président

Mes chers collègues, l'élection du 1er juin 2003 a amené au Conseil supérieur des Français de l'étranger un certain nombre de nouveaux élus, qui n'ont jamais participé à une élection sénatoriale. C'est pourquoi il nous a paru utile de faire le point sur les modalités de ce mode de scrutin et sur le déroulement de la journée du 26 septembre 2004.

Monsieur BRÉJON, notre Secrétaire général, va nous faire un petit cours sur les élections sénatoriales qui auront lieu le 26 septembre prochain.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Roland BRÉJON, Secrétaire général du CSFE.

Monsieur Roland BRÉJON, Secrétaire général du CSFE

Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas cette ambition de vous faire un cours ; vous connaissez, pour la plupart d'entre vous, ce sujet important beaucoup mieux que moi. Effectivement, il y a peut-être un certain nombre d'élus de l'an passé qui voteront pour la première fois cette année.

Je vais juste vous rappeler les principales étapes de ce processus.

Est actuellement en cours de parution au *Journal officiel* un décret du Premier Ministre de convocation des électeurs pour l'élection sénatoriale qui fixera la date de l'élection cette année au 26 septembre.

Pour votre information, ce décret fixe aussi, mais cela ne nous concerne pas, la date de désignation des délégués des conseils municipaux, le 2 juillet ; c'est pour les autres Sénateurs du territoire métropolitain.

Est actuellement en cours un second décret, un décret conjoint du ministère de l'intérieur et du ministère des Affaires étrangères, relatif à l'élection spécifique des Sénateurs représentant les Français établis hors de France. Ce décret devra être publié au *Journal officiel* entre le 9 et le 14 août puisque, d'après les textes, l'élection doit avoir lieu le septième dimanche qui suit la publication de ce décret. Ce décret devrait également fixer les horaires ; l'élection de nos Sénateurs se tiendra donc le dimanche 26 septembre ici même, de 9 h à 15 h.

Les déclarations de candidatures seront reçues au Secrétariat général du CSFE au plus tard le deuxième vendredi qui précède la date du scrutin, en l'occurrence le vendredi 17 septembre à 18 h ; à ce moment-là, naturellement, il est remis aux déposants un récépissé.

Les listes des candidats définitivement enregistrés feront l'objet le moment venu d'un arrêté du Ministre des Affaires étrangères qui devra être publié quatre jours au plus tard avant l'élection.

Un second arrêté, également du Ministre des Affaires étrangères, dressera la liste des membres du collège électoral ; ce seront donc les 150 membres élus du Conseil qui constitueront le collège électoral pour cette élection.

Le bureau de vote sera présidé par un magistrat, un conseiller à la cour d'appel de Paris, qui sera désigné par le premier président de cette juridiction. Sera également prévu un magistrat suppléant en cas d'empêchement du président.

S'agissant des procurations, un télégramme circulaire sera prochainement adressé à l'ensemble des postes diplomatiques et consulaires pour informer les collègues sur la manière de recevoir les procurations, puis que :

- à l'étranger, les procurations seront reçues auprès des consulats ;
- pour ceux qui résident en France, auprès du tribunal de première instance de Paris.

De toute manière, je vous propose d'adresser prochainement une note beaucoup plus détaillée à l'ensemble des membres du Conseil sur cette élection.

Monsieur le Président

Quelqu'un demande-t-il la parole pour des explications plus détaillées ? C'est merveilleux : tout le monde a compris du premier coup ; vous êtes un excellent pédagogue, Monsieur BRÉJON !

**INFORMATION SUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Monsieur le Président

Puisque vous y êtes, nous pouvons continuer avec l'information sur la désignation des représentants du Conseil supérieur au Conseil économique et social.

Monsieur Roland BRÉJON, Secrétaire général du CSFE

Merci, Monsieur le Président.

Nous en avons déjà parlé lors de la précédente réunion du bureau en mars : comme vous le savez, le mandat de cinq ans des deux membres représentant les Français établis hors de France au Conseil économique et social arrive à expiration le 6 septembre prochain.

Il faut donc déjà prévoir le remplacement ou le renouvellement de ces deux représentants au CES. Pour ce faire, le Ministre des Affaires étrangères doit consulter le Conseil supérieur des Français de l'étranger avant de proposer au Premier Ministre les nouveaux candidats à cette fonction. Tout cela est basé sur une ordonnance de 1958.

Concernant la procédure, l'arrêté — vous l'avez déjà lu au *Journal officiel* — du 26 janvier 2004 a fixé au 17 septembre 2004 — c'est d'ailleurs le même jour que la date limite de réception des candidatures pour l'élection sénatoriale, mais c'est un hasard — la date limite de réception des candidatures au secrétariat général du CSFE.

J'avais consulté il y a quelques mois les présidents de groupe et les vice-présidents sur la manière de procéder ; puisque j'ai regardé dans les annales, dans les comptes rendus des désignations précédentes, c'est-à-dire : en 1999, en 1994 et en 1989, et j'avais notamment relevé — je crois que c'était Monsieur COINTAT, qui à l'époque n'était pas Sénateur : vous étiez probablement vice-président — lors des débats qu'il avait été suggéré que ce soit plutôt l'assemblée plénière que le bureau qui procède à ces désignations.

Je crois donc que tout le monde était d'accord sur cette procédure. C'est un vote naturellement plus solennel en formation plénière qu'en formation de bureau, à l'époque bureau permanent.

Le problème que nous pourrions rencontrer, c'est qu'il y a en quelque sorte un vide juridique : les textes ne prévoient rien sur le mode de désignation de ses représentants par le Conseil.

Monsieur le sénateur CANTEGRIT demande la parole.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je réagis au point, Monsieur le Secrétaire général, que vous abordez, c'est-à-dire ce vide juridique en ce qui concerne cette désignation, puisque rien n'est prévu.

Je voulais vous dire que le groupe de l'Union des Français de l'étranger, qui s'est réuni hier, a examiné ce problème, et qu'il s'est d'abord étonné que, lors des travaux que nous avons menés sur la réforme — et je ne jette la pierre à personne, notre responsabilité est collective —, nous n'ayons pas prévu quelque chose en ce qui concerne cette consultation : nous aurions très bien pu le faire ; cela aurait été tout à fait normal.

En ce qui concerne le groupe de l'Union des Français de l'étranger, il pense que la meilleure et la plus démocratique des situations — nous avons deux candidats —, c'est un scrutin majoritaire qui doit être établi, et ce à bulletins secrets.

Nous souhaiterions que cette consultation ait lieu dès l'ouverture - bien entendu après les séances inaugurales - de la séance du Conseil, de façon à ce que vous puissiez transmettre à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères l'avis, la consultation du Conseil supérieur des Français de l'étranger, qui lui-même le transmettra au Premier Ministre. Voici ce que souhaite notre groupe.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et donne la parole à Monsieur le Sénateur Guy PENNE.

QUESTIONS-REPOSES**Monsieur Guy PENNE, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Bonjour à tous. Je n'interviens pas ici en tant que sénateur, mais en tant que président de l'ADFE. Je crois qu'en effet, il y a un vide juridique ; mais vide juridique ou pas, je pense que c'est très intéressant qu'il y ait un vote secret sur deux candidats secrets parrainés par les uns ou par les autres.

Si c'est un scrutin majoritaire, cela veut dire que l'ADFE n'aura pas un statut de minorité préservée ; vous comprenez que jusqu'à maintenant il y a peut-être un vide juridique, mais il y a une tradition ; et la tradition et la jurisprudence font qu'il y a toujours eu un représentant de chaque tendance.

Je m'interdirais donc personnellement, en tant que membre de l'ADFE, d'avoir à choisir entre mettons trois ou quatre candidats qui seraient présentés par une sensibilité qui n'est pas la mienne ; je pense qu'il faudrait, en admettant le principe de la parité, que les autres membres de ce Conseil qui ne sont pas de l'ADFE se mettent d'accord et choisissent entre eux : je n'ai pas à choisir entre Untel, Untel ou Untel.

De la même façon, je souhaite que le choix fait par l'ADFE soit respecté par tous les autres qui n'appartiennent pas au groupe de l'ADFE. C'est tout ce que je veux dire.

Concernant les modalités et tout cela, respectons les minorités, souhaitons la parité, et à partir du moment où il y a cette parité, que chacun fasse le ménage à l'intérieur de sa famille. C'est mon sentiment ; c'est ce que j'exprimerai à Monsieur le Ministre, à qui j'ai d'ailleurs déjà fait part du fait que l'Association démocratique des Français de l'étranger souhaitait qu'il y ait un candidat qui soit retenu et présenté par notre groupe. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

C'est juste une précision : bien entendu, je laisse au Président, puisque c'est le président de l'ADFE, à mon excellent collègue Guy PENNE, la responsabilité de ses propos, que je comprends tout à fait. Mais je voudrais rappeler quelque chose à Guy PENNE, car il était déjà Sénateur des Français de l'étranger, la chose suivante : cher Guy, tu as indiqué tout à l'heure qu'il y avait toujours eu la parité, et je suis obligé de corriger ton propos : en 1988, il n'y a pas eu la parité. Il y a eu deux candidats émanant de la même sensibilité, d'une sensibilité de centre-droit. C'est le seul point que je voulais indiquer au Conseil : il y a donc un précédent qui a existé et qui remonte aux années 80, alors que tu étais déjà en poste.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Sur ce point, je voudrais rappeler que vraiment, j'avais été, et quelques autres aussi, particulièrement choqué de ce qui avait été fait à l'époque. Je ne veux pas accabler davantage le Ministre qui s'était livré à cette manipulation... (*Murmures de protestation dans l'assemblée.*) Oui, c'est une manipulation : pourquoi avez-vous peur des adjectifs ?

Nous n'avons pas manipulé ; et quand Monsieur VÉDRINE était ministre, il n'avait pas l'intention de manipuler ; et s'il avait manipulé, vous auriez eu le droit de dire qu'il l'avait fait.

Je trouve que pour le bon équilibre il faut que les choses se passent correctement. C'est tout. Que vous vouliez en avoir deux à un moment donné, je comprends très bien le problème. Parce que, puisque l'on peut tout dire : on m'a expliqué que vous aviez trois groupes à droite, et qu'il vous fallait donc absolument un représentant par groupe, donc qu'il fallait quatre délégués au CES : comme cela, l'ADFE aurait eu le sien, plus trois autres, ce qui ne posait aucun problème pour vos différentes formations.

Ce n'est pas moi qui ai refusé ; vous voyez, ce n'est même pas le problème d'être un contre trois : c'est le problème d'avoir notre représentation. Ce n'est même pas un problème de parité ou d'autre chose : nous ne voulons pas disparaître, c'est tout. Un contre trois, cela nous était complètement égal ; puisque quand nous sommes ensuite perdus dans le Conseil économique et social dans différentes sections, chacun travaille avec tel ou tel groupe selon ses intérêts — je veux dire intérêts intellectuels et non pas politiques ou autres.

Donc, si le Gouvernement n'a pas voulu suivre quatre, vous êtes en train de manger le méchoui de la réconciliation entre vos trois groupes sur le dos de l'ADFE. Écoutez, non : je protesterai.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA qui renonce à son temps de parole.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Avec l'autorisation du Président, juste un mot pour dire à mon excellent collègue Guy PENNE qu'à partir du moment, mon cher Guy, où l'ADFE ne représente qu'à peu près le tiers des membres de ce Conseil, si j'avais été à l'époque président de l'ADFE, ce que tu n'étais pas, j'aurais vraiment insisté auprès de Monsieur VÉDRINE pour qu'il y ait quatre postes ; car alors, effectivement, il y en avait un d'assuré pour l'ADFE.

Je regrette donc qu'à l'époque où Monsieur JOSPIN était premier ministre et Monsieur VÉDRINE ministre des Affaires étrangères, il n'y ait pas eu cette création de quatre postes, ce qui éviterait cette discussion aujourd'hui.

(Exclamations et protestations de Monsieur le Sénateur Guy PENNE qui souhaite s'exprimer). Monsieur le Président donne la parole au Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Je suis mis en cause ; je réponds.

Monsieur le Président

Non, non !

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

J'en ai pour 30 secondes, pas plus. Je suis en train de défendre ton leader, tu devrais être content.

Monsieur le Président

Les 30 secondes sont passées, Monsieur le sénateur Guy PENNE ; allez-y.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Simplement un mot. Puisque l'on dit que Monsieur VÉDRINE. — d'ailleurs, ce n'était pas à Monsieur VÉDRINE de régler ce problème, étant donné que ce n'était pas d'actualité quand il était ministre : c'est maintenant que le problème est d'actualité. Demain ou tout de suite, signons ensemble une motion pour demander à Messieurs les Ministres, Président et Premier Ministre de choisir quatre représentants pour le Conseil économique et social, c'est tout.

Monsieur le Président donne la parole au Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais abandonner un instant les questions de coloration politique pour revenir au débat de fond. Il faut savoir que parmi les forces représentées au Conseil économique et social, le Conseil supérieur, c'est-à-dire les Français de l'étranger, sont les seuls à être élus au suffrage universel ; et ce sont les seuls qui ne désignent pas eux-mêmes leurs représentants : c'est un scandale !

(Applaudissements.)

Les syndicats patronaux, ouvriers, agricoles et autres désignent leurs représentants. Nous, élus au suffrage universel, nous devons passer et par le Ministre des Affaires étrangères et par le Premier Ministre ! Donc déjà, c'est une anomalie.

Mais il se trouve que, dans le texte de la loi, on ne dit pas que le Ministre ou le Premier Ministre, après consultation des associations représentatives des Français de l'étranger, nomme les deux représentants ; on dit bien : "après consultation de l'assemblée élue au suffrage universel".

Alors, chers collègues, étant pour ma part très attaché à la démocratie, je n'aime pas que l'on joue avec la démocratie : il appartient donc à cette assemblée, dans le cadre de son règlement intérieur — il n'y a donc pas de vide juridique, Monsieur le Secrétaire général, il y a simplement un manque de précision peut-être, mais le règlement et son article 5 disent bien que "toute désignation de personne se fait pas vote à bulletins secrets." Donc, c'est écrit et c'est obligatoire.

Si nous voulons rester crédibles, nous devons laisser la parole à la démocratie ; les suffrages s'expriment donc. Ils peuvent très bien s'exprimer dans un sens ou dans un autre, mais ils doivent s'exprimer ; sinon, c'est toute notre assemblée qui perd sa crédibilité.

Je comprends très bien que la minorité souhaite conserver un certain nombre de représentations ; si j'étais à sa place, je ferais pareil. Mais l'intérêt du Conseil supérieur des Français de l'étranger réclame que nous agissions comme une assemblée à

part entière. Et je ne crois pas que dans les conseils régionaux qui viennent de désigner leur exécutif, il y ait une parité, une égalité entre l'opposition et la majorité tant on doit désigner dans les instances des personnes qui représentent ces organes.

Alors je vous dis simplement : soyons démocrates, jouons le jeu de la démocratie, et laissons parler les urnes !

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

On laisse parler la démocratie quand cela arrange... *(protestations dans l'assemblée)*. Oui, oui ; j'ai remarqué quand même que finalement mon collègue CANTEGRIT se prévalait des propres turpitudes de la droite ; et je connais l'adage qui dit que nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes.

Or, là, décider que pour un conseil consultatif on va éliminer la partie gauche de l'assemblée du Conseil supérieur des Français de l'étranger au bénéfice de la droite, qui est en effet actuellement majoritaire dans ce Conseil, constitue j'estime une turpitude du gouvernement qui a fait cela en 1988 ; et vous vous apprêtez à essayer de faire recommencer le gouvernement actuel. Arrivez-y ! Mais on retiendra que quand la gauche est au pouvoir, il y a des minorités représentées, et que quand la droite est au pouvoir, les minorités sont écrasées *(commentaires dans l'assemblée.)*

Monsieur le Président indique qu'il n'y a plus de demandes de prise de parole.

Monsieur le Président

Le point suivant à l'ordre du jour appelle l'information sur la dé cristallisation qui doit être présentée par Monsieur MUCETTI, qui n'est pas encore là. Peut-être que nos sénateurs, Monsieur Guy PENNE et Monsieur DEL PICCHIA en particulier, peuvent nous faire le point sur l'état d'avancement de la réforme du CSFE.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Tout cela a été publié, rabâché. Simplement, si un certain nombre de points ont été adoptés et relèvent de la décision du Ministre, les textes seront pris par le Ministre pour ceux qui ne l'ont pas encore été. Et puis le reste dépend de la loi et d'un texte qui sera un jour proposé ; cela concerne la carte électorale et un certain nombre d'autres questions qui se posent ; et c'est là le domaine de la loi.

Si mes collègues Sénateurs veulent bien, gauche et droite confondues, que nous intervenions auprès du Gouvernement pour faire inscrire cette question à l'ordre du jour pour un texte législatif, je crois que c'est le seul point qu'il y a à faire et à dire aujourd'hui.

Monsieur le Président

Ce que nous voulions savoir, puisque, Monsieur le Sénateur, la proposition de loi qui a été adoptée au Sénat le 4 mars dernier doit maintenant passer devant l'Assemblée nationale, c'est si vous avez des informations à nous apporter là-dessus, sur la date prochaine...

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Nous n'avons pas de date d'inscription à l'ordre du jour, et de toute façon, je crois que chaque groupe essaie d'informer suffisamment nos camarades collègues députés qui ne suivent pas toujours nécessairement parfaitement bien les problèmes qui intéressent le Conseil supérieur et les Sénateurs représentant les Français à l'étranger. Mais nous n'avons pas de date.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Guy PENNE de sa réponse ; ensuite il salue la présence de Monsieur MUCETTI et le remercie de son exactitude (10 h 30).

Monsieur le Sénateur Guy PENNE signale à Monsieur le Président que Monsieur Claude CHAPAT avait demandé la parole ; Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voulais simplement revenir sur ce débat, parce que je me suis inquiété en lisant le projet de loi qui a été voté au mois de mars et qui, sur un point au moins, ne correspond pas à ce que nous avons voté en session plénière au mois de février 2003.

Il s'agissait du découpage électoral de l'Allemagne. J'ai fait distribuer là des documents qui donnent des cartes, l'une qui correspond au découpage tel qu'il avait été précisé dans l'extrait que je vais vous lire, que ceux qui ont le document ont d'ailleurs en première page, qui disait : «... *deuxième circonscription : Munich, Sarrebrück et Stuttgart ; il y a une modification administrative : le rattachement de la Rhénanie-Palatinat- Sarrebrück au consulat général de Sarrebrück. Le chef-lieu est, bien sûr, Stuttgart avec six sièges.* »

Or, il semble que dans le projet de loi cette disposition ait disparu, à savoir que le Land de Rhénanie-Palatinat ne serait pas rattaché à Sarrebrück et disparaîtrait donc de la deuxième circonscription pour entrer dans la première circonscription.

Dans ce cas, j'estime qu'il n'y a pas de parole tenue entre ce que nous avons décidé et ce qui a été soumis aux parlementaires. Cela, c'est un premier point, un point d'ordre moral.

Le deuxième point, c'est que cette nouvelle donne change quand même considérablement la représentativité à l'intérieur de ces circonscriptions, puisque l'on passe d'une circonscription qui est tout à fait déséquilibrée, où 47 000 immatriculés seraient représentés par 4 délégués et 42 750 immatriculés par 6 délégués : à mon avis, point n'est besoin d'avoir suivi de grandes études en mathématiques pour voir que la proportion n'est plus respectée.

Monsieur le Président interrompt Monsieur Claude CHAPAT pour lui demander quelle est sa question.

Monsieur Claude CHAPAT

Ma question est de savoir dans quelle mesure nous pouvons accepter que les décisions qui émanent de notre Conseil ne soient pas respectées par la suite.

Monsieur le Président

C'est une question d'ordre général, que nous mettrons à l'ordre du jour lors de notre prochaine réunion. Je vous remercie.

Monsieur Claude CHAPAT

Ah non ! Je regrette...

Monsieur le Président

Monsieur CHAPAT, nous ne pouvons pas ouvrir un débat sur ce point maintenant, parce que d'abord, il n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur Claude CHAPAT

Je regrette, mais il y a une question orale qui reprend exactement ce que je viens de vous dire.

Monsieur le Président

On verra donc cela tout à l'heure.

Monsieur Claude CHAPAT

On la reprendra au moment des questions orales.

Monsieur le Président

Voilà ; tout à fait.

Monsieur Claude CHAPAT

Je vous remercie.

**INFORMATION SUR LA DECRISTALLISATION DES PENSIONS ET RETRAITES DES ANCIENS
COMBATTANTS ORIGINAIRES DE PAYS ANTERIEUREMENT PLACES SOUS SOUVERAINETE FRANÇAISE**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI sur le sujet de la décrystallisation des pensions et retraites des anciens combattants originaires des pays antérieurement placés sous la souveraineté française.

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens

Merci, Monsieur le Président. Je dois dire que l'histoire offre de ces coïncidences, puisque nous allons évoquer la décrystallisation des pensions dues aux anciens combattants des armées françaises, quelques semaines après avoir célébré la chute de Monte Cassino où les troupes d'Afrique ont pris une part si prépondérante, et à la veille de célébrer le 60e anniversaire du débarquement en Normandie.

Je n'entrerai pas dans les détails d'un dispositif complexe ; je m'en tiendrai à quelques généralités.

La cristallisation des pensions dues aux anciens combattants étrangers résulte de mesures anciennes, qui datent de 1958 ou de 1960, ou même de 1981. Ces mesures ont eu pour effet d'instaurer un régime différent pour les anciens combattants d'outre-mer de celui des anciens combattants résidant en Métropole. En effet, pour les anciens combattants d'outre-mer, les pensions militaires — je reviendrai tout à l'heure sur les types de pensions — ont été figées au montant auquel elles étaient arrêtées au jour de l'accession à l'indépendance des pays dont ces anciens combattants étaient ressortissants.

Après de nombreuses interventions du Département et d'un certain nombre de postes, et après surtout une décision du Conseil d'État intervenue en novembre 2001 à la suite de la requête d'un ancien combattant du Sénégal, la loi de finances rectificative pour 2002 a mis fin à ce régime de cristallisation. Désormais, les anciens combattants d'outre-mer pourront bénéficier d'une mesure de revalorisation, qui ne rétroagira cependant pas à la date à laquelle les pensions avaient été figées dans leur montant, mais au 1er janvier 1999.

Quelles sont les pensions visées et quelles sont les masses ?

Il y a quatre types de pensions visées :

- les pensions militaires d'invalidité concédées pour indemniser des maladies ou des blessures reconnues comme imputables au service ou à un fait de guerre : elles représentent environ 30 000 personnes (28 431 exactement) ;
- la retraite du combattant accordée aux titulaires de la carte du combattant et qui est versée à partir de l'âge de 65 ans : cela représente environ 2689 pensionnés outre-mer ;
- les pensions militaires liquidées après une certaine durée de service : cela représente 53 588 pensionnés ;
- la quatrième catégorie de pensions correspond aux traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire.

Le dispositif mis en place l'année dernière sur la base de la loi de finances rectificative pour 2002 prévoit donc que les pensions versées aux anciens combattants d'outre-mer seront revalorisées à compter du 1er janvier 1999, mais pas dans les mêmes conditions que pour les anciens combattants résidant en France. En effet, au terme d'un calcul complexe et que je vous épargnerai, le taux de revalorisation versé aux anciens combattants d'outre-mer est lié au niveau de développement économique du pays dans lequel les anciens combattants se trouvent.

Quoi qu'il en soit, nous avons ces derniers mois, en liaison avec le ministère de la défense, les services des anciens combattants, l'ONAC et le ministère des finances, mis en place le dispositif qui était défini par la loi : en ce moment même, tous les anciens combattants résidant dans les 23 pays concernés par cette mesure sont perçoivent leurs pensions revalorisées et les arrérages dus à compter du 1er janvier 1999.

Je n'entrerai pas davantage dans les détails des droits à réversibilité à pension. En effet, un certain nombre de pensions ouvrent droit à réversion, pour autant que les ayants droit, en particulier les conjoints, soient toujours vivants d'une part, et que le mariage remonte à la date de cristallisation des pensions, d'autre part.

Mais la nouveauté, c'est la possibilité pour ces anciens combattants d'opter pour une sortie du dispositif en demandant un capital pour solde de tout compte. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de statistiques sur les demandes formulées par ces anciens combattants, mais c'est une solution qui est fortement favorisée par le ministère des finances.

Nous avons en ce moment de très bons échos de Dakar, de Bamako ; nous en avons reçu également de Nouakchott. Dans la plupart des cas, la presse locale a repris de façon très positive cette mesure. Et le versement des pensions, qui s'effectue sous l'autorité de l'ambassadeur mais en liaison avec l'attaché de défense, se déroule dans de bonnes conditions ; il a fallu veiller essentiellement aux questions de sécurité car cela implique de transporter des sommes en numéraire d'un montant colossal : c'est donc le point sur lequel nous avons été particulièrement vigilants.

Voilà ce que je dirai à titre d'introduction, Monsieur le Président.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et s'enquiert des éventuelles demandes de prise de parole sur ces questions : il donne la parole à Monsieur le Sénateur Michel GUERRY.

QUESTIONS-REPOSES**Monsieur Michel GUERRY, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Pour ce qui concerne les pécules, je voudrais vous dire que je suis totalement opposé à ce que l'on développe beaucoup ces problèmes de pécules, car ensuite, les gens n'ont plus d'argent : ils dépensent tout tout de suite. Évidemment, pour l'administration, c'est plus facile, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'aller vers la facilité pour des anciens combattants qui sont souvent tout à fait démunis. Pour ma part, je préfère qu'on leur reverse une pension tous les six mois, comme c'est généralement le cas, plutôt que de s'orienter vers le développement des pécules. Je vous remercie.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Michel GUERRY et demande à Monsieur Serge MUCETTI s'il veut répondre.

Monsieur Serge MUCETTI

Ce n'est pas une réponse, c'est une observation : d'abord, c'est une mesure qui est favorisée par le ministère des finances dans l'intérêt également des intéressés ; car souvent, ces pensions sont d'un niveau modeste pour la France mais important pour les personnes concernées ; mais cela les oblige à faire des déplacements pour les percevoir.

En outre, il s'agit de personnes très âgées et qui peut-être ne seraient pas insensibles au fait de percevoir une somme substantielle qu'elles pourraient utiliser pour elles-mêmes ou pour leurs enfants dans l'immédiat.

Enfin, elle est laissée à l'appréciation de chacun. C'est une mesure que j'ai dit favorisée par le ministère des finances ; mais aucun mécanisme d'incitation n'est mis en place.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne la fameuse dé cristallisation, vous avez parlé de l'Afrique, d'accord ; mais qu'en est-il du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie ? En Tunisie, je crois que c'est déjà en place, mais pour le Maroc, où cela en est-il ?

J'ai d'autres questions : en ce qui concerne le paiement de la retraite du combattant, je vois que cela ne se passe pas trop mal pour les gens d'Afrique. Il y a une dé cristallisation ; mais je remarque qu'en Europe, ceux qui ont été par exemple en Algérie et qui ont perdu la nationalité française n'ont plus le droit à la retraite du combattant. Alors, je pense qu'il y a là une discrimination qu'il faudrait quand même essayer de régler.

Il y a eu dé cristallisation, c'est vrai, pour l'Afrique ; mais ne serait-il pas opportun maintenant, compte tenu du nombre de personnes à indemniser, de faire en sorte que la retraite du combattant liée à la carte du combattant puisse être versée à 100 % même en Afrique et dans d'autres pays pour ceux qui ont combattu pour la France ? Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Alexandre LAURENT et donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.

Monsieur Serge MUCETTI

Pour ce qui est du montant de la retraite du combattant, je ne suis pas compétent pour vous répondre. En revanche, ce que je puis vous dire, c'est que pour le Maroc, les choses sont extrêmement simples, puisque le ministère des anciens combattants dispose, à travers une délégation de l'ONAC à Casablanca, d'un dispositif administratif qui a immédiatement pris en charge les dispositions que je viens de vous décrire.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE.

Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Mon ami LAURENT a posé la première question que je me posais concernant le Maroc. J'ai des demandes de là-bas pour savoir quand ils vont commencer à recevoir les sommes qui leur sont dues ; rien n'a été versé jusqu'à aujourd'hui.

D'autre part, je partage entièrement le point de vue de mon collègue GUERRY concernant le capital versé : il faut penser que les gens qui vont le toucher seront également soumis à la pression des jeunes, dont certains attendent que ce capital soit versé pour s'acheter une voiture. Et nous risquons de nous retrouver avec des anciens combattants complètement démunis parce que tout le capital aura été utilisé par la famille ou par eux-mêmes sans trop savoir comment. Je suis donc absolument contre. Merci.

Monsieur le Président remercie Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE.

Monsieur Serge MUCETTI

Pour ce qui concerne le Maroc, il s'agit là d'un problème qui intéresse directement le ministère des anciens combattants et qui ne dépend pas du Département. Le Département a mis en place le dispositif à compter du 10 mai et il fonctionne ; ce qui ne relève pas de sa compétence lui échappe.

Deuxièmement, en ce qui concerne le versement d'un pécule, je crois que c'est un problème qui est de portée morale et qui n'entre pas directement dans la discussion du dispositif sur la décrystallisation. C'est une possibilité qui est offerte ; ceux que cela intéresse la mettront en oeuvre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Je voudrais d'abord savoir sur quelle base est calculé le pécule de sortie ; va-t-il correspondre à un an, à deux ans, à trois ans ou à dix ans ?

Enfin, je voudrais dire que, contrairement aux opinions qui viennent d'être émises sur la possibilité de donner un pécule, je pense que cela dépend très certainement des pays où ils sont ; car je peux vous parler d'un exemple que je connais bien, celui du Vietnam. Je peux vous dire que j'espère pour les anciens combattants qui y sont qu'ils perçoivent d'autres revenus que la retraite, car sinon, cela fait longtemps qu'ils seraient morts de faim.

Ce n'est donc pas en la revalorisant ou en leur donnant un pécule que cela permettra à qui que ce soit de s'acheter une voiture là-bas. Cela permettrait peut-être cette fois de les aider par exemple à reconstruire une maison, à posséder un logement plus décent, ce que ne leur permet pas la modique somme qui leur est allouée, puisque j'ai entendu parler de 35 euros annuels, au prétexte qu'au Vietnam, le SMIC serait de 50 \$ par mois ; or, il est aujourd'hui de 65 \$. Merci.

Monsieur le Président demande à Monsieur Serge MUCETTI s'il a une réponse à apporter.

Monsieur Serge MUCETTI

Merci, Monsieur le Président. Ce que vous appelez le pécule et ce que nous appelons en termes techniques « droit d'option pour une sortie en capital », c'est vraiment un aspect assez secondaire de l'ensemble d'un dispositif bien plus complexe que ce que j'ai indiqué tout à l'heure. Il appartiendra aux uns et aux autres de se déterminer.

En ce qui concerne les modalités de calcul, je pourrais vous les livrer, vous lire la définition très obscure qui figure dans le décret, mais cela n'informerait complètement personne. Si vous le souhaitez, nous pourrions rédiger une courte fiche que je vous adresserai à ce sujet.

Maintenant, il ne faut pas oublier que ce droit d'option est offert non seulement à l'intéressé lui-même, mais également à sa veuve, et à ses ayants cause. Et c'est un droit — je me limiterai à ce seul élément — qui sera ouvert jusqu'au 31 décembre 2005 ; il faut donc se déterminer assez rapidement, et cette fenêtre devrait sans doute limiter, si c'est là votre inquiétude, le nombre des demandes de perception de cette sortie en capital du dispositif de décrystallisation.

Je voudrais plutôt mettre l'accent sur la complexité des dispositions qui ont dû être mises en oeuvre et sur le fait qu'en l'espace de quelques mois à compter du 10 mai, puisque cela a déjà commencé, la plupart des anciens combattants pensionnés percevront une somme qui, pour certains, représentera néanmoins, compte tenu du niveau de vie du pays dans lequel ils sont, un pouvoir d'achat non négligeable.

Monsieur le Président, en l'absence d'autres demandes de prise de parole, remercie Monsieur Serge MUCETTI d'être venu éclairer l'assemblée sur la décrystallisation.

INFORMATION SUR L'AMENAGEMENT DU RESEAU CONSULAIRE

Monsieur le Président

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, qui traite d'une information de Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, sur l'aménagement du réseau consulaire. Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Merci, Monsieur le Président. C'est l'occasion de poursuivre nos échanges sur la réforme du réseau du service consulaire, qui est engagée depuis au moins un an et demi.

L'évolution des services et des représentations de la France à l'étranger a fait l'objet de deux réflexions : la première au sein du ministère des Affaires étrangères, lancée l'année dernière en 2003. Cette réflexion a été menée sous l'autorité du Secrétaire général par tous les services du ministère, avec les contributions et propositions des ambassadeurs.

Cet exercice a été coordonné par les directions géographiques, et chaque direction, bien entendu la Direction des Français à l'étranger a pu faire valoir son point de vue et ses arguments. Cet exercice était assez inédit ; comme l'avait annoncé le Ministre, Monsieur de VILLEPIN, devant le CSFE en septembre 2003, il était fondé sur "la nécessité de nous informer nous-mêmes", je cite, et il a été lancé effectivement à l'initiative de ce ministère, en dehors de la contrainte budgétaire du ministère des finances.

En effet, pour la première fois, le Département s'est donné le temps et les moyens de réfléchir sur son propre réseau dans toutes ses composantes : la composante consulaire essentielle, on en parlait et on y réfléchissait depuis bien plus longtemps encore, avec toutes les conséquences qui peuvent naturellement intervenir sur le personnel, l'immobilier et les coûts de fonctionnement.

L'autre réflexion est encore en cours dans les autres ministères ayant aussi des services à l'étranger. Elle est inspirée par l'expérience menée au sein du Département. Comme vous le savez, le Premier Ministre vient de charger Monsieur Raymond-François LE BRIS, qui est préfet honoraire et ancien directeur de l'ENA, d'une étude qui a commencé portant sur l'ensemble des réseaux extérieurs de l'État. En toute logique, les travaux de Monsieur LE BRIS, qui devra remettre son rapport au Premier Ministre le 15 décembre 2004, s'articuleront avec les conclusions de l'étude du Département qui a élaboré les éléments de sa propre réforme.

J'en reviens donc au Département : il est revenu à la DFAE de défendre son propre point de vue et de faire prévaloir :

- les contraintes et les attentes de nos compatriotes à l'étranger,
- les équilibres entre les différents réseaux,
- la revalorisation des métiers consulaires qui est l'objet central de notre réforme,
- l'attitude volontariste qui doit prévaloir en matière de coopération européenne,
- les perspectives techniques avec le développement de l'informatique et de la téléadministration, qui donnent un relief particulier à la notion de proximité et de distance à l'étranger,
- enfin évidemment la récupération des marges de manoeuvre dans le réseau consulaire pour aller au devant des besoins de nos compatriotes.

C'est pourquoi les conclusions actuelles de ce réaménagement du réseau s'étaleront sur les trois prochaines années approximativement ; elles sont équilibrées et elles préparent l'activité consulaire au développement de demain.

Quelles sont les *caractéristiques essentielles de la configuration du réseau* qui en ressortent ?

D'abord, les principes, qui ont été très souvent rappelés en matière consulaire en Europe et hors d'Europe, sont un peu différents ; ce n'est pas moi qui le dis : cela a été dit ici à cette tribune ou à d'autres tribunes et par d'autres que moi, par exemple le Ministre et le Secrétaire d'État.

Il est temps maintenant de passer aux actes ; on ne peut pas dire d'ailleurs que l'administration soit extrêmement rapide : ce n'est donc pas vraiment une précipitation qui est à l'ordre du jour, et il est quand même temps de passer aux actes. Les adaptations ont été trop longtemps différées ; elles doivent être effectuées maintenant avec une certaine résolution.

Comme je le disais à l'instant, en Europe, Monsieur Renaud MUSELIER l'a dit devant le CSFE le 4 septembre l'année dernière, nos compatriotes, je cite : « ... *devront aussi pouvoir s'adresser aux administrations locales de leur pays de résidence, et non plus à leur consulat pour certains services administratifs.* »

Sur ces bases, l'action doit être menée dans trois directions :

- une coopération consulaire plus active et plus dynamique qu'aujourd'hui avec les autres États membres pour parvenir à une intégration plus poussée ; et ce ne serait que conforme au Traité ;
- une organisation fondée sur la concentration des compétences les plus techniques ; pas toutes les compétences, pas n'importe lesquelles, mais les plus techniques ; par exemple dans les postes, selon l'expérience qui a commencé à être menée en Belgique et qui est poursuivie en Espagne, en Italie, à l'administration centrale où la fonction état-civil pourrait à terme être

transférée à Nantes — à terme et par étapes ;

- une évolution du rôle de certains postes consulaires, enfin, dont la fonction administrative s'atténuera au bénéfice d'autres fonctions (politique, économique, culturelle). Ce sont ces consulats qui sont dénommés faute de mieux — et je reconnais que l'expression n'est pas nécessairement idéale —, consulats d'influence, comme Hambourg, Stuttgart, Cracovie, Turin, Zurich, pour donner des exemples. Mais l'Europe n'est pas la seule à connaître des transformations du rôle des postes consulaires : on peut penser à Alexandrie, à Osaka, à Garoua, à Karachi, à Port-Gentil, à Recife, qui pourront évoluer selon cette formule.

Dans ce contexte, le réseau en Allemagne verra la création :

- de 2 postes d'influence : en 2004 Hambourg et en 2006 Stuttgart, et
- de 3 postes de plein exercice : Berlin, Francfort et Munich,
- 2 enfin pouvant être fermés en tant que postes consulaires proprement dits : Sarrebruck et Düsseldorf.

La Suisse est également concernée avec une évolution à laquelle nous pensons de Zurich en consulat d'influence, en renforçant les postes consulaires de Genève et de Berne. Nous avons reçu hier une information des autorités suisses qui nous autoriseraient à ouvrir à Berne — et nous serions le premier pays du monde à y être autorisé — un consulat général, dans certaines conditions.

Il va de soi que ces perspectives peuvent s'enrichir des contributions constructives de chacun, et j'en ai déjà d'ailleurs recueillies.

Pour sa part, la Direction des Français à l'étranger a insisté sur la situation de plusieurs postes :

- sur l'Algérie avec la décision d'ouvrir Oran ;
- sur la Chine pour le renforcement des services des visas et des services consulaires à Pékin, à Canton, à Hong Kong, à Shanghai, sans exclure l'ouverture d'un autre poste le cas échéant ;
- en Colombie avec le renforcement du service des visas ;
- au Maroc pour le maintien des effectifs dans l'ensemble du réseau ;
- au Sénégal pour le maintien, au moins tant que les choses ne seront pas tout à fait claires à Dakar, des activités consulaires à Saint-Louis.

Comme un certain nombre d'entre vous le sait, lors du Comité technique paritaire du 7 mai dernier, le Ministre a recommandé d'être particulièrement vigilants quant à la situation des personnels ; le calendrier de mise en oeuvre de certaines mesures sera évidemment tributaire des conditions de déplacement ou de départ d'agents.

Enfin, les développements de l'informatique, sur lesquels vous vous êtes prononcés en mars dernier, permettront d'apporter une offre nouvelle de services à nos compatriotes. Le Ministre a d'ailleurs particulièrement insisté sur ce point le 7 mai dernier ; je cite : *« Nous devons absolument faire davantage appel aux nouvelles technologies. Le décret du 31 décembre 2003 sur l'inscription au registre des Français établis hors de France est le socle sur lequel doit être bâtie la nouvelle informatique consulaire. Nous devons passer de l'ère de l'administration électronique à la téléadministration ; ce saut technologique apportera une réponse moderne aux attentes de nos compatriotes et nous permettra de mieux nous adapter aux réalités d'aujourd'hui. Bientôt la Commission nationale de l'informatique et des libertés sera saisie du projet Racine ou Réseau d'administration consulaire informatisé ; effectivement, Racine permettra de constituer une base mondiale des Français de l'étranger et un réseau consulaire mondial. »*

Et le Ministre a exprimé personnellement son intérêt et le fait qu'il était heureux de ces innovations. Je peux dire, sachant qu'il n'est jamais facile d'annoncer des mesures de réaménagement du réseau, mais que pour la première fois sans doute, il s'agit d'un exercice d'ensemble que nous avons pu mener nous-mêmes ; nous n'avons pas eu à fournir au jugé dans la précipitation et sous la pression, sur une base seulement budgétaire, une liste de postes à fermer au ministère des finances qui réclamerait son tribut d'économies.

Nous avons, au plus haut niveau du ministère, après des travaux étalés sur un certain nombre de semaines et de mois, sur la base de réflexions et d'analyses approfondies et d'échanges avec les uns et les autres, bien entendu, des propositions des ambassadeurs, engagé une dynamique dont l'exécution pourra s'étaler calmement — et il faudra que ce soit effectivement étalé et calme — sur trois ans. Je parle d'une dynamique, parce qu'il s'agit pour ce qui concerne le réseau consulaire de regarder effectivement vers l'avenir.

Depuis le début, vous le savez, nos objectifs sont clairs et déterminés :

- premièrement, il s'agit d'instituer un fonds de concours sur les recettes visas, qui sont passées à 72 millions d'euros ; le compte du ministère des finances s'élève à 70 millions d'euros, et c'est déjà beaucoup, par rapport à une recette de 54 millions d'euros quand je suis arrivé ici ;
- deuxièmement, de faire évoluer la carte consulaire ;
- troisièmement, de surmonter les lourdeurs juridiques et de simplifier les tâches pour le profit de tout le monde.

Ces marges que nous pourrions retrouver de cette manière, il s'agit de les utiliser pour la satisfaction de nos besoins.

- Les effectifs :

- . ceux-ci devront être dirigés vers les postes et les services en difficulté ;
- . les services sociaux ;
- . le personnel de sécurité ;
- . les postes qui vont s'ouvrir ou qui vont se développer ;
- . la formation, parce que la formation demande des effectifs ; elle suppose évidemment des marges de personnel.

- Enfin, *les crédits* : ils devront être mobilisés selon les axes suivants :

- . les équipements de sécurité et les infrastructures d'accueil du public ; nous souffrons d'un déficit dans notre accueil du public à l'étranger, et il s'agit même de développer la formation à l'accueil, y compris auprès des chefs de postes ;
- . la sécurité des communautés françaises demande aussi des crédits ;
- . enfin, le développement — j'y reviens — d'un outil informatique performant qui nous manque.

Ce sont là des choix : c'est un peu le choix entre l'immobilisme et le mouvement, le choix entre la énième attente d'arbitrages budgétaires qui nous seraient imposés et la prise de responsabilités, avec les risques que cela comporte, en procédant nous-mêmes à nos propres arbitrages. C'est le choix entre le maintien de l'existant, simplement parce qu'il est le produit de l'histoire et qu'il s'autojustifie de ce fait, et le développement de notre service consulaire là où il doit se développer dans l'intérêt de nos compatriotes.

Je suppose qu'il y aura peut-être quelques observations ou questions.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et recense les demandes de prise de parole.

QUESTIONS-REPOSES

Madame Martine SCHOEPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Qu'il faille rectifier, corriger la carte, je pense que personne ne pourra s'élever contre cela : on modernise. Mais je me pose une question : où y a-t-il eu consultation des délégués ? En ce qui nous concerne, et les collègues d'Allemagne sont là, nous n'avons pas eu de consultation ; nous n'avons pas vu notre ambassadeur depuis plus d'un an : il ne peut donc pas savoir ce que nous pensons.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT a écrit une lettre au Département à ce propos ; et c'est surtout sur la réponse que j'aimerais un peu réagir, puisque l'on nous dit que les contraintes et les attentes de la communauté française ont été respectées. Très bien : pour ce qui est des contraintes, vous n'êtes pas sans savoir que, que l'on établisse les cartes d'identité, les passeports à Berlin, à Francfort où je ne sais où, ce n'est pas là le problème : le problème, c'est que nous sommes toujours obligés de nous rendre personnellement pour notre carte d'identité, pour le passeport et maintenant pour les transcriptions d'actes sur place ; les contraintes demeurent donc bien, elles ne sont pas supprimées.

Et plus loin dans la lettre, on nous dit que cela a été fait avec un certain équilibre. Je ne peux parler que de l'Allemagne sous le contrôle de mes collègues : avec la répartition de la communauté actuelle et avec votre projet, nous allons avoir, puisque nous n'aurons plus l'immatriculation mais l'inscription au registre, c'est-à-dire que les Français ont une certaine latitude pour s'inscrire dans le consulat le plus proche :

- en Bavière — les choses ne changeront pas beaucoup — environ 10 à 15 000 immatriculés, puisqu'une partie, ceux qui sont à côté de Francfort, iront bien sûr à Francfort ;
- à Berlin et au nord de l'Allemagne à peu près le même chiffre, cela va rester constant, 15 ou peut-être 20 000 immatriculés ;
- et tout le reste, 70 000 au minimum, qui vont être immatriculés à Francfort.

Je m'excuse, si l'on appelle cela l'équilibre, il faudra que l'on m'explique : je n'ai pas dû suivre mes cours de mathématiques.

Ensuite, le deuxième problème, c'est que l'on est dans des pays étrangers, et je crois qu'en ce qui concerne l'Allemagne, on n'a pas beaucoup pris conscience du fédéralisme : au Bade-Wurtemberg, le Gouvernement vous devez être au courant - a eu des échanges avec Monsieur BARNIER et ils vont d'ailleurs être là à la fin du mois de juin. Je me demande un peu où vont se trouver les économies que l'on va réaliser, puisque le Land a menacé tout à fait officiellement de supprimer les subventions qu'il accorde aux instituts, centres culturels, etc., et cela s'élève quand même à plusieurs centaines de milliers d'euros par an. Cela va donc entraîner la fermeture de nos instituts et des centres culturels.

Je vais laisser la parole aux autres, il y en a encore beaucoup de choses à dire ; mais c'était un peu les points principaux au moins concernant l'Allemagne.

Monsieur le Président remercie Madame Martine SCHOEPNER et donne la parole à Monsieur Bernard CARIOT.

Monsieur Bernard CARIOT, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Monsieur le Directeur, vous ne serez pas étonné que j'intervienne évidemment sur le poste de Stuttgart. J'avoue ne pas comprendre : l'année dernière, une inspection des Affaires étrangères est venue, et l'on nous a expliqué qu'il n'était pas question de fermer un poste aussi important que Stuttgart et que nous garderions notre poste. Très bien.

Nous apprenons que le poste sera fermé, et de quelle façon l'avons-nous appris ? Simplement par la circulaire qui a été envoyée aux organisations syndicales. Il est bien normal, bien entendu, que les organisations syndicales soient consultées en ce qui concerne le personnel. Mais il ne faudrait peut-être pas non plus oublier qu'il y a 150 000 usagers et ceux-là n'ont pas du tout été consultés. Nous sommes apparemment les représentants de ces communautés : on ne nous a pas demandé notre avis non plus.

En dehors de cela, je m'étonne des critères qui ont pu être choisis pour fermer Stuttgart, par exemple pour le transférer à Munich ; et pour une raison simple — je n'ai rien contre mes amis bavarois, et d'ailleurs, à titre personnel, j'habite plus près de Munich que de Stuttgart : je m'étonne un peu qu'un poste qui compte 29 000 immatriculés soit transféré à un poste qui en compte 15 000 ; c'est un premier étonnement.

Actuellement, Stuttgart, si je ne m'abuse, et vous corrigerez, Monsieur le Directeur, si je me trompe, est le huitième poste au monde au point de vue volume ; il est le troisième hors ambassade. Cela me paraît donc de nouveau bizarre.

Le poste d'expansion économique de Stuttgart a déjà été fermé il y a un an ; il avait déjà été fermé il y a six ans, et on l'avait fait rouvrir ; il a été à nouveau fermé. Étonnement de nouveau : il faut savoir que le Bade-Wurtemberg, ce petit pays qui apparemment n'intéresse personne, qui ne représente certes que 10 millions d'habitants, pèse quand même 35 % des investissements allemands à l'étranger ; c'est quand même un certain volume. Il représente 1,5 % du PIB mondial, ce qui pourrait aussi être pris en compte.

Je me demande donc à quoi nous servons : nous lisons quelque part que nous sommes les interlocuteurs privilégiés des ambassadeurs et des consulats généraux ; permettez-moi de rire, parce que si nous sommes privilégiés, alors, que sont les autres ? Dans quel état sont-ils ?

(Applaudissements.)

Je pourrais continuer encore longtemps, mais je préfère attendre vos réponses, Monsieur le Directeur, surtout sur les critères, car nous ne sommes pas contre un redéploiement, mais qu'il soit discuté ou qu'il soit organisé : que l'on ne ferme pas d'abord pour voir après comment on va faire.

Monsieur le Président remercie Monsieur Bernard CARIOT et donne la parole à Monsieur Raymond PETRI-GUASCO.

Monsieur Raymond PETRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome

Monsieur le Directeur, vous citez Turin : je réagis. Vous le qualifiez de consulat d'influence et je vous demande simplement quel est l'avenir d'un consulat d'influence.

Monsieur le Président remercie Monsieur Raymond PETRI-GUASCO et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Monsieur le Directeur, j'ai écouté votre intervention, et je croyais être dans un monde assez irréel, parce que vous parlez de concertation. Les informations, les instructions ont été envoyées semble-t-il fin février ; nous avons un bureau du CSFE début mars, des informations étaient déjà transmises aux postes, et nous n'avons rien entendu de votre part à ce moment-là sur les projets qui étaient déjà signifiés aux postes concernés. Je suis donc assez étonné que l'on parle de concertation ; moi aussi j'ai appris cela par les recrutés locaux qui avaient appris leur licenciement.

Vous nous dites que cette réflexion et ce redéploiement ne se sont pas faits dans l'urgence. Alors là, compte tenu des conditions dans lesquelles cela se passe, vous êtes impardonnable ; car si cela avait été un diktat de Bercy, nous aurions pu comprendre que ce soit la politique de gribouille qui ait été mise en place ; mais compte tenu de la manière dont cela se passe, c'est quand même assez affligeant.

Vous parlez de réflexion : réflexion avec qui ? Monsieur le Directeur, si vous supprimez le consulat de Cracovie et le service aux Français à Cracovie...

(Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS discute hors micro.) Monsieur le Directeur, s'il vous plaît ? Peut-on débattre ou débat-on plus tard ?

Si vous supprimez le consulat de Cracovie et le service aux Français à Cracovie et que, dans la même période, il n'y a pas de chef de service consulaire à Varsovie... *(le Directeur poursuit son aparté pendant l'intervention de Monsieur LECONTE.)* ... si

vous supprimez le consulat de Cracovie et le service aux Français et que, pendant ce temps-là, il n'y a pas de chancellerie consulaire à Varsovie depuis le mois de septembre, qui est géré par des intérimaires, mais quelle que soit la qualité des personnes qui sont envoyées pour un mois, deux mois ou trois mois, je m'étonne.

De ce point de vue, je m'étonne aussi que, sachant que pendant un an ils n'ont pas eu de chef de service consulaire, de chancellerie consulaire, qu'au bout d'un an, on apprenne que c'est une personne qui travaille au consulat depuis plus d'un an qui va venir remplacer la consule absente depuis le mois de septembre.

A Cracovie, les locaux ont été complètement rénovés il y a deux ans : ils seront vides ; où est le respect du contribuable qui aura financé cela ?

Quel est le sens à Cracovie d'une immatriculation qui restera sans état civil ? D'un consulat qui aura juste un chauffeur et une secrétaire ? Pourra-t-il faire beaucoup plus que l'accueil des délégations officielles qui se rendront dans les environs de Cracovie ?

De la même manière, ce sont d'abord les recrutés locaux : ce sont des gens qui ont travaillé depuis 20 ou 25 ans dans les services français qui vont se voir du jour au lendemain remerciés ; nous ne savons pas exactement quel plan social est mis en place pour les aider, sauf les quelques-uns qui iront renforcer le poste de Varsovie. Rien du tout pour ces personnes qui auront servi la France pendant 20 ans ou 25 ans, avec une assurance chômage en Pologne dont je ne vous fais pas le dessin : c'est l'Union européenne, mais ce n'est pas encore l'Allemagne ou l'Autriche.

Je suis encore plus étonné que cela se passe juste au moment où la Pologne entre dans l'Union ; alors que je ne suis pas opposé en soi à la fermeture du consulat de Cracovie compte tenu du nombre de personnes ; mais ceci étant, il fallait le faire après concertation et en tenant compte de l'ensemble du personnel bien qualifié qui faisait un travail tout à fait remarquable.

Je dois dire que, de ce point de vue, l'entrée de la Pologne dans l'Union ne permet pas de dire que du jour au lendemain la Pologne est tout à fait prête à respecter l'ensemble des règles communautaires, et les personnes qui ont travaillé depuis 25 ans au consulat sont justement les plus à même d'avoir les contacts avec les Polonais pour permettre à la Pologne de respecter les règles communautaires vis-à-vis des citoyens européens.

Je dirais que, lorsque l'on observe le bilan de la fermeture partielle du consulat de Cracovie, en gros on va supprimer 10 % des coûts du consulat, et il va rester 10 % des services qui étaient rendus auparavant : c'est à peu près l'équation de ce que vous dites être le fruit d'une réflexion tranquille, et non pas de la précipitation.

Je suis assez étonné d'une administration qui parle de décentralisation...

Monsieur le Président demande à Monsieur LECONTE s'il peut être plus bref.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je vais conclure. Je suis assez étonné d'une administration qui parle de déconcentration et de décentralisation et qui se concerte avec elle-même de cette manière. Je suis également assez étonné, lorsque l'on prétend faire une démarche de qualité, de services, évaluer les services publics, que l'on fonctionne de cette manière. Et je déplore que la démarche générale du Département consiste à dépouiller les consulats pour renforcer les ambassades, alors que la présence française, que ce soit dans ou hors de l'Union, passe par le service aux Français et aux autres personnes le plus proche possible : ce n'est pas avec un consul général plus une voiture que l'on y arrivera.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Yves LECONTE et demande à ses collègues d'être un peu plus concis dans leurs interventions, étant donné que 15 intervenants sont inscrits.

M. Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf

Je serai donc bref. Je viens d'un pays où on a l'expérience de la fermeture des consulats, parce qu'en dix ans, on en a quand même fermé cinq ; peut-être même que j'en oublie.

A l'époque, on avait invoqué, je me souviens, le départ des forces françaises ; on l'avait accepté, c'est exact. Ensuite, on nous a dit que c'était aussi pour faire des économies ; je ne suis pas sûr que l'on en ait fait beaucoup ; ou alors, on peut se demander où elles sont passées, puisque l'on continue à fermer. Je peux vous citer par exemple le consulat de Mayence, dont l'État français entretient toujours les locaux alors qu'on ne l'a toujours pas vendu.

Ma réflexion porte aussi sur la forme dans laquelle se passe cette réforme : il y a un manque total d'information, que nous ressentons sur place, je dois bien le dire, comme une forme de mépris : mépris à l'égard des délégués qui sont les derniers informés, et mépris également à l'égard des personnes qui travaillent dans ces consulats, qui donnent le meilleur d'elles-mêmes et qui font tout pour satisfaire l'accueil du public.

Nous ne comprenons pas non plus : par exemple, le consulat de Düsseldorf a fait l'objet d'un rapport d'inspection l'an passé qui était tout à fait favorable ; et l'année suivante, on parle de le fermer et on le ferme même. Il faudra que l'on m'explique exactement pourquoi, ou à quoi sert une inspection générale.

En fait, je pense que cette réforme pêche surtout par un manque total d'appréciation des réalités sur le terrain. Comment peut-on fermer, par exemple, un consulat progressivement, en rognant tous les ans une partie du personnel comme c'est le cas à Stuttgart ? Alors que déjà avec 22 employés, on n'arrive pas à fournir suffisamment, pour que l'an prochain, il n'y en ait plus que 15 ; dans deux ans, il n'y en aura plus que 10, etc. On se demande comment cela peut se produire ; c'est impossible.

Vous parlez d'une coopération européenne qui permettrait aujourd'hui de pouvoir obtenir ces cartes d'identité, ces papiers auprès des autorités locales. Alors là, je rigole : cela n'existe pas ; on met la charrue devant les boeufs : attendons que cela soit déjà en pratique dans l'Union européenne avant de précipiter la fermeture des consulats. Si aujourd'hui, j'ai besoin d'une carte d'identité, je regrette : je dois aller à l'autorité consulaire du lieu ; je ne vais pas aller à la mairie de Landau pour leur demander une carte d'identité française, ils vont me rire au nez !

Monsieur BARRY DELONGCHAMPS

Évidemment ; on n'a jamais dit cela !

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf

L'informatique, je n'y crois pas non plus. Nous avons une population qui est vieillissante, et la plupart de ces personnes n'ont pas accès à l'Internet. Elles ne comprendront pas, d'autant plus qu'on leur fera faire encore plus de kilomètres ensuite qu'elles n'en font déjà à présent. Ces gens-là ne seront plus immatriculés, n'auront plus de carte d'identité, et il risquera de leur arriver ce qui est arrivé à une Française qui m'a téléphoné en pleurs la semaine dernière, qui se trouve expulsée d'Allemagne, tout simplement parce qu'elle n'a pas régularisé à temps sa demande d'autorisation de séjour parce que sa carte d'identité n'arrivait pas.

Vous parlez aussi de meilleur accueil : je ne peux pas vous croire, Monsieur ; comment peut-on parler de meilleur accueil alors que l'on ferme les consulats ?

Vous voyez : nous sommes très inquiets, et à la fois en colère.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Claude CHAPAT et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne

Monsieur le Directeur, je vous prierais de ne pas mal interpréter mes propos, mais vous me faites de la peine et j'ai envie d'être indulgent avec vous : quand je vois la mine de vos collègues, franchement, je n'aimerais pas être à votre place. Parce que vous avez l'air de mettre beaucoup de conviction dans cette réforme ; mais bon, je vous comprends, elle n'est pas facile à défendre.

Qu'est-ce que cette réforme ?

C'est le dernier avatar d'une version de la nouvelle gestion publique à la sauce américaine et qui a failli dans beaucoup d'entreprises. D'ailleurs, vous avez payé très cher des audits que vous avez confiés à certains acteurs — Monsieur BOURGUIGNON, pour ne pas le nommer. Vous avez concocté cette réforme d'en haut ; mais nous, nous sommes en bas, sur le terrain, vous comprenez ? Avec ce que vous nous racontez là, vous êtes à côté des réalités.

Personnellement, j'avais cru à un moment donné à une vraie concertation, jusqu'à ce que Monsieur l'Ambassadeur de France nous convoque à un déjeuner de travail le 26 mars et nous annonce des décisions irrévocables, que le Consul général de France à Genève envoie tout de suite la dénonciation du bail de la chancellerie détachée de Lausanne et s'empresse de mettre sur son site des informations sur la fermeture.

Est-ce cela que vous appelez la concertation ?

Et même si je me plaçais dans le cadre de cette réforme, que je dénonce finalement, allons-y : réforme de l'État, modernisation des services extérieurs de l'État. Chancellerie détachée de Lausanne, véritable vice-consulat avant l'heure depuis que le consulat général a fermé en 1985, souvent citée en exemple : 50 000 immatriculés, 30 000 non-immatriculés. Qu'allez-vous gagner par son transfert ? 1 à 2 euros par Français présent ? Et c'est cela que vous appelez faciliter la vie des gens ?

Téléprocédures, téléadministration, cyberadministration : qu'est-ce que tout cela veut dire ? Quand on peut le toucher du doigt, oui. Quand vous aurez fait de nous, les délégués, des acteurs, que vous aurez été capables de nous réunir autour d'une table dans nos pays respectifs, que vous nous aurez exposé honnêtement vos projets, les buts auxquels vous voulez arriver, et que vous nous aurez prouvé que pour tel et tel acte cette téléadministration, cette téléprocédure marche, nous serons avec

vous. Mais ne mettez pas la charrue devant les boeufs et ne nous racontez pas des histoires ; s'il vous plaît ! Faites de nous des acteurs d'une vraie réforme !

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Directeur, chers collègues, il est toujours difficile de réformer ; réformer, c'est modifier des habitudes, des traditions et c'est douloureux ; et nous le savons bien.

Mais nous savons aussi comme élus du terrain, et surtout vous les délégués qui êtes partout dans le monde, que le réseau consulaire est un être vivant, qui doit suivre l'évolution du monde, et si l'on ne veut pas qu'il régresse, il faut savoir l'adapter.

Mais encore faut-il qu'il y ait une politique lisible, et c'est ce sur quoi je m'interroge, Monsieur le Directeur : quelle est la lisibilité de la politique de réforme que vous engagez ? En effet, si je ne me trompe, les consulats sont surtout faits pour s'occuper de la population française expatriée ou de ceux des étrangers qui veulent venir en France.

Appliquez-vous ce que souhaite le Premier Ministre, c'est-à-dire une plus grande proximité pour les Français de l'étranger et une simplification administrative et de leur vie dans la relation avec les pouvoirs publics ? Si vous répondez oui, alors, on peut examiner attentivement votre proposition. Mais jusqu'à présent, à la lecture de celle-ci, j'ai plutôt l'impression que l'on ne va pas dans ce sens, alors que c'est ce que veut le Premier Ministre ; il l'a demandé : je répète, simplification, proximité.

Or, que vous organisiez des consulats autrement ; qu'il y ait un guichet ; et qu'ensuite les dossiers, au lieu d'être traités dans la pièce à côté, le soient 500 km plus loin, cela n'a aucune importance. Ce qui est important, c'est que le service rendu à nos compatriotes soit là, soit bon, soit efficace et soit aussi rapide que possible. Donc, des regroupements par pôles de compétence ne m'effraient pas.

Quant aux consulats d'influence, je souhaiterais d'abord savoir ce que c'est, parce qu'en principe, un consul n'est pas un diplomate traditionnel puisqu'il doit s'occuper de la communauté française. Dans ce cas, si j'ai bien compris, on va avoir un consul qui sera en fait un ambassadeur adjoint ; il serait donc quand même bon de préciser cela et surtout que vous nous apportiez la garantie que le service aux communautés françaises soit assuré.

Troisièmement, il y a le problème de la vie civique.

Vous savez que les Français de l'étranger votent peu, mais ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas voter. C'est parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire ; et nous savons très bien que, lorsqu'il y a des centres de vote, nos compatriotes ont tendance à voter surtout pour les élections importantes comme les présidentielles, mais que, quand il n'y a pas de centre de vote et qu'ils doivent se déplacer pour faire des tas de kilomètres, ils ne vont pas voter.

Alors, allez vous garantir que ces fermetures envisagées ou ces redéploiements, pour utiliser un mot à la mode, vont permettre de garantir les centres de vote ? Et même de les multiplier, parce qu'après tout, on peut parfaitement envisager qu'il y ait des centres de vote forains si je puis dire quand il y a une élection ; on pourrait très bien l'organiser : de même, c'est une réflexion qu'il faudrait avoir. Je souhaiterais donc également, Monsieur le Directeur, que vous nous apportiez des réponses.

Cherchez-vous des économies ou cherchez-vous à améliorer l'efficacité du réseau ? Si vous répondez : on cherche à améliorer l'efficacité du réseau, on peut discuter ; si c'est chercher des économies, c'est peut-être ailleurs qu'il faudrait les chercher. Etes-vous sûrs que les services d'expansion économique sont toujours nécessaires ? Ont parfois la dimension requise ? Ne sont pas parfois un peu pléthoriques dans certains secteurs ?

(Applaudissements.)

Ne pourrait-on pas redéployer aussi certaines organisations de services culturels qui parfois ne sont pas toujours adaptées là aussi aux besoins du terrain ? Ne pourrait-on pas chercher de ce côté-là ?

Et puis, ne pourrait-on pas chercher aussi dans d'autres services de l'État ? Car voyez-vous, j'ai ici un extrait d'une lettre que je vais quand même vous lire, qui n'est pas très longue, mais elle le mérite car je vous ai cité tout à l'heure ce que veut le Premier Ministre ; et je ne pourrais pas songer un instant qu'il le veuille pour tous les Français sauf pour les Français de l'étranger. Il y a une égalité des citoyens devant la loi et il ne peut pas y avoir de division dans ce domaine ; s'il le veut pour les Français, c'est donc pour nous aussi.

Et le Président de la République lui aussi le veut ; et j'aimerais bien que l'on exécute les directives du Président de la République. Voici un extrait d'une lettre du 10 mars 2004, donc toute récente, adressée au Premier Ministre :

« Je souhaite appeler votre attention, Monsieur le Premier Ministre, sur l'évolution préoccupante des moyens de l'action extérieure. La France a besoin de maintenir une forte capacité d'analyse et d'intervention, ainsi qu'une présence mondiale. Nous en sommes arrivés au point où les économies réalisées grâce à cette politique de rigueur drastique sont hors de proportion avec son coût politique et les dommages difficilement réversibles qu'elle inflige à notre outil diplomatique. Nos

partenaires s'interrogent ouvertement sur une politique où les déclarations ne sont pas suivies par les actions correspondantes et qui deviennent illisibles sur le terrain. En 2004, le ministère des Affaires étrangères bénéficiera de l'ensemble des crédits prévus par la loi de finances et sera épargné - épargné — compte tenu de sa faible marge de manoeuvre par les mesures de gel ou d'annulation de crédits. En 2005, il fera l'objet d'une priorité pour rattraper les dépenses de structure ou d'intervention trop longtemps différées. »

Je crois que c'est clair ; donc, la recherche d'économies en privant le réseau consulaire de sa force, de sa présence, de son service auprès des communautés françaises ne me paraît pas relever de la volonté du Président de la République, et je crois qu'il serait temps d'y songer pour pouvoir adapter en conséquence ce moyen d'action pour nos compatriotes expatriés et ne pas le vider de sa substance.

Alors, oui à la modernisation ; oui à l'évolution ; mais non au démantèlement, Monsieur le Directeur.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa

Monsieur le Directeur, vous n'avez pas mentionné Ottawa, mais j'ai eu vent — un vent d'ouest, nécessairement — que la capitale du Canada était dans la ligne de mire du ministère. Alors, j'interviendrai à titre préventif, sinon curatif.

Donc, au nom de nos compatriotes d'Ottawa, je viens vous demander de reconsidérer, et pour tout dire, de surseoir, à la fermeture de la section consulaire de l'ambassade de France à Ottawa.

Les Français d'Ottawa, et en particulier l'UFE qui avait reçu le soutien de l'ADFE, avaient revendiqué et obtenu dans les années 70 des services consulaires à l'ambassade de France à Ottawa. Nos compatriotes apprécient la qualité des services fournis et l'accessibilité aux dits services. La fermeture de la section consulaire à Ottawa causerait un grave préjudice aux ressortissants français puisqu'ils relèveraient alors du consulat à Toronto, situé à 450 km d'Ottawa.

Si, par malheur, comme disait le général de Gaulle, vous deviez quand même procéder à des coupes claires en ce qui concerne Ottawa, le minimum acceptable pour nous serait de conserver un consul adjoint en titre, qui ferait la collation des dossiers des Français d'Ottawa et les acheminerait à Toronto, et le maintien d'un centre de vote à Ottawa.

A ce propos, j'ai observé récemment, et j'attire votre attention sur ce sujet, que lors de la fermeture du consulat général de France à Edmonton, les membres inscrits sur la liste du CSFE de cette ville avaient continué à être inscrits comme devant voter en personne au consulat général de France à Vancouver. En pareil cas, il eût été judicieux, je crois, que ces personnes fussent automatiquement inscrites comme votant par correspondance. L'administration devrait y veiller.

Mon dernier point, et non des moindres, en faveur du maintien d'une présence consulaire à Ottawa, consiste à vous demander de réfléchir à la manière dont pourrait être interprétée cette fermeture dans la capitale du Canada, l'un des pays du G8 et ce, alors que dans deux jours, le 6 juin, la France va rendre hommage aux 173 000 hommes, dont 15 000 Canadiens, qui contribuèrent si douloureusement et si glorieusement à la libération de la Normandie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je trouve que beaucoup de choses tout à fait justes ont été dites, et je ne voudrais pas les répéter. Mais je voudrais insister sur un premier point, qui est l'absence d'information du Conseil supérieur en tant que tel : c'est une chose de faire avertir un mois après la diffusion du projet les délégués séparément dans leur circonscription, et oralement d'ailleurs, et c'en est une autre de les en informer au Conseil supérieur. Ce n'est pas du tout la même chose.

Deuxièmement, les sénateurs : personnellement, en tant que sénateur, je n'ai aucun document écrit sur cette réforme, si ce n'est ceux que j'ai obtenus par des moyens — parce que l'on dispose aujourd'hui d'Internet et de toutes sortes de moyens pour obtenir les documents que l'on ne veut pas vous donner ; mais autrement, je n'aurais pas les listes que j'ai là sous les yeux.

Je suis donc frappée par le fait que des collègues disent, l'un : "J'ai eu vent", et un autre "L'ambassadeur nous a informé de décisions irrévocables", ce qui prouve que l'on va discuter. C'est d'ailleurs tellement irrévocable que l'on décide de mettre en place un consulat général à Berne, où il n'y a pas de Français ; que finalement, les Suisses refusent et qu'au total, on en vient quand même à quelque chose de plus sérieux qui consiste à garder un vrai consulat général à Zurich ; mais cela supposerait de faire l'équivalent pour Lausanne.

Donc, le fait que l'on ne donne aucun document aux élus, qu'actuellement nous parlons tous sans base écrite, je trouve cela vraiment inacceptable. Notre conseil perd sa crédibilité, non pas parce qu'il va envoyer ou non deux représentants de droite au

CES ou un, mais parce qu'il n'est pas consulté et qu'il n'y a pas de discussions sur les sujets qui nous préoccupent et préoccupent nos mandants.

Deuxième point : je dis que la réduction des services consulaires dans les conditions où on s'apprête à la faire aggrave la rupture d'égalité entre les citoyens. Réellement, supprimer la chancellerie détachée de Lausanne pour renvoyer les gens à Genève, quand on habite à Sion et dans tout le haut de la vallée du Rhône, vous voyez un petit peu ce que cela représente ! Supprimer la chancellerie détachée de Lausanne pour des Français souvent âgés et pas très riches comme ils le sont en Suisse contrairement à ce que l'on imagine ; supprimer le consulat de Francfort ; celui de Düsseldorf. Mais attendez, ce ne sont pas des postes qui comptent 200, 300 ou 3000 immatriculés : ce sont des dizaines de milliers de Français que l'on prive de services, purement et simplement.

Et je dis que le résultat que l'on voit venir, c'est la perte de citoyenneté et la perte de nationalité. Nous n'aurons pas des Français installés en Allemagne, des Français installés en Angleterre ou en Suisse : nous aurons des Français qui seront devenus suisses, allemands, anglais, au fur et à mesure que la loi le permettra ; ils cesseront d'être français. Si c'est l'objectif recherché, je ne le partage pas.

Enfin, je terminerai sur ce point : contrairement à ce que le Président de la République demande dans la lettre citée par mon collègue COINTAT — auquel on a d'ailleurs répondu : tu as de la chance, Christian, tu écris le même jour que moi, et l'on te répond, alors que moi, je n'ai toujours pas de réponse ; j'ai été heureuse de lire la réponse que l'on te faisait.

Le résultat de l'opération — ne soyons pas dupes, mes chers collègues —, c'est - le hasard fait bien les choses - de supprimer 248 postes au ministère des affaires étrangères, ce qui correspond très exactement à la moitié du personnel du ministère qui partira à la retraite dans les trois ans qui viennent, et ce qui miraculeusement correspond à ce que le ministère des finances a demandé, c'est-à-dire que la moitié des agents de chaque administration qui partiront à la retraite ne soient pas remplacés.

Bien sûr, c'est enveloppé, on essaie d'arranger les choses ; mais au total, on est en train de réduire une fois de plus les moyens de ce ministère, comme on réduit ceux de tous les autres ministères, alors que celui-ci est le seul qui, dans les quinze dernières années, a connu une perte régulière d'emplois alors que tous les autres ont procédé à des embauches.

Nous serons donc moins bien servis, par moins d'agents, compétents mais de plus en plus surmenés. Et ce n'est pas, je le regrette, la téléadministration qui y changera quelque chose dans l'immédiat ; je le répète, et plusieurs l'ont dit, ne mettons pas la charrue devant les boeufs et ne confondons pas le futur avec le présent : oui, la téléadministration améliorera les choses dans cinq à dix ans ; mais aujourd'hui, elle ne les améliore pas, et l'on voit bien que la situation se dégrade pour nos compatriotes.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Merci, Monsieur le Président. Un point seulement, car mes collègues ont déjà fort bien exprimé ce que j'aurais pu vous dire. Monsieur le Directeur, nous sommes allés à Stuttgart et nous avons rencontré les agents, les agents recrutés locaux aussi bien sûr, qui ont appris par la rumeur ce qui les attendait.

Je ne sais pas si vous vous rendez bien compte de ce que cela signifie pour ces personnes que d'apprendre par la rumeur que l'on va fermer leur consulat, qu'elles vont se retrouver à la rue en l'espace d'un an. Nous les avons regardées, nous les avons vues ; nous avons vu leur tristesse, celle de voir leur travail, leur dévouement, leur engagement ne pas être reconnus finalement ; et nous avons vu aussi leur angoisse face à un avenir qui ne s'annonce pas rose. Certaines de ces personnes approchent la cinquantaine, ne possèdent peut-être pas les diplômes nécessaires pour trouver un emploi sur le marché du travail allemand, alors qu'elles réalisent un travail excellent au consulat. Et tout cela, Monsieur le Directeur, cela n'est pas digne de nous, cela n'est pas digne de la France.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Monsieur le Directeur, je pense être le dernier Allemand à prendre la parole et je ne vais donc pas faire un résumé de tout ce que mes collègues ont dit (*brèves réactions et acquiescements*). Simplement, je voulais vous poser deux questions : - première question, vous parlez de la téléinformatique : on sait qu'à Stuttgart actuellement, 7 agents se partagent un scanner à 100 euros et qu'ils n'arrivent pas à en avoir un deuxième ; on se fait donc du souci à ce sujet ; - deuxièmement, j'aimerais bien que vous m'expliquiez le nouvel hybride que vous êtes en train de mettre sur le marché, cet

hybride qui est directeur d'un institut—consul général ; les fonctions de l'un et de l'autre me semblent assez différentes, et je ne vois pas très bien comment le même être est capable de faire les deux choses en même temps.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Michel CHAUSSEMY et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu de la circonscription de Vienne

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Directeur, ce matin nous avons eu une réunion du bureau de la commission de l'Union européenne, nous avons évoqué bien sûr les aménagements du réseau consulaire, et certains d'entre nous se sont posé la même question, à savoir ce que signifieraient les bruits qui quelquefois sillonnent les couloirs, c'est-à-dire que, à la limite, à terme (à terme, cela peut être dans plusieurs années) on pourrait parfaitement se passer de l'ensemble des consulats dans l'Union européenne. Quel est votre sentiment sur ce sujet ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE, membre élu de la circonscription de Berlin

Je terminerai les propos de tous mes collègues d'Allemagne, et je vous donnerai un exemple concret : nous avons reçu une invitation le 24 ou le 25 mai, un carton où il y avait écrit : « *Nous vous prions, Monsieur — en ce qui me concerne Paul CLAVE —, de faire l'honneur à l'ambassadeur de participer à un déjeuner. A 13 h, le mardi 1er juin 2004.* »

Alors, je me demande si l'on se moque du monde ou pas : on reçoit un carton huit jours avant, même pas, et on nous invite la veille d'une réunion parisienne, pour laquelle nous avons tous déjà nos billets d'avion pour le mercredi, voire certains le mardi soir, parce qu'il est évident qu'un délégué appartient à un groupe, à une grande association, qu'il y a des réunions préalables aux réunions du CSFE pour préparer justement nos travaux. Donc, quand on nous parle de concertation, je rigole, et je voudrais vous dire que ce jour-là, nous étions 3 délégués à table sur 14 — vous voyez déjà le succès de ce déjeuner. Et en plus de cela, je parle sous son témoignage, mon collègue de Sarrebruck a tout à coup blanchi pendant ce déjeuner, apprenant qu'à Sarrebruck, il n'y avait plus rien ; on ferme complètement. Et j'ai trouvé fabuleux que mon collègue Monsieur VILLEROY de GALHAU apprenne le mardi 1er juin, vers 13 h 30-14 h — nous étions entre la poire et le fromage — qu'il n'y aurait plus rien à Sarrebruck. Alors, pour ce qui est de la concertation, de qui se moque-t-on ?

Nous avons vu dans la révision de la Constitution, pour la première fois, une avancée pour les Français de l'étranger ; on nous a cités dans cette Constitution. Mais l'esprit même de cette révision constitutionnelle n'est-il pas d'exercer les compétences au plus près des citoyens ? Avons-nous perdu notre citoyenneté, Monsieur ?

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais ajouter aussi : oui à la modernisation ; oui à la plus grande proximité. Mais quand on regarde les réformes qui sont actuellement prévues, en particulier en Allemagne, on s'aperçoit qu'à moyen terme, on souhaite conserver apparemment des consulats à Francfort, à Berlin, à Munich, là où on compte le plus grand nombre d'expatriés. Je pose la question : les résidents et les binationaux sont-ils encore pour l'administration française des Français de l'étranger à part entière ? Cela, c'est le premier point.

Deuxième point : je considère que nous sommes en train de parler de la réforme du CSFE, de donner plus de pouvoirs aux délégués. Quand on voit l'information dont bénéficient les délégués en amont des réformes prévues, on peut quand même se poser certaines questions, avoir quelques regrets et s'interroger, parce que l'on ne va pas dans le sens de pouvoirs accrus en faisant soit une rétention d'informations, soit une information trop tardive. Je trouve qu'une participation serait plus souhaitable, et je voudrais savoir, Monsieur le Directeur, quelle est votre position à ce sujet.

Monsieur le Président remercie Madame Nadine FOUQUES-WEISS et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Directeur, vous avez dit dans votre intervention que vous aviez reçu des contributions personnelles de délégués. Je sais que vous y êtes attentif, ainsi qu'aux réactions de leur ambassadeur, et je voudrais savoir si vous allez poursuivre en envoyant une mission sur place. Merci, Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président donne la parole au dernier intervenant, Monsieur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, membre désigné

Monsieur le Directeur, je voudrais rajouter deux arguments au chœur des délégués d'Allemagne, sur deux points.

Le premier, c'est ce qui me paraît être une fausse bonne idée ; c'est l'idée selon laquelle l'administration allemande va se substituer progressivement à l'administration consulaire pour fournir les différentes prestations, papiers d'identité, etc. Je peux vous dire, vivant à Munich, qu'aujourd'hui c'est une idée qui est complètement hors de l'air du temps : l'administration municipale ou même d'État bavaroise n'est en aucune façon préparée, n'a aucun plan pour se substituer à nos consulats pour fournir ces prestations. Peut-être qu'à l'avenir, la collaboration consulaire permettra ceci, et au fond, on s'en réjouira comme étant la preuve d'une intégration européenne ; mais aujourd'hui, et dans un futur que l'on peut estimer à trois ou quatre ans, je pense que c'est une idée qui relève plutôt de l'utopie.

La deuxième observation se situe sur un plan plus politique : l'Allemagne étant, comme vous le savez, un État fédéral, je crois que ce n'est pas une bonne idée de croire que l'on pourra gérer les relations avec les Länder à partir de Berlin. Les Länder, comme vous le savez, ont tous un particularisme et une spécificité fortes, à laquelle ils sont sensibles. Si l'on veut renforcer les liens, si l'on veut soutenir la présence française dans les différentes villes importantes et dans les différents Länder importants d'Allemagne, c'est sur place que cela se fera : cela ne se fera pas de Berlin. Et je crois donc, y compris d'ailleurs sur le plan politique, que cette idée de ramener l'Allemagne à un désert avec deux ou trois consulats ne sera pas une bonne idée. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président indique une dernière prise de parole, celle de Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Monsieur le Directeur, je veux vous parler de la fermeture de Recife. On a beaucoup parlé de l'Union européenne, de l'Allemagne surtout, mais il existe aussi des Français dans d'autres pays, et beaucoup plus loin.

Le Brésil est un pays dont la taille est 18 fois celle de la France ; nous avons une ambassade, trois consulats et une antenne consulaire à Belem. L'antenne consulaire a été fermée il y a environ cinq ans ; c'était quand même l'endroit où il y avait la plus grande frontière terrestre avec la France, puisque nous sommes à la frontière de la Guyane, et c'est donc devenu une passoire assez importante.

Maintenant, on veut fermer Recife : Recife regroupe six États du Nord-Est, c'est-à-dire environ six fois la superficie de la France. Tous ces Français seront dorénavant rattachés soit à Rio, soit à Brasilia, c'est-à-dire qu'en fait, les personnes qui auront besoin d'un service consulaire auront en moyenne entre 2000 et 2500 km à faire ; simple, facile, n'est-ce pas : on prend sa bicyclette et on y va !

Personnellement, je trouve que cette réforme - s'il faut la faire - constitue une régression : nous en revenons au système d'avant 1948, c'est-à-dire lorsque les Français de l'étranger partaient avec des sacs à dos, et mon Dieu, au revoir et bon vent ! Et nous les abandonnons. C'est un petit peu ce que je ressens pour mes compatriotes qui vivent très loin comme cela : ils se sentent vraiment abandonnés.

Excusez-moi, on parle de budget et de restrictions budgétaires ; je suis chef d'entreprise, mère de famille, j'ai donc l'habitude de faire des budgets : je pense m'en sortir à peu près bien. Il y a une chose que je ne comprends pas très bien au ministère des Affaires étrangères : on y change les postes tous les trois ans. Cela veut dire que l'on déménage des familles, de nombreuses personnes tous les trois ans. Cela coûte un argent fou, parce que bien sûr, tout le monde déménage avec des meubles, avec des voitures, avec tout ce que l'on peut avoir (le chien, le chat, etc.). Alors pourquoi ne laisserait-on pas ces personnes en place un minimum de six ans, ce qui permettrait quand même de réaliser des économies ? C'est une question que je pose, tout simplement. Merci, Monsieur le Directeur.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, vous avez la parole pour essayer de rassurer nos collègues.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de répondre dans le détail et sur le plan général, parce qu'il y a effectivement beaucoup de choses et j'essaierai de ne pas employer de formules excessives comme je pense en avoir entendues. Je pense qu'elles sont simplement dues à l'importance et à la chaleur du débat.

Je pensais qu'il n'y avait pas de débat, mais je vois qu'il y en a un ; il est d'ailleurs paradoxal de choisir l'occasion d'un débat pour dire que l'on n'est pas consulté et qu'il n'y a pas de débat.

Comme je l'ai dit tout à l'heure...

(Protestations dans la salle.)

Je ne vous ai pas interrompu, je vous serais reconnaissant d'avoir - d'essayer d'avoir - la même courtoisie que celle que j'observe, si c'est possible. Merci.

J'ai dit tout à l'heure qu'effectivement, ces propositions, ces réflexions et l'état de cette étape donnaient lieu à des contributions enrichissantes — pas toujours, il y en a qui ne sont pas nécessairement enrichissantes : ce n'est pas une contribution très enrichissante de dire que l'on ne change rien. Mais quand il y a des contributions enrichissantes, je m'engage non seulement à les étudier moi-même, parce que par définition, c'est mon travail, mais aussi à les transmettre et à veiller à ce qu'elles soient examinées avec l'intérêt qu'elles méritent. Donc, dire qu'il n'y a pas de débat, cela fait partie je pense plutôt des excès du débat lui-même.

Sur le plan technique, je voudrais donner à Monsieur MUCETTI la possibilité de vous expliquer, avant que je revienne sur l'ensemble des questions qui ont été abordées, exactement ce qui se passe en Allemagne et en Suisse — il vous dira d'ailleurs qu'il y a quand même quelques Français à Berne — et peut-être aussi à Cracovie, puisque j'ai entendu un certain nombre de choses sur cette espèce de phénomène concocté dans l'ombre. On va donc vous expliquer, et sortir un certain nombre de choses de l'ombre.

Monsieur Serge MUCETTI

Merci, Monsieur le Directeur. Je voudrais mettre l'accent d'abord sur les masses, puisque l'on a cité tout à l'heure des chiffres ; et je crois qu'il faut revenir à des proportions claires.

En ce qui concerne les postes d'Allemagne, je vous cite les dernières statistiques des Français, pour que nous ayons bien en tête les ordres de grandeur :

- Francfort : 19 000 Français ;
- Sarrebrück : 7 000 ;
- Düsseldorf : 17 000 ;
- Munich : 17 000 ;
- Stuttgart : 27 000 ;
- Berlin : 9 000 ;
- Hambourg : 9 700.

Cela nous donnera donc, lorsque nous aurons effectué les regroupements qui ont été indiqués, des consulats généraux qui ne sont pas encore tout à fait de la taille des premiers dans l'ordre décroissant des postes du monde. Il faut donc avoir les masses à l'esprit.

En ce qui concerne Berne, il n'y a pas qu'une poignée de Français, mais il sont près de 30 000 ; donc là encore, il ne s'agit pas de postes ridiculement peu denses au regard de la communauté française. A Cracovie, il y a 1854 Français et à Recife, 1768.

Deuxième idée, le dispositif, comme on l'a dit tout à l'heure, est évolutif dans le temps. En Allemagne, à part le transfert des activités de Hambourg qui se produira dans le courant de l'été, les autres mesures s'étaleront de 2004 à 2006 ; il y a donc des processus d'accompagnement qui seront mis en place. Idem en Suisse.

Troisième idée : ces processus d'accompagnement, et même lorsque les transferts auront été effectués, nous permettront de veiller à la continuité du service public. La création des consulats généraux d'influence, comme on les appelle, permet de maintenir une présence, et cette présence ne sera pas simplement politique, économique et culturelle. Il y aura également une présence administrative, qui ne sera pas du même ordre que celle d'aujourd'hui naturellement, mais qui permettra de satisfaire d'abord aux impératifs de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, c'est-à-dire de maintenir la protection consulaire, non seulement à l'égard des Français de passage, mais également des Français qui résident dans la circonscription.

Nous mettrons également en place des mécanismes qui permettront aux Français de satisfaire immédiatement aux formalités administratives les plus courantes et, comme on l'a dit tout à l'heure, les dossiers qui nécessitent des examens plus lourds seront examinés ailleurs.

Cette action de proximité, qui vaudra d'une façon générale pour les consulats d'influence, vaudra bien sûr comme on l'a dit tout à l'heure pour Cracovie, où nous veillerons là aussi à maintenir le minimum de présence administrative nécessaire pour éviter une rupture de continuité.

Autre idée, en ce qui concerne la téléadministration : naturellement, il ne faut pas spéculer sur l'avenir et considérer que ce qui sera mis en place dans quelques années est immédiat ; mais elle fait des progrès et elle sera effective, comme elle l'est déjà dans un certain nombre de postes.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup. Je vais essayer de répondre d'abord sur les grands points, et puis ensuite aux questions qui ont été posées plus précisément.

Il faut mettre les choses en perspective : il y a 1 million de Français — un peu plus, et c'est d'ailleurs un nombre qui augmente — d'enregistrés dans les consulats. On estime à peu près à 2 millions l'ensemble de nos compatriotes — c'est une estimation qui vaut ce qu'elle vaut, et il faut faire attention avec ce genre d'estimation — qui résident à l'étranger, et il y en a aussi beaucoup qui circulent et qui voyagent.

Nous offrons le réseau le plus diversifié, le plus étendu du monde, par les services qu'il rend et finalement par sa capacité d'écoute — et votre présence ici en témoigne. Ce service doit surmonter des difficultés ; j'ai bien en tête la lettre du Président de la République qu'a citée le sénateur COINTAT, et ce ne sont pas des motifs budgétaires cette fois-ci qui conditionnent, loin de là, la réforme du service consulaire dans son ensemble. Cela ne veut pas dire que l'État ne doive pas peut-être commencer à se mettre à rationaliser ses méthodes et à avoir des moyens un tout petit peu plus comparables à ce qu'on peut finalement faire avec moins.

Ce service consulaire doit surmonter des difficultés, il doit s'adapter à l'Europe ; surmonter des difficultés parce qu'il est sclérosé, parce que l'administration française est sclérosée. L'État est sclérosé, je le dis ; je le dis à titre personnel, je n'engage que moi, mais l'État français, l'administration française, la fonction publique française sont sclérosés.

(Applaudissements.)

Ce qui entraîne des difficultés, et nous devons surmonter ces difficultés, de manière appropriée ; je ne dis pas qu'il faille, d'un trait de plume ou d'un revers de main, supprimer ce qui fait peut-être notre particularisme. Mais il faut surmonter ces difficultés ; et moi, je ne les nierai pas. Ce ne sont pas des difficultés éminemment budgétaires : ce sont des difficultés liées à la sclérose.

Il faut s'adapter à l'Europe. Effectivement, je cherche à avoir une lisibilité dans cette réforme, et finalement, la lisibilité est politique et elle dérange ; j'ai donc une lisibilité politique qui dérange.

Enfin, ce service doit s'adapter aux évolutions des besoins : les besoins de nos communautés changent, les besoins des individus changent, à titre collectif comme à titre personnel.

Et il faut évidemment s'adapter à la loi ; il y en a une qui s'appelle la LOLF : il faudra que le service consulaire s'y adapte, et ce n'est pas facile, ni pour lui ni pour le ministère des Affaires étrangères. On ne va pas ajouter un réseau aux trop nombreux réseaux de l'État à l'étranger ; on ne va pas identifier un réseau complètement indépendant, autonome, détaché du reste.

Il y a donc une certaine contradiction entre l'unicité et la responsabilité, le périmètre de gestion qu'implique la LOLF ; il faut s'adapter à cela. Ce n'est pas en maintenant des consulats tous les 60 km en Europe — voilà aussi un élément de lisibilité — et je ne le dis pas de manière agressive ni pour faire un bon mot, je le dis parce que c'est ainsi, ce n'est pas en maintenant des consulats tous les 60 km le long des fleuves et des lacs en Europe...

De la salle

200 km !

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non : 60 ; il y a 60 km d'autoroute entre Genève et Lausanne, je regrette ; j'ai regardé moi-même sur la carte, et je ne vous donne pas la largeur du lac (*réactions*). Ce n'est pas en maintenant des consulats tous les 60 km que l'on pourra faire cela ; et ce n'est pas uniquement pour le plaisir sadique de faire trois sous d'économies, ce n'est pas le problème, le propos n'est pas là.

D'ailleurs, je vais vous donner le bilan de ce qui est envisagé :

Postes fermés :

- effectivement Sarrebruck,
- Düsseldorf,
- et en effet, il est question de la section consulaire d'Ottawa
- et puis de la chancellerie détachée de Lausanne.

Cela fait quatre postes.

Combien en ouvre-t-on ? Je ne parle pas de ceux que l'on a ouverts ces dernières années ; chaque fois que l'on ouvre une ambassade, on ouvre une section consulaire et l'on n'en parle jamais, ce qui veut dire qu'effectivement, on en ouvre.

- On va ouvrir Oran ;
- on va ouvrir un consulat général à Berlin et l'on s'assure que ce sera un grand poste avec les moyens qu'il faut à tous égards ;
- on va ouvrir un consulat général en Suisse, encore que la réflexion mérite peut-être d'être encore conduite, bien sûr ;
- on va ouvrir en Espagne un vice-consulat à Palma, un vice-consulat à Malaga ;
- en Italie un vice-consulat à Venise ;
- on va transformer en consulats d'influence un certain nombre de postes.

Tout cela n'est pas nouveau ; on y viendra lorsque l'on parlera de la consultation.

Le Ministre l'a dit à diverses occasions devant le CSFE ; il l'a également dit dans son intervention lors de la présentation du projet de loi de finances au Sénat et à l'Assemblée nationale ; je pense que ce que j'ai sous les yeux est le texte de son intervention au Sénat : il dit qu'« ... *il n'est pas question, sauf exception, de fermetures sèches. Nous allons en revanche supprimer les doubles emplois, rassembler les sites, promouvoir la polyvalence de l'encadrement. En regroupant les compétences consulaires sur un seul poste, pour un pays où un groupe de pays, nous allons nous appuyer sur des équipes spécialisées, tout en maintenant une fonction d'accueil dans les autres postes.* »

C'est donc un tout petit peu caricaturer que de dire que l'on ferme définitivement tout accueil des Français là où en réalité, on ne ferme pas : on transforme la vocation centrale du consulat d'administration lourde en influence.

Question : qu'est-ce qu'un consulat d'influence ?

C'est un consulat où effectivement — on le dit depuis dix-huit mois, on peut toujours le répéter ; et puis ce ne sera pas pareil partout, ce sera différent à gauche et à droite — le contenu du travail d'administration consulaire est moins important, au profit d'autres tâches, qui peuvent varier : presse, culture, affaires économiques, relations...

Par exemple, on l'a bien vu pour la Belgique : Liège, Anvers : regroupement à Bruxelles si possible. Liège, c'est la région wallonne et Anvers, c'est la Flandre ; un consulat d'influence français en Flandre, c'est peut-être utile. Un consulat d'influence français à Liège, cela ne fera pas la même chose qu'à Anvers.

On ne peut donc pas donner un modèle de consulat d'influence par définition ; et d'ailleurs, c'est l'esprit, l'un des éléments fondamentaux de cette réforme : d'adapter aux réalités du terrain — on nous accuse bien entendu d'ignorer le terrain —, aux réalités politiques, culturelles et humaines notre réseau.

Notre réseau était et reste uniforme, organisé selon un modèle napoléonien. Nous voulons le décroquer, cela a été dit aussi et je le répèterai, et nous voulons l'adapter pour que sur ce réseau, des wagons de natures différentes puissent circuler : des wagons d'administration consulaire, des wagons culturels, des wagons économiques, des wagons de toute nature. C'est maintenant le sens des réseaux publics : c'est d'être efficaces pour pouvoir être mis à profit pour des tâches différentes. Voilà pour les consulats d'influence.

Hambourg, Stuttgart, Recife au Brésil, d'autres comme Alexandrie, comme Turin... Il a été question de Turin ; je serais très curieux de savoir quels sont les autres grands pays qui ont encore un consulat de plein exercice à Turin. Je ne vois pas où est le drame d'adapter notre présence consulaire à Turin à l'époque actuelle ; je ne vois pas où est le drame. Et il y aura toujours un guichet ; comme l'a dit Monsieur MUCETTI, la fonction consulaire de protection reste maintenue, et l'on convergera vers Milan, comme beaucoup d'autres pays. Je peux dire d'ailleurs à ce sujet que ce genre de méthode de réforme est d'une certaine banalité.

On transforme en chancellerie détachée le poste de Diego Suarez, qui rejoint d'ailleurs de cette manière la situation des autres postes à Madagascar.

On fusionne pour Hambourg, Stuttgart, les fonctions de directeur d'institut et de chef de poste consulaire ; on fera pareil à Haïfa et à Porto. On renforce — de cela, on ne parle jamais dans nos débats — Cotonou, Douala. Je l'ai dit pour Canton, pour Hong Kong, pour Pékin, pour Shanghai, pour Bogotá, pour Istanbul. Il y a de vrais besoins : il y a des communautés françaises qui s'expriment assez peu ; je n'ai pas beaucoup entendu les représentants de la Côte d'Ivoire ou ceux de l'Arabie Saoudite : vous savez, on s'en occupe, on ne les laisse pas tomber avec la téléadministration ; on s'en occupe autrement qu'avec de la téléadministration, justement parce que l'on a un peu le temps de s'en occuper. On rouvre, je l'ai dit, un certain nombre de postes.

Concernant la consultation des élus, je ne m'attendais pas à de tels reproches, parce qu'en réalité, j'avais l'impression que l'administration dans son ensemble avait fait un effort. Mais bien entendu, je prends tout à fait au sérieux ce qui a été dit, j'en prends acte et je le transmettrai.

Je ne vais pas rappeler tous les échanges qui ont eu lieu, lors des différentes occasions depuis au moins dix-huit mois entre les ministres qui se sont présentés ici ou ailleurs, dans les commissions ou en séances plénières au Parlement ; je veux simplement les évoquer. Pour ce qui concerne la DFAE, je pense qu'il y a eu également sur le chantier consulaire pas mal d'explications depuis cette époque.

Je voudrais quand même marquer une certaine surprise, dans la mesure où en fait de consultation, j'ai retrouvé mes propres déclarations de février 2003 pour associer les élus et les membres du CSFE en général. On avait cru bien faire en mettant en ligne un journal du chantier de la réforme consulaire sur le site Internet du CSFE, dans l'espace protégé, à partir de mars 2003, pour que les élus fassent part de leurs réactions, de leurs propositions et de leurs suggestions en envoyant des contributions.

Je me suis renseigné, quand j'ai découvert que l'occasion de la consultation, de l'information serait au contraire l'occasion de nous reprocher de ne pas consulter... Evidemment, si l'on ne réunit jamais les gens, ils ne vous reprocheront rien ; donc, on les réunit et...

Sur la réforme, le forum a donné les résultats suivants :

- Pour les missions et le périmètre du service public consulaire, messages reçus : zéro.
- Concernant, ce qui peut davantage se comprendre, la performance et les objectifs à atteindre, car c'est peut-être un peu technocratique, messages reçus : zéro.
- Sur la démarche qualité et la simplification des procédures, messages reçus : zéro.
- Sur la rubrique spécifiquement marquée pour être la réforme du réseau consulaire au sein des pays de l'Union européenne, sujet intéressant, messages reçus : zéro.

Je ne me suis donc pas dit qu'il y avait un tel besoin ; excusez-moi de tirer avantage de cette situation. Je ne m'attendais pas à cela.

(Brouhaha et réactions dans la salle.)

Monsieur le Président invite l'assemblée à laisser terminer Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Écoutez, je n'aime pas me citer, mais en séance publique en février 2003 au bureau permanent, j'ai dit la chose suivante, et c'est dans les minutes : « Pour associer les élus et les membres du CSFE en général, nous avons en tête de mettre en ligne un journal du chantier n° 5 [...]. Il sera lisible sur [...] »

Vous pourrez lire tout cela. Et je dis : « Je vous invite donc à faire part de vos réactions, pas seulement tout de suite, mais en continu, en envoyant des contributions par messagerie électronique à une adresse [...] ».

(Réactions dans l'assemblée.)

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à continuer.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je vous dis que je ne veux pas tirer avantage de cela ; je tiens simplement à dire ma surprise devant le reproche de ne pas avoir provoqué, suscité la consultation.

Pour ce qui concerne le réseau lui-même tel que nous en parlons aujourd'hui, eh bien effectivement, c'est la première occasion qui se présente depuis que ce projet est prêt. Il a fait l'objet, comme certains l'ont évoqué, d'un document d'information que l'administration a inséré dans le dossier des représentants du personnel en commission technique paritaire ; c'était en mai, ce n'est pas si vieux. Et à la première occasion, je n'ai pas pensé utile, possible, d'organiser une réunion spéciale toutes affaires cessantes trois jours après que le document a été prêt.

C'est donc effectivement à la première occasion qui s'est présentée, aujourd'hui, ce matin...

De la salle

C'était le 2 mars.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, je regrette, les 2, 3 et 4 mars, nous nous sommes réunis et nous avons parlé de la réforme. Je me rappelle très bien avoir été ici un samedi matin pendant un certain temps, et nous avons parlé de la réforme. Je ne pense pas qu'il se soit tenu une réunion du CSFE depuis dix-huit mois, une réunion du Bureau sans que le temps qu'il fallait ait été consacré à ces questions.

Je n'ai effectivement pas toutes affaires cessantes provoqué ou convoqué les délégués, parce que je ne pense honnêtement pas, et je le dis vraiment sincèrement, qu'en faisant ce que nous faisons ce matin nous avons perdu du temps par rapport à ce que nous aurions pu faire il y a trois semaines.

Je pense que c'est une critique légitime, mais je vous dis comment j'y réponds : je vous dis que c'est à la première occasion qui s'est présentée que nous en parlons. Maintenant, vous jugerez s'il fallait être davantage diligents que cela.

Concernant la téléadministration, je voudrais redire que c'est un moyen, et pas une fin en soi évidemment. Je pense que l'usage de l'informatique n'est pas une affaire de niveau de vie ou de génération ; entre ceux qui se connectent et ceux qui ne se connectent pas ou qui n'y parviennent pas, c'est plutôt une affaire de culture. Il y a des gens de tous âges qui l'utilisent.

Je pense que considérer que certaines communautés françaises en Europe ne peuvent pas se connecter, c'est même vraiment un peu faire injure à nos compatriotes. C'est parfaitement respectable de ne pas se connecter, d'ailleurs ; mais je ne pense pas que la téléadministration soit un élément de discrimination en tant que telle. Ou alors, c'est aussi vrai pour le vote sur Internet et il faut l'englober dans cette critique : il faut dire que le vote par Internet constitue une forme de discrimination entre ceux qui sont équipés et ceux qui ne le sont pas. Ce n'est pas ce qu'a jugé le Conseil constitutionnel ; ce n'est pas ce qu'a jugé le Parlement.

En revanche effectivement, comme je l'ai dit ainsi que d'autres déjà, la téléadministration vise à faciliter l'approche de ceux qui le souhaitent ; cela nous est utile à certains d'entre nous d'envoyer un message et de recevoir ensuite assez vite par la poste un document d'état civil.

A ce propos, en ce qui concerne l'Allemagne, nous ne sommes pas sans savoir que ce ne sont pas les autorités allemandes qui peuvent délivrer des cartes nationales d'identité ou des passeports français ; nous nous en sommes effectivement aperçu. Je n'ai à aucun moment - mais vraiment à aucun moment - proposé ou suggéré que ce seraient les administrations locales allemandes qui feraient voter les Français lors des élections nationales françaises ou qui leur délivreraient ce qui relève de la citoyenneté ou de la nationalité. Je ne me souviens pas avoir jamais dit cela ; j'ai parlé de l'état civil, ce n'est pas tout à fait la même chose : je trouve que quelqu'un qui est à Francfort ou à Munich peut effectivement se marier localement et faire transcrire son mariage pas nécessairement dans les conditions d'aujourd'hui. Cela peut se faire par un relais éventuel entre le consulat et Nantes. C'est cela notre idée. Il ne faut quand même pas caricaturer des positions qui deviendraient effectivement tout à fait ridicules.

Faciliter l'approche de ceux qui peuvent utiliser la téléadministration, et ce faisant travailler mieux, libérer des ressources pour mieux s'occuper des communautés qui en ont besoin. Parce qu'il y a effectivement des communautés françaises ou des personnes qui ont davantage que d'autres besoin de notre aide à titre personnel. Et cela, ce ne sera pas de la téléadministration ; ce n'est pas de la téléadministration quand on s'occupe d'une prise d'otage d'un Français ou quand on va à travers la jungle en Colombie pour essayer de retrouver les traces d'un compatriote qui a été enlevé. Effectivement, pour pouvoir faire cela, il faut ne pas être trop mobilisé par autre chose, et c'est toute cette approche qui est en cause.

S'il faut insister sur la lisibilité, je pense que ce n'est pas tout à fait en contradiction avec ce que souhaite le Premier Ministre ; d'ailleurs, je ne pense pas que le ministère des Affaires étrangères soit par construction en contradiction avec le Gouvernement en général et le Chef du gouvernement.

Non ; il s'agit

- de responsabiliser les équipes,
- d'identifier des périmètres où l'on peut travailler différemment et
- de rediriger les ressources.

Et cela fera beaucoup de ressources : nous connaissons d'énormes déficits de financement pour l'informatique, pour la formation professionnelle, pour la sécurité, pour l'accueil — d'énormes déficits ; et nous avons donc besoin de dépenser beaucoup d'argent et de former beaucoup de gens dans ces directions. Mais on ne peut faire cela en se contentant de demander au ministère des finances davantage : il faut que nous réformions notre propre réseau pour pouvoir effectivement rediriger ces moyens.

Pour répondre à une question ponctuelle qui a été posée sur l'avenir des consulats dans l'Union européenne, comme vous le dites, ce sont des bruits de couloir : on ne peut pas non plus nous reprocher de ne pas vous informer sur les bruits de couloir, chacun les prend comme il veut.

J'entends moi aussi effectivement ce genre de choses, et pas au ministère des Affaires étrangères : pas de consulats dans l'Union européenne. Non, évidemment : il y a plus de la moitié des Français à l'étranger qui sont dans l'Union européenne ; on ne va donc pas supprimer les consulats là où il y a les Français, ce serait un petit peu paradoxal.

Ce n'est pas parce que - et je ne renie pas ce que je viens de dire - on n'a pas besoin d'avoir un consulat tous les 60 km qu'il faut passer d'un extrême à l'autre. En revanche, on pourrait quand même travailler dans l'Union européenne en considérant que ce n'est pas les mêmes distances que le long de la vallée de l'Amazone ou du Mississippi.

Enfin, je pense, et comme l'avait dit le Secrétaire d'État devant vous au mois de septembre dernier, qu'il faut s'habituer à une différence de nature — et je pèse mes mots : de nature — entre la fonction consulaire de droit commun et la fonction consulaire dans l'Union européenne. La fonction consulaire dans l'Union européenne concerne de moins en moins la protection au sens traditionnel du terme et de plus en plus la veille à la non-discrimination. Nos compatriotes dans l'Union européenne ont besoin que les services de l'administration française veillent et accompagnent le traitement non discriminatoire de nos ressortissants. Ce n'est pas tout à fait la même chose que ce que nos services continueront à faire dans le reste du monde, c'est-à-dire accompagner le développement et protéger nos compatriotes.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Le débat est clos, les réponses ont été données ; je vous propose de passer immédiatement à l'examen des questions orales, et nous tenterons de terminer avant 13 h au plus tard.

Monsieur le Secrétaire général, est-ce que l'on peut projeter les questions orales, s'il vous plaît ?

Monsieur Bernard CARIOT demande la parole.

Monsieur Président

Non, Monsieur CARIOT, le débat est clos. Nous avons observé les procédures ; vous êtes intervenu longuement, vous avez eu la réponse.

Monsieur Bernard CARIOT

Non.

Monsieur le Président

Vous poserez une question écrite.

EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

(Les questions orales et les réponses sont projetées.)

Question orale n° 1 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription électorale de Düsseldorf, relative au Land Rhénanie-Palatinat dans la proposition de loi sur la réforme du CSFE.

Monsieur le Président

La première question est celle de Monsieur Claude CHAPAT qui concerne la réforme du CSFE. Monsieur CHAPAT, vous avez la réponse ?

Monsieur Claude CHAPAT

Je ne sais pas si l'on peut appeler cela une réponse, parce qu'elle est très lapidaire. Je veux bien que l'administration ne soit pas responsable de ce genre de fait ; mais j'aimerais quand même qu'un débat puisse s'instaurer autour de cette question. Je vous l'ai exposée tout à l'heure très brièvement ; je pense que tout le monde a été sensibilisé à la question, et je voudrais savoir si quelqu'un dans la salle peut m'apporter une réponse.

Monsieur le Président

Les seules personnes qualifiées pour vous apporter une réponse, ce sont les Sénateurs. Nous allons donc leur poser la question. Nous avons dans nos différents groupes des Sénateurs : Madame ben GUIGA est là et elle a peut-être un élément de réponse à nous apporter.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Non, je n'ai pas une réponse convenable à apporter à mon collègue CHAPAT. A la commission de la réforme, nous avons accepté le découpage de 4 au Nord et 6 au Sud dans la mesure où la Rhénanie-Palatinat était rattachée au Sud. Or, il est vrai que nous ne l'avons pas remarqué au moment où nous avons voté le texte au Sénat. Le fait que Francfort soit telle quelle et donc que la Rhénanie-Palatinat fasse toujours partie du consulat de Francfort, fait que maintenant, il y a un déséquilibre entre le Nord et le Sud, au profit du Sud. Ce découpage n'est acceptable que si le rattachement de la Rhénanie-Palatinat au Sud se fait sur le plan électoral ; c'est un préalable administratif. Ce n'est pas un préalable politique.

Monsieur le Président

Peut-on passer à la question orale n° 2 ? ... C'est celle de Monsieur Richard YUNG ?

Question orale n° 2 de Monsieur Richard YUNG, membre désigné, relative à l'aménagement du réseau consulaire et culturel**Monsieur le Président**

Monsieur YUNG, vous avez la réponse à votre question ?

Monsieur Richard YUNG

Ceci rejoint bien sûr le débat que nous venons d'avoir. Je dois dire que je ne suis pas convaincu par les réponses et cela ne vous surprendra sans doute pas. En particulier, cela rejoint une des questions qui ont été posées par un autre collègue, qui est celle de la fusion des fonctions de consul général et de responsable ou directeur des instituts français, qui crée une espèce de fonction ou d'attribution hybride ; et l'on peut se demander vraiment dans quelle mesure la même personne peut remplir efficacement deux fonctions qui sont des fonctions à plein temps et qui nécessitent des spécialisations et des engagements spécifiques. Je ne suis donc pas du tout convaincu par le fait que l'on fusionne cela ; on fait des économies, c'est cela la réalité des choses, il faut le dire.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

On peut faire des économies à droite et puis davantage de dépenses à gauche ; cela ne veut pas dire que l'on fait des économies.

(Applaudissements et protestations.)

(de la salle)

On n'a pas de leçons à recevoir !

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je ne donne de leçons à personne. Je crois que l'on ne s'est pas bien compris : je ne donne de leçons à personne. Je réponds à une question, c'est tout. A la question "Faites-vous cela pour faire des économies ?", je réponds : Non, on fait peut-être des économies à gauche, mais on en prend à droite ; en plus, je pourrais faire exactement le contraire. Je regrette : il faut bien s'exprimer dans notre langue.

Deuxième point : quand on décide qu'un poste aura une connotation d'influence essentiellement culturelle, ce n'est pas tout à fait anormal de nommer plutôt un spécialiste des questions culturelles. On est bien conscient que ce n'est pas lui qui pourra suivre avec la même compétence les questions administratives ; cela ne nous échappe pas non plus. C'est pour cela qu'on peut parfaitement lui adjoindre un agent spécialisé dans les questions consulaires.

On peut aussi, avec le système du vice-consulat, envoyer de temps en temps — et ce sera au consulat et à l'ambassadeur de veiller à cela — régulièrement un agent, un vice-consul qui s'occupera de la communauté française ponctuellement, une fois par semaine ou par mois. Ce sont des formules souples auxquelles il faudra que nous nous habituions effectivement.

Enfin, troisième point sur la consultation : je ne suis pas tellement comptable de la manière dont chaque ambassadeur organise ses relations avec les délégués dans son pays. Ce que j'entends, moi, dans cette pièce, c'est que finalement, il y a eu pas mal de contacts ; tout le monde n'est pas libre, ce n'est pas facile, mais ce n'est pas non plus facile pour les chefs de poste. Et ce que je comprends, c'est que quand même — et c'est souhaité et ce sont les instructions de l'administration, rassurez-vous —, les ambassadeurs informent et consultent les délégués de leur pays de manière très régulière, sur les sujets de ce genre par-dessus tout évidemment.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Question orale n° 3 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Düsseldorf, relative à la transformation du consulat général de Hambourg**Monsieur le Président**

Monsieur LANGLET est-il là ?

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne

Nous avons parlé abondamment de la réponse et je crois que nous allons gagner du temps ; je pense qu'il ne sert à rien de débattre là-dessus. Je reprends simplement sa question pour le représenter ; nous acceptons la réponse.

Question orale n° 4 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart, relative à la fermeture-transformation du consulat général de Stuttgart**Monsieur le Président**

Madame SCHOEPPNER, vous avez la réponse.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

(inaudible)

Monsieur le Président

Nous sommes passés à la 4, Monsieur LECONTE, c'est terminé. Madame SCHOEPPNER, la question n° 4.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

J'aimerais revenir sur la réponse à la question n° 3. Parce que quelle que soit la crédibilité prochaine du passage de la loi portant réforme du CSFE, il me semble que l'administration devrait s'adapter à la situation actuelle et ne pas préjuger de la décision du Parlement.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Tout simplement, puisque l'on a déjà fait le débat, on ne va pas recommencer. Je note quand même qu'aux points 4 et 5, il n'y a pas de réponse, ni même à la question principale. Monsieur MUCETTI a précisé les chiffres, et cela correspond très exactement à ceux que j'avais donné, sauf que j'étais partie de 100 000 immatriculés pour simplifier et qu'il y en a 105 000.

Je voudrais quand même faire une petite remarque, justement à propos des consulats d'influence, donc concernant la fusion des deux fonctions : je m'inquiète un petit peu, parce qu'il faut quand même savoir que, dans certains pays et c'est le cas à Stuttgart, les Allemands financent en partie l'institut français ; alors, va-t-on avoir maintenant des consulats d'influence ou d'autres choses financés par les pays étrangers ? C'est une question annexe, parce que l'on n'a pas répondu à tous les points que j'avais soumis.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Avant cette question, il y en a une autre que vous posez, à laquelle évidemment la réponse a été donnée. Ce n'est pas moi qui la suggère, c'est une question que je lis : « *Possibilité pour un Français d'Allemagne de demander de retirer ses papiers d'identité dans sa mairie de résidence.* »

C'est une question que je lis dans votre question, et d'ailleurs comme une suggestion : « *Il faudrait plutôt saisir l'occasion pour prendre rapidement une initiative franco-allemande forte afin de rendre la citoyenneté européenne encore plus palpable...* »

Et bien effectivement, ce n'est pas possible : il n'y a pas de citoyenneté commune...

Question orale n° 5 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Düsseldorf, relative à la réforme du réseau consulaire en Allemagne**Monsieur le Président**

Nous passons à la question n° 5 de Monsieur LANGLET sur la réforme du réseau consulaire en Allemagne : nous en avons assez discuté, je crois.

Question orale n° 6 de Madame Anne-Marie MACULAN, membre élu de la circonscription électorale de Brasilia, relative au transfert des services consulaires au Brésil

Madame Anne-Marie MACULAN

Merci, Monsieur le Président. J'ai été assez déçue par la réponse, parce que j'avais monté ma question de manière extrêmement précise, afin justement d'obtenir des réponses précises ; et je dois dire que les réponses restent quand même relativement évasives. Mais on y voit effectivement reconnu le fait qu'il n'y a toujours pas eu d'information, puisque l'on nous promet une information par l'ambassadeur avant le 1er juin 2004 ; mais jusqu'à maintenant, il n'y a rien eu. Et puis il n'y a pas eu de concertation ; il y a sans doute eu concertation dans les services.

La seule information que j'aie reçue dans les derniers mois était relative au type d'informations que l'on devait recueillir pour la fiche d'immatriculation ; j'y ai d'ailleurs répondu, ainsi que mes collègues délégués de la même région.

La dernière partie de la question en particulier était importante puisque, si l'on transfère des activités à Brasilia, on peut imaginer que les gens auront plus de travail : alors allons-nous avoir plus de fonctionnaires au consulat de Brasilia pour faire face à ces nouvelles obligations ?

Monsieur le Président

Vous vouliez répondre ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Ce n'est pas la peine.

Question orale n° 7 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Londres, relative aux CNI et passeports d'urgence

Question orale n° 8 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart, relative à la délivrance des CNI et passeports

Question orale n° 9 de Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription électorale d'Alger, relative aux CNI sécurisées

Question orale n° 10 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Düsseldorf, relative aux délais d'obtention des passeports et CNI

Question orale n° 11 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg, relative aux délais de délivrance des pièces d'identité

Monsieur le Président

Les questions n° 7 à 11 concernent les renouvellements des cartes nationales d'identité et de passeports.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Une réponse collective à ces questions a été donnée ; je peux la reprendre, parce que c'est un sujet très important. C'est un sujet sur lequel la DFAE a présenté régulièrement les mesures qu'elle a prises pour répondre aux protestations, d'ailleurs tout à fait légitimes, de nos compatriotes qui ont déposé une demande de passeport ou de CNI auprès d'un poste consulaire.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance que ces documents revêtent pour nos compatriotes qui ont évidemment besoin de se déplacer ou qui vivent dans des régions du monde où cela peut même être une condition de leur sécurité d'en disposer, comme en Arabie Saoudite en ce moment.

C'est pour cette raison que la priorité a été donnée à la fabrication des passeports sur celle des cartes d'identité sécurisées, dont la production est actuellement ralentie — pas stoppée mais ralentie : il y a effectivement un stock tout à fait important de 20 000 dossiers de cartes d'identité sécurisées.

Les efforts menés sur les passeports commencent à porter leurs fruits, grâce aux gains de productivité, grâce au recours temporaire à une société de services pour non pas la fabrication mais pour la saisie des données informatiques, et grâce aussi à la création de pôles de fabrication régionaux.

Les délais ont été considérablement réduits : ils sont actuellement de 8-9 semaines... ?

Monsieur Serge MUCETTI

8 semaines.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

8 semaines, ce qui est d'ailleurs moins que ce que je vois à Levallois -Perret (un minimum de 2 mois) ; on annonce cela. Je ne cherche pas à comparer : c'est plus loin que la banlieue parisienne. Non ; ce n'est pas comparable ; mais ce qui est comparable, c'est effectivement la sclérose des services administratifs qui ne sont pas capables de construire un atelier en 3 semaines ou même en 3 mois.

Et à ce sujet, je dois dire que mes collaborateurs et moi trouvons qu'il y a une certaine injustice à faire porter l'opprobre précisément sur ceux qui s'efforcent de trouver des solutions. Parce que si on n'avait pas perdu 9 % de force de travail sur les 695 agents de la DFAE, c'est-à-dire à peu près 60 emplois à plein temps et si l'on pouvait facilement déployer et redéployer les effectifs en fonction des besoins, on aurait trois à quatre fois plus de moyens qu'il n'en faut pour fabriquer les passeports et les cartes nationales d'identité. Je ne me sens donc absolument pas mal à l'aise à propos de ce dossier.

Il convient effectivement de souligner sur ce sujet la performance qu'ont représentées la conception, l'élaboration et l'application d'un logiciel de télétransmission. La téléadministration n'est pas un projet futuriste fumeux : c'est aujourd'hui ; cela marche. Cela marche depuis un mois pour la télétransmission des passeports des consulats vers Nantes, ce qui permet d'économiser une quinzaine de jours, c'est-à-dire le temps de transmission des dossiers et celui de la saisie informatique des données, parce qu'une fois que c'est saisi dans un consulat, cela n'a pas besoin d'être à nouveau saisi à Nantes ; on gagne donc beaucoup de temps. Et dans ce cas, la téléadministration, c'est concret : c'est-à-dire que l'on gagne du temps de travail d'agents et du temps d'acheminement que l'on pourra utiliser à autre chose.

S'agissant des cartes nationales d'identité sécurisées, les mêmes efforts vont être déployés. Je veux parler pour les Français résidant en Europe qui utilisent bien entendu davantage leur carte d'identité, ou qui souhaitent le faire davantage : il a été décidé, parce que je me suis effectivement bien rendu compte de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, d'autoriser les postes consulaires à leur délivrer, à titre de dépannage, une carte d'identité ancien modèle, qui est tout aussi valable, afin de ne pas les pénaliser outre mesure.

Ce n'est pas un retour en arrière ; c'est une mesure simple, pratique : puisque l'on a encore ces modèles, on peut les distribuer beaucoup plus facilement que les anciens passeports que l'Imprimerie nationale ne fabrique plus, n'édite plus ; de toute façon, pour les passeports, hélas, nous n'avons pas le choix. Cela permet donc de faire face à des difficultés passagères pour ces compatriotes.

Elles sont totalement valables. C'est également ce modèle qui est encore aujourd'hui couramment délivré à nos compatriotes du Canada, d'Amérique centrale et du Sud, du Proche et du Moyen-Orient, d'Asie et d'Océanie, et de Suisse. Je pense donc qu'elle peut encore être acceptée par nos compatriotes.

Si ces documents venaient à être refusés, il faut bien entendu le signaler afin que nous puissions effectuer les démarches officielles nécessaires auprès des autorités locales pour que les accords internationaux soient respectés, en particulier l'accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe.

Voilà ce que je peux dire sur ce sujet.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription électorale de Mexico

Excusez-moi, vous parliez de la téléadministration et des progrès. Je me suis renseignée à Mexico avant de partir : le problème, c'est qu'effectivement, ils commencent à saisir les données et tout, mais on leur a dit qu'il fallait d'abord résorber tout le retard. Donc pour l'instant, on n'a rien gagné du tout ; et pour nous, ce n'est pas 8, mais 12 semaines avant d'obtenir les passeports. Je serais donc quand même un peu moins optimiste que vous à ce sujet. Merci.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Monsieur le Directeur, merci beaucoup. Cela concerne tout simplement le dernier paragraphe de votre réponse, quand vous dites que ce document est juridiquement valable et devrait être accepté partout : malheureusement, dans les faits, ce n'est pas toujours le cas, je dois le dire. Si, juridiquement, vous avez parfaitement raison ; mais le policier lambda et - ce qui est beaucoup plus amusant - les policiers français, refusent ce document.

En d'autres termes, vous avez des Français du Luxembourg qui se présentent avec ce document d'identité aux postes-frontières : on leur fait mettre leur voiture sur le côté et ils commencent à avoir de sérieux problèmes. Ce document est refusé en grande partie entre autres par les Allemands dans beaucoup de cas.

Donc juridiquement, vous avez parfaitement raison ; pratiquement, hélas, il en va différemment. Je vous en remercie.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup de le signaler ; nous allons nous en occuper.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Londres

Sur le même sujet, je ne sais pas si c'est l'endroit pour signaler que la compagnie Ryan Air par exemple n'accepte pas les cartes d'identité cartonnées ; on ne peut pas attendre qu'on refuse à un passager l'accès à l'avion qu'il doit prendre. Vous dites qu'il faut signaler cela et que les démarches officielles seront faites : alors, je vous le signale maintenant ; mais je ne sais pas, je peux le faire par écrit aussi.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il faut préciser que la carte d'identité n'est valable comme titre de voyage que dans l'Union européenne. Peut-être s'agit-il là d'une situation où il faudrait avoir un passeport. On peut aussi délivrer des passeports d'urgence.

Monsieur le Président demande à Madame Martine SCHOEPPNER si elle veut ajouter quelque chose.

Madame Martine SCHOEPPNER

Excusez-moi, mon collègue a déjà souligné ce qui concerne l'acceptation de la carte carton. Le problème qui se pose maintenant, c'est que les Français qui se trouvent à l'étranger, apprenant qu'il va falloir attendre 5 à 7 mois pour obtenir leur carte d'identité - qui est quand même la seule preuve de notre nationalité, je le rappelle - se mettent tous à faire des demandes de passeport, ce qui fait que cela va retarder encore plus ; cela ne résout absolument rien.

Le consulat de Stuttgart fait quand même un effort : il nous donne un papier en allemand attestant que nous avons fait la demande de la carte d'identité.

Mais je vous assure, quand vous vous trouvez — cela m'est arrivé la semaine dernière — en France à un contrôle à présenter un papier en disant que vous avez fait votre demande de carte d'identité à la mi-janvier, on vous regarde d'une drôle de façon : quand c'est un Français, il éclate de rire, c'est tout ce qu'il fait ; quand c'est un étranger, il a une piètre idée de la France.

Question orale n° 12 de Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative aux logiciels utilisés par l'administration consulaire

Question orale n° 13 de Monsieur Denis VIALA, membre élu de la circonscription électorale de Brasilia, relative à la généralisation de l'adresse électronique sur les formulaires d'inscription

Monsieur le Président

Nous passons aux questions n° 12 et n° 13 ; elles ont reçu une réponse unique. Y a-t-il des commentaires ?

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Je vous remercie, la réponse est précise.

Je voudrais juste souligner que l'on parle de téléadministration et que l'on dit que la première tranche sera opérationnelle dans le courant du premier semestre 2005 pour avoir un logiciel qui peut exploiter les adresses électroniques de nos administrés. On espère que l'on n'aura pas de tremblements de terre ou de problèmes d'ailleurs plutôt insurrectionnels avant des informations urgentes à faire passer d'ici là. Parce que tant que ce logiciel n'est pas en place, on ne peut pas exploiter le fichier des adresses électroniques, qui pour l'instant sont collectées mais qui ne sont pas exploitables parce qu'on n'a pas le droit de les transférer sur un autre ordinateur, sur un autre système ; il y a un système spécifique pour le consulat.

Monsieur Serge MUCETTI

Je crois qu'il ne faut pas confondre des notions qui sont effectivement voisines. Les postes ont aujourd'hui les moyens d'utiliser l'adresse électronique pour envoyer des courriers individuels aux Français qui s'adressent à eux. Ce que nous voulons mettre en place et ce que j'ai décrit devant vous, c'est un autre système, c'est-à-dire : un système intégré, qui permettra à un poste consulaire d'utiliser les adresses électroniques qui seront enregistrées dans la mémoire même du fichier central pour faire des envois d'informations groupés.

Ainsi, un chef de poste pourra, par une seule manipulation, envoyer à tous les Français inscrits au registre des Français établis hors de France qui auront une adresse électronique le même message au même moment ; c'est là la technique que nous allons mettre en place...

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Nous parlons bien de la même chose.

Monsieur Serge MUCETTI

Celle-ci présentera également bien d'autres avantages : elle permettra aussi d'utiliser cette voie pour des courriers et autres envois. Mais cela ne veut pas dire qu'aujourd'hui, les postes n'ont pas les moyens d'utiliser l'adresse électronique : ils ne peuvent pas le faire dans le cadre du registre des Français établis hors de France.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Mais simplement s'ils veulent envoyer un message groupé qui concerne tous les Français, ils doivent ouvrir chaque fiche de Français, retenir l'adresse électronique pour l'envoyer.

Monsieur Serge MUCETTI

Pour l'instant, en l'état du logiciel actuel, oui. Mais je vous signale que le fait de mettre au point un logiciel comme celui-ci, utilisable dans tous les pays du monde en aussi peu de temps, c'est-à-dire finalement en l'espace d'un peu plus d'un an, représente déjà une performance technique.

Monsieur le Président

Les trois questions suivantes concernent le domaine des élections.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je voudrais quand même justement être juste et dire que, si sur le terrain, nos compatriotes rencontrent de grandes difficultés qui sont liées finalement au fait que l'on a probablement trop tardé à passer des documents à l'ancienne à des documents modernes, il y a aussi simultanément, parce que l'on est pressé par le temps, de vrais progrès.

Je crois que la télétransmission des données des postes vers Nantes constitue un progrès remarquable ; il faut le saluer. Le fait que l'on soit capable dans un certain nombre de postes d'envoyer des courriers électroniques à l'ensemble des immatriculés qui ont une adresse électronique est un progrès remarquable, il faut également le saluer.

Nous ne sommes pas dans une perspective de dénégation de tous les progrès qui sont accomplis. Mais évidemment, nous sommes dans notre rôle, nous, élus, en faisant remonter les difficultés de nos compatriotes ; je vous promets que quand nous faisons une tournée en Allemagne ces temps-ci, nous sommes agrippés par tous les gens, et cela continue avec du courrier et des e-mails à votre bureau : "Cela fait six mois que j'attends ; je n'ai pas ceci, je n'ai pas cela, je n'ai pas pu aller en voyage à tel endroit, etc." Bien sûr, nous faisons remonter cette difficulté, mais ne croyez pas que nous ignorons les progrès remarquables qui sont faits sur le plan des technologies des services, et nous les saluons. Je tenais à le dire.

Monsieur le Président

Ce message est bien perçu.

Madame Christine ROBICHON, Chef du service des Français à l'étranger

Madame PONTVIANNE a évoqué les questions de sécurité et la communication par nos postes à nos ressortissants de messages par le biais d'Internet, précisément sur les questions de sécurité, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou d'autres types de risques, sur la façon de les prévenir.

Dans ce domaine - et c'est pour nous très encourageant - des progrès sont en train de s'accomplir, et ce rapidement. Un nombre de plus en plus grand de consulats et d'ambassades a déjà mis au point, pour les chefs d'îlot ou pour un nombre important de membres de la communauté française résidant dans le pays et ayant des adresses Internet, des méthodes de diffusion générale à ces personnes de messages sur les questions de sécurité.

Et cela a pu se faire sans les dispositifs techniques exposés par Serge MUCETTI, qui faciliteront cette possibilité. Mais la possibilité existe d'ores et déjà et elle est exploitée par de nombreux postes, qui n'ont pas à retaper les adresses électroniques une par une pour envoyer des messages groupés, car ils se sont constitué une fois pour toute une liste de destinataires. Et à chaque fois qu'ils ont un message à envoyer, il est très facile de le faire et cela permet une communication très rapide sur les questions de sécurité.

Monsieur le Président remercie Madame Christine ROBICHON de cette information.

Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je veux simplement féliciter notamment le consulat d'Abidjan qui envoie pratiquement tous les jours à tous les ressortissants un état de ce qui se passe, des endroits où passer, où ne pas passer, et des manifestations prévues. Je le reçois moi-même à Paris ; et je dois dire que c'est vraiment excellent, et je le félicite beaucoup.

Monsieur le Président remercie Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE.

Monsieur le Président

Les questions n° 14, 15 et 16 concernent les élections.

Question orale n° 14 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative au centre de vote de Belgrade

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je remercie l'administration de sa réponse. Toutefois, j'aimerais savoir si le refus des autorités locales est par principe un refus de l'ouverture d'un bureau de vote ou le refus d'un centre de vote dans une circonscription qui ne serait pas celle des frontières de leur pays. J'aimerais avoir une réponse précise sur ce point.

Monsieur le Président

Madame BOURGEOIS ? Vous vouliez répondre sur ce point ? Monsieur le Directeur ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

On ne peut pas faire un débat sur la réponse ; ce n'est pas l'objet de cette réunion. La question est claire, la réponse est claire : je pense que c'est un refus des autorités locales. Je ne vais pas ici élaborer des hypothèses sur ce refus ; il y a refus des autorités locales. Voilà. J'ai dit un "refus des autorités locales" : c'est la réponse. Merci beaucoup.

Question orale n° 15 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Düsseldorf, relative au taux d'abstention électorale des Français établis hors de France et au nombre de bureaux de vote

Monsieur le Président indique que cette question est prise par Monsieur CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je trouve cette réponse un petit peu sibylline, et j'ai l'impression qu'elle nous renvoie un petit peu la responsabilité du faible taux de participation aux élections. Je note d'ailleurs que, lorsque Monsieur l'Ambassadeur de France nous a convoqués le 26 mars, c'est une des motivations qu'il a exposées du fait du faible taux de participation aux élections au CSFE : « ... *les Français de France, par leurs impôts, ne voulaient plus continuer à payer...* »

J'ai trouvé cela personnellement assez déplacé. Je ne doute pas que vous mettiez tout en oeuvre pour nous satisfaire sur ce plan. Je vous renouvelle une proposition à coût nul : c'est que, dans tous les envois qui partent de tous les consulats aux Français — il y en a 3 000 par mois à Genève —, on glisse un petit dépliant, soit celui existant soit un autre plus simple, sur le CSFE ; je pense qu'au bout de quelques années, ce serait une mesure très efficace et à coût nul. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Pas de réponse à donner ? La question n° 16 est celle de Monsieur FRASSA.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je voudrais aussi faire une remarque sur la 15.

Monsieur le Président

Nous n'allons pas ouvrir un débat sur chaque question, Monsieur LECONTE. La question a été posée, la réponse a été donnée, un commentaire a été fait sur la réponse ; nous passons à la question suivante. Monsieur FRASSA, s'il vous plaît, n° 16.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Sur la 15, il me semble que la réponse appelle...

Monsieur le Président

Monsieur LECONTE, vous n'avez pas la parole. La parole est à Monsieur FRASSA.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

La réponse appelle quand même...

Monsieur le Président

Non, Monsieur LECONTE, je regrette.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

(hors micro) Je suis désolé, Monsieur, cette réponse appelle une remarque, parce que l'administration a tout à l'heure préjugé du Parlement ; maintenant, elle juge nos concitoyens.

Monsieur le Président

Monsieur LECONTE, vous n'avez pas la parole, je regrette. La parole est à Monsieur FRASSA. C'est très simple, Monsieur LECONTE, il n'y a pas de débat sur les questions orales.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

A quoi cela sert-il, Monsieur le Président ? Autant distribuer les documents et ne pas débattre. On vient à Paris pour justement faire une remarque.

Monsieur le Président

Pour l'instant, la parole est à Monsieur FRASSA.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

J'avais demandé la parole auparavant sur la question précédente et je vous prie de la donner !

Monsieur le Président

Monsieur FRASSA, s'il vous plaît.

Question orale n° 16 de Monsieur Christophe FRASSA, membre élu de la circonscription électorale de Monaco, relative au vote par correspondance électronique

Monsieur Christophe FRASSA

Donc, sur la question 16, je serai très rapide, Monsieur le Président. Je ferai trois observations : une de satisfaction, une de remerciement et une d'attente.

- la première de satisfaction parce que pour la première fois où je pose une question, la réponse est plus longue que ma question ;
- la deuxième de remerciement, parce que j'ai noté que c'était le Secrétariat général du CSFE qui faisait une réponse dans une matière qui ne relevait pas de sa compétence, et je l'en remercie ; et
- la troisième, c'est une attente : j'espère que nous aurons l'occasion d'entendre le Bureau des élections, notamment lors de la réunion de l'assemblée plénière de septembre, puisque nous allons entamer la réforme du décret de 1984 relatif à l'élection des membres du CSFE.

Voilà, j'en ai terminé.

Question orale n° 17 de Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription électorale d'Alger, relative à la délivrance des CNF

Question orale n° 18 de Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription électorale d'Alger, relative à la convention fiscale entre la France et l'Algérie

Monsieur le Président

Madame RAHAL n'est pas là ? Pas de commentaire.

Question orale n° 19 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux bourses scolaires et aux allocations familiales

Monsieur le Président

C'est une question sur l'enseignement de Monsieur LECONTE : bourses scolaires et aux allocations familiales.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je n'ai pas de commentaire à faire sur cette question-là, mais puisque j'ai la parole, je reviens sur la question précédente (*protestation immédiate et spontanée*), en signalant qu'il me semble absolument anormal que l'administration juge nos concitoyens.

Je trouve absolument anormal qu'on dise : « ... un taux de participation élevée dans ce contexte serait déjà très apprécié » ou bien que : « l'administration ne peut se substituer à nos compatriotes pour que ceux-ci effectuent leur devoir civique ».

Dans ce cas, l'administration juge des concitoyens ; il y avait une réponse précédente où elle préjugait du Parlement : cela me semble assez inquiétant comme dérive.

Je voudrais quand même souligner que les Italiens, dans probablement beaucoup de pays de notre circonscription, ont effectivement passé des publicités pour informer de l'élection au Parlement européen par exemple dans tous les journaux locaux, ce qui a effectivement permis d'informer les Italiens sur les élections et la manière dont cela se passait. On ne peut pas faire de reproche aux Français de ne pas voter suffisamment aux élections au CSFE s'il n'y a aucune information sur ce sujet. Je prie donc l'administration de ne pas sortir de son rôle.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je remercie beaucoup Monsieur LECONTE pour ses observations. La réponse de l'administration ne lui plaît pas ; il va falloir qu'il se satisfasse de cette réponse, même si elle ne lui plaît pas. L'administration constate, et elle regrette, que les Français de

l'étranger participent trop peu aux élections ; je ne pense pas que l'administration soit la seule à faire cette remarque et cette constatation. Nous sommes donc d'accord ; j'en prends acte. Merci beaucoup, Monsieur LECONTE.

Question orale n° 20 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription électorale de Düsseldorf, relative au personnel dit "détaché administratif"

Monsieur Claude CHAPAT

Écoutez, je crois que je n'ai pas de réponse. Ma question était simple : je souhaitais connaître l'évolution de ce dossier, notamment en ce qui concerne l'habilitation des établissements étrangers dans lesquels exercent ces personnes. Or, on ne me donne aucune indication là-dessus ; et je pense que cela relève de bien du ministère des Affaires étrangères que de nous donner des informations sur l'habilitation desdits établissements étrangers qui recrutent du personnel détaché.

Quant à la deuxième partie de la réponse, on me prie de bien vouloir m'adresser au ministère de l'éducation nationale ; mais je pense qu'en tant qu'élu, lorsque je pose une question au sein de l'assemblée à laquelle j'appartiens, on doit la transmettre auprès du ministère concerné.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Vous avez une réponse de l'administration : cette réponse est celle de l'administration. Je ne peux faire rien d'autre que tourner en rond et vous répondre que vous avez la réponse de l'administration. J'ai compris qu'elle ne vous convenait pas ; j'en prends acte et je transmettrai. De toute façon, ces débats sont enregistrés, et nous savons donc que cette réponse ne vous convient pas.

Monsieur Claude CHAPAT

Ce n'est pas qu'elle ne me convient pas, c'est que l'on ne me répond pas.

Question orale n° 21 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Londres, relative à la prise en compte du revenu des parents divorcés pour l'obtention d'une bourse scolaire

Madame Hélène CONWAY

Je voudrais simplement souligner que nous avons eu à débattre du cas d'une maman qui s'occupe de ses enfants et qui malheureusement n'est pas couverte par la réponse que vous donnez : dans les trois dernières lignes, nous parlons de « ... familles monoparentales, dès lors que l'ex-conjoint a disparu ou ne dispose pas de manière patente de revenus suffisants pour participer au paiement des frais de scolarité ».

Il s'avère quand même que certaines mamans élèvent leurs enfants seules, grâce à la seule pension alimentaire qu'elles reçoivent ; leur ex-conjoint peut percevoir des revenus suffisants, mais ne participe pas aux frais de scolarité et ne va pas au-delà de cette pension alimentaire. Alors, que faisons-nous dans ce cas ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Vous avez une réponse de l'Agence. Je ne suis techniquement pas en mesure de vous aider, car nous avons tous les deux la même réponse. Effectivement, ce n'est peut-être pas très satisfaisant. Vous avez vu cette règle de gestion : dans la mesure où le jugement de divorce, quand il s'agit d'un divorce, ne règle pas spécifiquement le problème de la prise en charge des frais de scolarité à l'étranger à travers le montant de la pension alimentaire ; hélas, il y a cela, il y a effectivement ce cas où la pension alimentaire ne règle pas ce problème ; quelquefois, c'est plus compliqué encore.

Je souhaiterais effectivement, et cela sera peut-être possible quand nous aurons un programme avec des moyens dans ce sens, au-delà de la responsabilité des parents en matière d'éducation — quand même un principe qu'il ne faut pas perdre de vue —, que ces familles ne soient pas particulièrement pénalisées. Tout à fait, je comprends.

Madame Hélène CONWAY

Je voudrais rajouter une suggestion : si nous parlons de familles monoparentales, pourquoi ne pas traiter cette famille comme étant une famille monoparentale, c'est-à-dire ne prendre en compte que les revenus du parent chargé de l'éducation et ayant la charge des enfants ?

Madame Élisabeth KERVARREC, membre élu de la circonscription de Vienne

Si je peux me permettre d'apporter une précision, nous avons eu le cas à Vienne. Monsieur MASSIN était donc venu nous voir ; et nous avons discuté pendant deux ans. Je pense que la difficulté, c'est que l'appréciation de la situation, dans ces cas de divorce, est faite de manière peut-être globale à partir de Paris. Il y a des pays où une femme divorcée qui a la charge des enfants touche une pension alimentaire et où le père n'intervient absolument pas. Je crois que la question est de ne pas la pénaliser, elle, pour le manque ou l'irresponsabilité du père (ou de la mère quand c'est le cas inverse).

Et je pense que c'est peut-être une piste ; nous avons fait une note très précise sur la législation en ce qui concerne le divorce en Autriche, et cela a permis aussi à l'AEFE, à Monsieur MASSIN de mieux comprendre la situation et d'évoluer, de ne pas être aussi restrictif que c'est prévu ici.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est la réponse je dirais réglementaire ; l'Agence est donc fondée à donner cette réponse. A titre personnel, je rejoins ce que vous dites et je pense que c'est un problème social que nous devrions considérer sous l'angle social. Et je pense que, effectivement, nous devrions, nous, la DFAE, avec vous regarder ce problème avec les moyens qui sont ou qui seront les nôtres.

Monsieur le Président

Madame Violette GORNY, qui est une spécialiste du droit de la famille, va peut-être nous apporter quelques éclaircissements sur la question.

Madame Violette GORNY, membre désigné

A mon avis, tout ne repose pas sur l'administration. Quand, lors d'un divorce, il y a une pension alimentaire qui est fixée pour les enfants en fonction des ressources et des besoins, il est bien prévu — c'est un des rares domaines du droit où c'est le cas — que les décisions ne sont jamais définitives ; c'est-à-dire que s'il y a un père divorcé et une mère qui n'y arrive pas, elle retourne devant le juge. En France, cela s'appelle le juge aux affaires familiales, cela s'appelle peut-être autrement dans les autres tribunaux, mais ce juge réévaluera la pension. Ce n'est donc pas entièrement une dette de l'administration.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Ce que nous disons n'est pas contradictoire : cela veut dire que l'Agence n'a pas la réponse, mais il y a peut-être une réponse d'ordre juridique, et peut-être une réponse d'ordre social. Mais ce n'est pas nécessairement l'Agence qui peut répondre à ce problème.

Madame Violette GORNY

C'est ce que je voulais dire : ce n'est pas l'Agence.

Madame Élisabeth KERVARREC

Ce n'est pas l'Agence ; mais dans certains pays, et c'est le cas en Autriche, les pensions versées pour les enfants sont plafonnées, c'est-à-dire que quels que soient les revenus du père, il peut être milliardaire, il ne paiera jamais plus que par exemple 5 000 F, point final ; parce que la législation autrichienne dit qu'un enfant ne peut pas recevoir une pension alimentaire qui est supérieure à un premier salaire.

Madame Violette GORNY

Il y a sûrement quelque chose de plus : le père doit à ce moment-là payer l'école...

Madame Élisabeth KERVARREC

Si le père paie en plus les frais de scolarité, c'est parce qu'il le veut bien ; mais beaucoup de pères répondent souvent quand ils sont autrichiens : "Mets l'enfant dans le système autrichien, c'est gratuit."

Et nous avons eu un long débat là-dessus. Je pense qu'il faut peut-être être un peu plus attentif aux situations locales - il n'y a pas de règles générales - quitte pour les délégués à faire une note en expliquant la situation, ce qui a été compris, par exemple dans notre cas.

Mais on ne peut pas demander au père divorcé, qui ne s'occupe pas de ses enfants, de payer, et il y a des cas où il n'y a aucun moyen de pression sur le père pour qu'il paie, d'après les textes.

Madame Violette GORNY

Mais si !

Madame Élisabeth KERVARREC

Mais non !

Madame Violette GORNY

Il y a des propositions de loi.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, nous n'allons pas engager de discussion. Mais je crois que la commission locale peut faire des propositions à Paris à la commission nationale, en justifiant sa décision.

Question orale n° 22 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Londres, relative au barème retenu pour l'immobilier en Irlande lors de la commission des bourses

Monsieur le Président

La réponse est de Madame BOSSIERE. Pas de commentaires ?

Madame Hélène CONWAY

Non. Simplement, en effet, nous reprendrons et revaloriserons le seuil à Dublin : j'ai donc pris note de la réponse, merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci, Madame.

Question orale n° 23 de Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative au baccalauréat européen

Monsieur le Président

Pas de commentaires ?

Madame Marie-Claire SIMON

Je ne suis pas tout à fait satisfaite de la réponse de l'Agence, parce que ma question ne portait pas sur la spécificité des lycées français et du bac français : elle portait sur le fait de créer un nouveau bac international, alors qu'il existe un baccalauréat européen depuis 1957 qui a fait ses preuves. Et je me demandais pourquoi l'Agence et le Ministère proposaient un nouveau bac alors que la France avait signé en 1957 un protocole sur le bac européen. Mais j'attends la réponse du ministère de l'éducation nationale et des services compétents, et à ce moment-là, je pourrai conclure.

Question orale n° 24 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Berne, relative à l'école Descartes à Fribourg

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président. La réponse ne correspond pas tout à fait à la question, mais disons que je m'en contenterai, parce que j'ai eu la chance d'être reçue par les collaborateurs de Madame BOSSIERE mardi et mercredi, qui ont apporté une réponse tout à fait satisfaisante à ma question.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, je lève la séance et je vous souhaite bon appétit. Merci.

La séance est levée à 13 h 00.

*La séance reprend à 16 h 00 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, troisième Vice-Président.
Monsieur le Président*

Madame, Monsieur le Chargé de mission, chers collègues, nous allons attaquer l'ordre du jour de cet après-midi, mais avant de commencer, je vais passer la parole à votre Secrétaire général, Monsieur BRÉJON.

Monsieur Roland BRÉJON, Secrétaire général du CSFE

Merci, Monsieur le Président. Puisque lorsque nous avons terminé les questions orales, nous étions déjà un peu en retard pour l'heure du déjeuner, je voulais apporter une précision ou plus exactement réagir à une remarque de Monsieur FRASSA — et cela tombe bien, puisqu'il est dans le salon — lorsqu'il s'était étonné qu'à la question orale n° 16, l'origine de la réponse mentionnée soit le Secrétariat général du CSFE.

Il s'agit en fait d'une erreur matérielle, puisqu'en réalité, cette réponse était collective au sein de la Direction. Y ont participé :

- le Bureau des élections, naturellement,
- la Sous-Direction de l'administration consulaire et de la protection des biens,
- le Secrétariat général du CSFE,
- plus les collègues chargés des aspects techniques d'un vote Internet.

M. Christophe FRASSA

Je suis ravi d'apprendre qu'autant de services se sont penchés sur la question. Vous m'enchantez !

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA
DECENTRALISATION APPLIQUEE AUX FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE**

Monsieur le Président donne la parole au Président de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France.

Monsieur Olivier DARRASON, Président de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président. Je voulais saluer la présence de Monsieur l'Ambassadeur COUANON, qui a été chargé d'une mission par la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, dans le cadre des projets spécifiques qui nous avaient été annoncés par Monsieur BARRY DELONGCHAMPS lors de notre dernière réunion.

Je voudrais simplement rappeler très rapidement quelles avaient été les prémices de cette commission et ses premiers travaux. Vous vous rappelez que nous avons, la fois dernière, d'une part, procédé à certaines comparaisons, notamment avec les compétences des régions, et un représentant d'une région était venu énumérer l'ensemble des problématiques qui étaient à l'époque possibles.

Et puis nous avons également souhaité avancer davantage sur d'autres expérimentations ; et c'est la raison pour laquelle nous avons confié à notre Rapporteur général, Monsieur Paul CLAVE, le fait de pouvoir étudier certaines expériences étrangères en matière de décentralisation, pour autant sans doute limitées dans l'espace et le temps qui lui a été donné, mais qui permettront sans doute de pouvoir aller plus loin ultérieurement.

De la même façon, nous avons demandé la fois dernière au ministère de l'intérieur de pouvoir venir nous expliquer ce qu'était aujourd'hui la réalité de la décentralisation en France et outre-mer, et notamment l'évolution qui, depuis 1982, c'est-à-dire depuis les lois DEFERRE, ont donné à la décentralisation française un aspect assez révolutionnaire.

Comme vous le savez, nous sommes à l'an II de la décentralisation, selon l'expression du Premier Ministre, c'est-à-dire qu'en ce moment même, un certain nombre de lois sont en cours d'examen par l'Assemblée nationale et le Sénat (par le Sénat encore la semaine dernière) ; et ces lois constituent une évolution encore plus grande de la décentralisation.

Il était donc intéressant d'entendre le Directeur de la décentralisation, des collectivités locales, le préfet BUR, qui est venu longuement nous expliquer, nous y reviendrons tout à l'heure, ce qu'il en était.

Et puis enfin, nous avons demandé à Monsieur BARRY DELONGCHAMPS de pouvoir autoriser Monsieur l'ambassadeur COUANON, qui est chargé de mission auprès de lui, et notamment du projet de comités de gestion consulaire, de venir devant le groupe, non pas, comme il nous le dira peut-être tout à l'heure si vous l'interrogez — il est d'ailleurs à votre disposition et il est venu pour cela — pour présenter un projet déjà tout ficelé, mais au contraire pour pouvoir recueillir des avis, des sentiments ou des expressions sur ce qui est aujourd'hui l'esquisse d'une esquisse, qui ne présente pas par définition un caractère finalisé et a pour objet précisément d'évoluer en fonction des observations que les uns ou les autres nous serons en mesure de faire. Comme il a d'ailleurs commencé par recueillir des avis dans deux postes qu'il a visités : celui de Londres, où comme vous le savez c'est la plus grande communauté française expatriée, et puis, en termes de contraste, la communauté de Tunis. Et naturellement, ces objectifs ne sont pas définitifs : il va continuer à aller voir les uns et les autres.

Je voulais vous dire, avant d'entendre notre Rapporteur général, que la commission procède de deux façons :
 - d'une part, elle audite un certain nombre de personnes, et
 - d'autre part, elle poursuit ses propres investigations et réflexions et elle charge son Rapporteur général notamment, mais aussi toute autre personne de la commission parce qu'elle est ouverte ; non seulement d'ailleurs aux membres de la commission, mais nous avons également décidé tous ensemble que toutes celles et ceux — et c'est d'ailleurs une pratique générale de l'assemblée des Français de l'étranger — qui veulent venir assister à cette commission provisoire puissent le faire et puissent poser des questions. Nous sommes là non pas pour décider mais pour réfléchir ensemble et pour proposer ensuite. L'idée est donc de continuer parallèlement aux auditions à travailler et à former un certain nombre de groupes de réflexion.

C'est la raison pour laquelle tout à l'heure je vous proposerai un certain nombre d'orientations, que nous avons commencé à étudier avec la commission, pas d'une façon formelle parce qu'hier, nous n'avons pas eu le temps de travailler à l'issue des trois auditions auxquelles nous avons procédé, mais qui permettront de fixer, pour les trois ou six mois prochains, le programme de travail de la commission avec son évolution.

Je vais peut-être laisser maintenant Monsieur le Rapporteur général nous donner des éclairages sur la vision des travaux qu'il avait faits, et ce excellemment, auprès des ambassades d'Espagne et d'Italie à Berlin, ainsi que par la consultation d'un certain nombre de documents qui lui a permis d'effectuer au fond une étude comparative des systèmes institutionnels étrangers tels qu'ils existent.

Monsieur Paul CLAVE, Rapporteur de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président. Comme nous l'avons vu en commission hier après-midi, j'ai pu, au cours d'entretiens avec les diplomates espagnols et italiens à Berlin, mais également avec d'autres personnalités des communautés expatriées de ces deux pays, et notamment de nos collègues conseillers du Conseil général de l'immigration pour l'Espagne et du Conseil général des Italiens expatriés pour l'Italie, essayer de comparer, de déterminer quels étaient les points communs entre nos trois organisations : le CSFE et les leurs. Quels étaient les avantages des unes et des autres, quels en étaient les inconvénients.

Je commencerai par l'Espagne, ce qui va être plus simple. L'Espagne a bien sûr un Conseil des Espagnols émigrés vers l'étranger, mais qui est une organisation élue par des grands électeurs issus de comités, que l'on appelle des comités de résidents espagnols dans les différentes circonscriptions à l'étranger.

C'est intéressant pour nous, puisque ce matin, notre Directeur nous a parlé, et l'Ambassadeur Monsieur COUANON nous parlera tout à l'heure, de ce que nous voulons mettre en place, c'est-à-dire des comités de gestion consulaire — ou sous un autre nom — dans nos différentes circonscriptions. J'ai donc essayé de comparer ce que faisaient les Espagnols et les Italiens.

A la différence de ce que l'on nous a dit ce matin, c'est-à-dire que nous pourrions avoir ces comités de gestion consulaire avec des membres désignés à la fois par les autorités du pays et les élus, les Espagnols et les Italiens procèdent quant à eux par une élection locale, de tous les inscrits sur les listes des consulats espagnols et italiens. Ce qui permet à ces comités d'avoir une légitimité certaine au sein de leur circonscription, puisque ce sont des élus : ce sont donc des personnes qui représentent réellement la communauté inscrite dans cette circonscription.

Ces comités de gestion vont effectivement assumer un certain nombre de missions ; et parmi elles, les principales consisteront à s'occuper de tous les problèmes sociaux qui se posent aux expatriés de la circonscription — et c'est la grande priorité —, et ensuite bien sûr des affaires scolaires.

En ce qui concerne ces comités, ces conseils généraux, à la différence du CSFE, les ministères des Affaires étrangères des deux pays ne sont pas aussi investis que le nôtre : ils ne sont pas tout seuls, disons.

En ce qui concerne les Espagnols, pour tout ce qui touche à l'organisation des institutions représentatives de leurs nationaux établis hors d'Espagne, c'est le ministère des affaires sociales et du travail qui assure la tutelle à la fois du Conseil général de l'immigration, qui est donc l'équivalent de notre CSFE, et également, par l'intermédiaire du diplomate chargé des affaires sociales de l'ambassade à Berlin par exemple, des comités consulaires.

Bien sûr, il y a également un investissement du ministère des Affaires étrangères, parce qu'à partir du moment où l'on se trouve à l'étranger, tous ces fonctionnaires, de quelque ministère qu'ils soient, sont regroupés sous la direction d'un ambassadeur, qui lui, bien entendu, appartient au ministère des Affaires étrangères de son pays.

Et s'agissant des Espagnols, en matière d'organisation de l'élection qui va permettre d'élire ces membres du comité des résidents espagnols, c'est la section consulaire du pays qui organise l'élection ; mais c'est ensuite le conseiller de l'ambassade d'Espagne chargé des affaires sociales qui va gérer tout ces problèmes.

Ces comités peuvent comprendre soit 11 personnes, soit davantage, en fonction du nombre d'inscrits dans la circonscription. Ces élus des comités vont former le collège électoral des conseillers du Conseil général de l'émigration, c'est-à-dire de l'équivalent de notre CSFE.

Quels sont les avantages de ce conseil général pour les Espagnols par rapport à nous ? Quels en sont les inconvénients ?

L'avantage est qu'il y a peut-être dans ces conseils généraux — espagnols et italiens, mais nous parlons de l'Espagne —, un certain nombre de ministères qui sont, par le biais d'une désignation, membres de ces conseils : nous y retrouvons bien sûr les deux ministères prioritaires, celui des affaires sociales et du travail et celui des Affaires étrangères.

Dans le conseil général espagnol, le Président est nommé par le Ministre des affaires sociales et du travail ; en revanche, les deux vice-présidents représenteront à la fois le ministère des Affaires étrangères et encore une fois le ministère des affaires sociales et du travail.

On retrouve également dans la désignation des membres de ce comité trois représentants des régions et des provinces autonomes espagnoles, ce qui permet d'établir un contact avec l'intérieur du pays, pas seulement avec la capitale, mais également avec toutes les provinces, ce qui nous échappe un peu au CSFE, puisque nous n'avons qu'un lien avec Paris, que nous n'avons pas un lien direct avec les provinces ; eux l'ont.

Il y a aussi dans ce conseil général des représentations des organisations patronales, des organisations syndicales, ainsi que des représentants d'autres ministères.

En ce qui concerne le système espagnol, il est assez intéressant, mais il est bien en deçà de ce que nous avons. Je ne m'étendrai pas sur l'Espagne, parce qu'une grande réforme, une refonte complète de ce système est en cours, en réflexion et sera mise en application ; et je crois que les Espagnols, d'après nos conversations tant avec les fonctionnaires qu'avec les élus, se dirigent un petit peu vers la solution française, peut-être plus de suffrage universel et moins d'élections locales qui ne sont pas toujours faciles à organiser ou bien organisées chez eux.

Je vais vous parler de l'Italie, parce que les Italiens vont beaucoup plus loin que nous. Ils ont eux un système qui est tout à fait le même que celui des Espagnols au départ, mais ils vont plus loin dans la formation, dans la composition du conseil : ils ont automatiquement des représentants du ministère des Affaires étrangères, qui lui reprend la primauté en Italie, puisque c'est le Ministre des Affaires étrangères qui, comme pour nous au CSFE, est le Président du Conseil général des Italiens expatriés.

Mais ils ont, je crois, 65 élus avec le même système que les Espagnols, à une différence près, et c'est l'inconvénient majeur du système italien : il y a donc ces élus des comités de résidents italiens, mais il existe aussi la possibilité de la désignation d'au moins 30 % de la totalité du collège électoral d'un pays. Et qui dit désignation dit quand même place à un certain arbitraire, et lorsque l'on est italien, avec le tempérament que l'on connaît chez nos amis Italiens, il y a bien sûr des disputes, et cela tellement que malheureusement, un système qui semble presque parfait ne fonctionne pas tout à fait. Et là également, les Italiens réfléchissent à refondre peut-être ce système pour arriver à cette légitimité que nous avons, celle du suffrage universel.

Comme les Espagnols, les Italiens ont cet avantage d'avoir des représentants de plusieurs ministères qui participent aux travaux. Et il y a quelque chose de très important chez les Italiens et que je souhaiterais un jour voir appliquer du côté français : c'est-à-dire qu'il y a obligation — pour ceux qui ont le rapport, je crois que c'est en page 10 — pour le gouvernement italien de consulter les conseillers élus lors de tous les problèmes budgétaires (pour l'attribution de subventions aux associations, aux écoles, etc.). Nous avons vu encore ce matin que la consultation restait chez nous pas toujours évidente, que l'on oubliait quelquefois, un peu trop souvent, de nous consulter.

Vous avez mon rapport : le système italien est un système qui va très loin, malheureusement sans fonctionner comme il le devrait ; mais il présente, dans la rédaction de ses textes des aspects extrêmement positifs sur lesquels nous pourrions réfléchir et dont nous pourrions peut-être demander un jour à l'administration de reprendre certaines mesures.

Voilà en gros de quoi il s'agit. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre, mais je ne voudrais pas être trop long car nous n'avons pas beaucoup de temps cet après-midi.

QUESTIONS-REPOSES**Monsieur Olivier DARRASON**

Ce n'est pas tellement une question : c'est un complément. Il faut quand même savoir que les Italiens comptent 4 millions d'immatriculés dans le monde ; et qu'ils estiment être environ 60 millions d'origine italienne dans le monde. Tu as raison de souligner que déjà, l'organisation des élections dans un pays très créatif est toujours quelque chose de délicat ; mais de par le monde, effectivement, ce n'est pas facile.

Ce que je voulais ajouter, c'est que si vous allez sur Internet, vous verrez qu'il y a des pages entières sur les Italiens d'all Estero, énormément d'informations, cela fourmille, cela bouge tout le temps. Ce n'est pas extrêmement cartésien, car j'ai coutume de dire que si notre pays est un pays cartésien, l'Italie est plutôt un pays baroque ; mais croyez-moi, là aussi, il y a beaucoup de créativité et beaucoup d'animation.

Monsieur Paul CLAVE

Je voudrais juste dire un mot sur ce qu'a dit notre collègue, qui est tout à fait pertinent : dans le Conseil général des Italiens expatriés, il y a possibilité de représentants d'étrangers d'origine italienne ; sans voix délibérative, avec voix consultative simplement. C'est vrai.

Monsieur Robert Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voulais appuyer ce que vient de dire notre collègue Paul CLAVE puisque j'en fais partie.

Monsieur Olivier DARRASON

Le Sénateur DEL PICCHIA disait que précisément, étant d'origine italienne, il avait la possibilité de participer à ce type de réunions. Et d'ailleurs, notre collègue Monsieur PETRI-GUASCO nous avait fait observer qu'entre les XIXe et XXe siècles, plus de 50 millions d'Italiens étaient partis à l'extérieur de leurs frontières, ce qui montre cette extraordinaire diffusion.

Plusieurs membres de la commission ont d'ailleurs fait observer que comparaison n'était pas raison et que naturellement, il fallait prendre en compte les spécificités institutionnelles : le fait par exemple, comme le rappelait Monsieur PUJOL, que l'Espagne est un système extrêmement fédéralisé et que par conséquent, la représentation telle qu'elle existe correspond aussi à l'organisation fédérale telle qu'elle était.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Sans vouloir monopoliser la parole, je voulais seulement dire qu'effectivement, il existe cette réunion, et il y a eu une réunion à Rome sur ce sujet à laquelle j'ai été invité, et je n'étais d'ailleurs pas le seul, parce qu'à l'époque, le discours d'ouverture avait été prononcé par Monsieur FORNI, l'ancien Président de l'Assemblée nationale française, qui est aussi d'origine italienne, qui faisait partie de cette association.

Monsieur Pierre-Yves le BORGNI, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voulais demander si la commission envisageait d'auditionner le Conseil des communautés portugaises à l'étranger. C'est aussi une belle institution qui, je pense, n'est pas en soi très différente de ce que nous connaissons, nous, et qui fait partie d'une organisation plus structurée de la représentation des Portugais hors du Portugal, avec 4 des 230 députés à l'Assemblée de la République et aussi un Secrétariat d'État aux communautés portugaises. Je crois que cela présenterait de l'intérêt pour nous.

Monsieur Olivier DARRASON

Je retiens votre proposition. Naturellement, les auditions auxquelles nous avons procédé ne sont pas limitatives, et pendant la durée de la commission et de ses travaux, je propose que nous puissions entendre des représentants, comme cela a été, je crois, suggéré par Madame GARRIAUD-MAYLAM, des étrangers qui viendraient au cours de nos réunions ici parler de leurs expériences telles quelles.

Et personnellement, je suggère également que les membres du Conseil, lorsqu'ils ont la possibilité dans leur pays de pouvoir interviewer telle ou telle de ces institutions, même s'ils ne sont pas membres de la commission provisoire, puissent le faire et nous envoyer par Internet leurs travaux, parce que ce sera autant d'enrichissements.

Je crois qu'il ne faut vraiment pas limiter l'enrichissement des travaux aux seuls membres de la commission : tout le monde a la possibilité de le faire et je crois que c'est précisément la richesse de la diversité géographique dans laquelle nous vivons : c'est de pouvoir nous enrichir de toutes ces expériences.

Je retiens votre proposition et demanderai donc à l'ambassade du Portugal de nous donner ce qui à Paris pourrait être représentatif de cela.

Monsieur Raymond PETRI-GUASCO

En commission, j'ai oublié de vous dire que j'avais été interrogé il y a environ deux ans par l'ambassade d'Angleterre à Rome par deux fonctionnaires qui m'ont demandé de leur expliquer comment fonctionnait notre système des Français de l'étranger ; et j'ai eu une assez longue conversation avec eux, d'où il ressortait qu'eux m'ont dit textuellement : Nous, nous voulons des petits Anglais ; nous ne voulons pas faire des petits Italiens ou des petits Grecs ou je ne sais quoi.

Par conséquent, nous voulons qu'ils soient éduqués en Angleterre ; nous leur payons un voyage trois fois par an pour aller voir leurs parents dans le pays de résidence. Nous ne voulons pas faire tout votre système, mais nous voulions le connaître quand même. Et je crois qu'ils n'ont rien fait du tout : il n'y a rien chez les Anglais.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Je voudrais simplement rappeler que le Conseil de l'Europe cette année avait, dans une de ses réunions, émis le voeu de la création d'un Conseil supérieur des Européens de l'étranger, donc quelque chose d'extraordinaire, en donnant comme idée de prendre langue et de prendre contact avec toutes les organisations du même type ; d'où le Conseil supérieur des Français de l'étranger, ce qui existe déjà ailleurs. Il serait alors peut-être intéressant de prendre langue avec eux et d'essayer de voir où ils en sont.

Monsieur Paul CLAVE

Tout à fait.

Monsieur Olivier DARRASON

Peut-être que le Président de la commission des affaires européennes pourrait prendre cette responsabilité.

Monsieur Paul CLAVE

Tout à fait. Je voudrais te dire que, dès la première semaine d'octobre, nous aurons une réunion à Berlin entre les conseillers italiens, espagnols, sans doute portugais et, si mes collègues me rejoignent, des délégués CSFE ; nous aurons une première grande réunion de tous ces élus.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, membre élu de la circonscription de Londres

Simplement sur ce point, je voulais dire à Monsieur VILLAESCUSA que c'est une proposition qui est déjà ancienne puisque j'y avais contribué lors d'un colloque qui avait été organisé au Conseil de l'Europe en 1997 ; et cela faisait partie des recommandations qui avaient été adoptées, il est important de le signaler, à l'unanimité.

Il y a donc déjà là un terrain sur lequel on peut travailler ; il existe déjà des liens entre les différentes organisations depuis longtemps, depuis 1997, mais ce sont des liens bien sûr très informels dans chaque pays, et je crois que nous pouvons...

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Un rapport d'une vingtaine de pages.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Oui, c'est le mien, tout à fait ; c'est celui que j'ai réalisé : c'est le deuxième rapport du Conseil de l'Europe à ce sujet, où nous avons repris un certain nombre d'idées. Le rapport a été adopté à l'unanimité ; et il est en cours de discussion au Conseil des ministres, qui n'a pas encore donné son verdict sur son acceptation ou non des propositions.

Je rappelle que, bien que cette proposition avait été acceptée à l'unanimité par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 1997, malheureusement, le Conseil des ministres, cela ne vous surprendra pas, ne lui avait pas donné suite.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON.

INTERVENTION DE MONSIEUR L'AMBASSADEUR ALAIN COUANON**Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON, Chargé de mission auprès du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France**

Merci, Monsieur le Président, de me redonner la parole. Je ne vais pouvoir à ce stade que répéter ce que j'ai dit hier en commission, c'est-à-dire que, répondant au souci actuel du Gouvernement de décentraliser l'action de l'État dans tous les secteurs, y compris à l'étranger, la Direction des Français à l'étranger m'a confié une mission de réflexion, il y a très peu de temps, sur ce que l'on appelait jusqu'à présent les *comités de gestion consulaire*.

Le champ d'application de ces comités tel qu'on me l'a fixé s'étend à l'ensemble des fonctions dites non régaliennes des consulats, c'est-à-dire essentiellement : l'action sociale, sous son angle le plus riche, le plus large possible, allant jusqu'à l'accès de nos compatriotes à l'enseignement français.

On m'a demandé de mener une réflexion - j'allais dire bien prétentieusement innovante - mais disons d'essayer de trouver des solutions qui confèrent plus de souplesse à notre système actuel.

Mes premières constatations — mais je n'en suis qu'au début et je tiens bien à préciser que je ne soumetts pas un kit clés en main : je viens au contraire soumettre quelques idées de base sur lesquelles il est très important pour nous à la DFAE, pour moi en tout cas et pour mon Directeur aussi, de discuter d'emblée avec vous de la façon dont cela va évoluer.

J'ai conduit jusqu'à présent deux missions à l'étranger, dans deux consulats généraux très importants et très différents par leurs problématiques et leurs communautés françaises : il s'agit de nos consulats généraux à Londres et à Tunis. Puisque l'exercice n'a, au moins dans un premier stade, de sens que dans des postes très importants, qui gèrent des communautés françaises importantes où des problèmes sociaux sont réels ; j'ai été moi-même Ambassadeur au Turkménistan avant d'avoir accepté cette mission, et cela n'aurait eu aucun sens de faire des choses dans un petit pays comme le Turkménistan ; il faut donc de grosses communautés.

J'ai donc choisi, nous avons donc choisi ces deux postes ; et de ces premières missions que j'ai faites et que je vais compléter par d'autres missions dans d'autres postes dans des zones différentes, je retire une première impression, qui n'est pas très originale, mais qui est l'incroyable redondance et surabondance des structures qui, dans nos consulats, gèrent l'ensemble des problèmes sociaux.

Pour faire vite, il y a au moins trois comités qui font à peu près au fond la même chose :

- les CCPAS (les Comités consulaires pour la protection et l'action sociale),
- les CCPEFP (les Comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle) et
- à certains égards aussi, les Commissions locales de bourses ; parce que, comme vous le savez, c'est quand même essentiellement sur des critères sociaux que les bourses sont attribuées à nos compatriotes à l'étranger pour accéder à l'enseignement français.

Une des pistes auxquelles j'ai songé, auxquelles nous songeons à la DFAE et dont nous voulons discuter avec vous, bien entendu — encore une fois, nous en sommes à la phase de départ — consiste à créer un nouveau type de comité qui regrouperait l'ensemble de ces fonctions, qui serait en fait non pas un comité de gestion consulaire (car je trouve que ce mot ne veut pas dire grand-chose ou bien signifie gestion des consulats et il ne s'agit pas de cela). Mais je proposerais personnellement — nous pouvons cependant en débattre — quelque chose comme un comité consulaire aux questions sociales, et qui aurait pour vocation de gérer l'ensemble des problèmes sociaux de nos compatriotes à l'étranger dans chaque poste.

Quelques pistes de réflexion :

- la première piste, c'est qu'il n'y a pas nécessairement besoin de ce comité général partout ; il y a des postes où cela n'a pas beaucoup de sens parce qu'ils gèrent trop peu de choses. En revanche, on peut imaginer qu'il y aurait dans un premier temps quatre ou cinq, par la suite peut-être une vingtaine de postes qui auraient cette nouvelle structure ;
- la deuxième piste de réflexion, c'est que les règles du jeu — et je crois que c'est quelque chose d'un peu nouveau que nous essayons d'introduire à la DFAE. Je ne sais pas si cela pourra fonctionner, mais nous vous le soumettons et votre appréciation est très importante — n'ont pas besoin de mon point de vue d'être exactement les mêmes à Toronto, à Windhoek et à Rio de Janeiro. C'est-à-dire que l'on pourrait estimer que le volume, le format, les règles de fonctionnement de ces différents comités soient décidés sur place, dans un cadre qui aurait bien entendu été proposé, mais qui pourrait être évolutif et donc différent d'un poste à l'autre.

Une *première suggestion* — mais encore une fois, nous débattons de cela — que ces nouveaux comités ayant vocation sociale regroupent des membres de droit, cela va de soi (il y aura bien entendu le chef de poste, nos élus bien sûr), et ensuite un certain nombre de membres désignés, mais qui seraient désignés par le comité sur place. Encore une fois, à Singapour, on pourrait les désigner en fonction de critères définis sur place, qui ne seraient pas nécessairement les mêmes qu'à Toronto. C'est une première suggestion.

Une deuxième suggestion : ces comités ont leur structure originale et ont leur règlement, leur périodicité, leur mode de fonctionnement propres. Là encore, ce n'est pas à Paris qui décide : c'est le comité lui-même, en fonction des conditions locales, de la façon dont il va fonctionner.

La troisième évolution : le budget, ce qui est évidemment un élément très important. Dans un premier temps bien entendu, le budget sera celui qui est déjà dévolu aux comités précédents (CCPAS, CCPEFP ou autres) auquel pourront s'ajouter des dons ; et je rappelle que notamment la réglementation sur les CCPAS permet de recevoir des dons, c'est-à-dire de faire appel à des dons extérieurs : s'il y en a, tant mieux, prenons-les. L'idée étant que ces nouveaux comités sociaux auraient la gestion, l'autonomie financière à terme et donc décideraient en dernier ressort, et non plus comme aujourd'hui après accord nécessaire du Département, de l'attribution des fonds.

Une dernière idée que je lance — encore une fois, rien n'est fixé, ce sont des idées dont je veux débattre avec vous - la possibilité serait laissée à chaque comité, avec l'accord évidemment de l'Ambassadeur dans ces cas, d'étendre son champ d'application à l'ensemble du pays s'il l'estime nécessaire. Faut-il par exemple à Londres qu'il y ait deux comités de ce type : un à Londres et un autre à Édimbourg ? Si les élus et si les membres du comité sur place l'estiment pertinent, après tout, on pourrait très bien imaginer qu'il n'y en ait qu'un seul pour l'ensemble du pays ; mais ce ne serait pas une obligation : cela serait laissé à la possibilité, à la pertinence du choix de ceux qui dirigent ces comités sur place.

Voilà quelques options de départ que je vous soumets, dont je voudrais débattre avec vous, qui ne sont pas obligatoires, peuvent être modifiées ; et même si d'autres idées peuvent apparaître, nous en sommes preneurs.

Ce n'est pas comme je le disais hier une révolution copernicienne, bien entendu ; ce n'est pas le grand soir, mais c'est déjà peut-être l'apparition d'une percée d'une façon un peu petit peu plus différente, un petit peu plus souple, d'aborder les problèmes de nos compatriotes à l'étranger dans certains secteurs.

Je vous serais très reconnaissant de m'apporter votre aide, vos critiques pour me permettre d'avancer dans ce projet. Merci.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

QUESTIONS-REPOSES

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako

Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je voudrais savoir par qui seraient désignés ces fameux membres qui constitueraient les comités de gestion, en dehors des membres de droit que seraient le chef de poste et les élus ? Merci.

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

Par les membres de droit.

Madame Marie-Hélène BEYE

Puis-je réagir ?

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

Bien sûr, Madame.

Madame Marie-Hélène BEYE

Parmi quelles personnes seraient-ils choisis ? Où irait-on pêcher ces personnes ?

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

Parmi ceux qui dans chaque poste vous paraîtraient être d'abord les plus volontaires pour cette fonction, et ensuite les plus à même d'y faire face.

Madame Marie-Hélène BEYE

Merci beaucoup.

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

L'idée est que ce ne serait pas Paris, mais vous sur place qui décideriez, et cela en fonction des circonstances locales. Mais ce n'est peut-être pas une bonne idée ; encore une fois, cela reste ouvert.

Monsieur le Président

Monsieur l'Ambassadeur, on pourrait considérer que ce pourraient être des personnes choisies comme dans certains établissements scolaires, des personnalités extérieures cooptées pour leur représentativité dans la communauté ?

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

Par exemple : en fonction de leur dévouement ou de leurs qualifications spécifiques. Chaque comité aurait la latitude de décider de ce genre de choses — latitude bien sûr dans un cadre raisonnable.

Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu de la circonscription de Rome

Monsieur l'Ambassadeur, j'ai été très attentif à vos remarques. Je dirais quand même — je parle pour l'Italie où je réside — que l'on ne peut pas tout à fait mettre en même temps

- le comité pour l'emploi,
- le comité des bourses scolaires et
- le CCPAS.

Je m'explique : pour l'emploi, à Milan en tout cas, depuis de longues années, c'est la chambre de commerce française en Italie qui s'en charge, et l'on part d'un principe absolu qui est que la chambre de commerce, par sa vocation, est beaucoup plus proche des entreprises que ne l'est le consulat général. Donc, sous contrôle du consulat bien évidemment, avec une présentation régulière de rapports, etc., cette action est menée finalement par une association qui regroupe les entreprises françaises, mais aussi énormément d'entreprises italiennes.

En ce qui concerne les bourses scolaires, je suis d'accord avec vous sur le fait que les critères sociaux sont importants. N'oublions-nous pas cependant que l'on a souvent dit, quand on parlait, quand on débattait de la gratuité scolaire, que les bourses scolaires ne devaient pas simplement servir aux familles en difficulté, mais qu'elles devaient compenser le poids souvent important dans les budgets familiaux des frais de scolarité pour des familles à revenus moyens ?

Il ne s'agit donc pas simplement, et surtout, de familles qui sont en difficulté, qui ont elles automatiquement accès aux bourses scolaires ; mais au contraire, il s'agit de toute une tranche de la population pour laquelle les frais de scolarité, qui malheureusement augmentent très régulièrement et souvent plus vite que l'inflation, sont compensés par le jeu des bourses scolaires.

Toujours pour un pays européen, j'en arrive aux questions sociales.

En Italie, il est vrai que la loi, la façon dont les pouvoirs publics se comportent n'est pas toujours égale d'une ville à une autre, d'une province à une autre (les provinces étant les départements), d'une région à une autre, etc.

Il y a des régions dans lesquelles la réciprocité européenne joue à plein, c'est-à-dire que, quand des familles de nationalité française, des personnes, des citoyens sont en difficulté, ils sont pris en charge par l'administration italienne ; et puis il existe d'autres cas où malheureusement, même après intervention des autorités consulaires ou bien des personnes qui connaissent l'administration italienne, cela ne débouche pas sur une entraide : c'est là que les comités pour l'action sociale ont leur rôle à jouer.

Mais je vous assure que mon expérience personnelle me montre que c'est un public, si vous me permettez ce mot, un petit peu différent, et une problématique très différente.

Je termine en disant simplement une dernière chose : quand on organise le comité des bourses à Rome — de Rome dépendent aussi Naples et Florence —, on a souvent affaire à plus de 130 ou 140 dossiers. Personnellement, la dernière fois j'ai déjà demandé, quand on vient de Milan, que cela commence le matin au lieu de l'après-midi ; ce n'est bien évidemment pas un problème qui concerne le CSFE, mais c'est pour vous dire que l'on pourra de toute façon difficilement, si l'on veut travailler correctement, regrouper tout en une seule session.

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

Il n'est pas question que ce soit en une seule session : ce sera à vous de décider s'il peut y en avoir plusieurs.

Monsieur Didier LARTILLEUX

J'illustrais mon propos pour dire que je crois que l'intérêt est quand même le dialogue permanent entre les élus d'un côté, les consuls généraux, les services de l'ambassade de l'autre. Merci.

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

Merci beaucoup de ces remarques.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Monsieur l'Ambassadeur, je n'ai pas très bien saisi le but de la création de ces comités de gestion consulaire. En ce qui me concerne en Europe, par exemple en matière sociale, je ne vois pas très bien, alors que l'on s'apprête à voter pour les élections européennes, et que finalement, on est en train de coordonner dans une première étape les régimes de sécurité sociale, qu'on est en train d'essayer d'aller plus loin — c'est donc de l'aide sociale étatique, qui est tout à fait établie —, pourquoi concernant l'aide sociale on réintroduirait des dons privés et sur quelle base ? Une entreprise donnerait un don une année ; elle referait le même l'année suivante ou pas ?

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

Non.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

On veut donc remplacer l'aide sociale — je parle pour l'Europe, je le précise encore — par l'assistanat ? Je dis bien que je ne parle pas des bourses, mais de l'aide sociale : notre rôle en Europe consisterait d'abord à vérifier — c'est ce que je fais — qu'en vertu des règlements, les autorités locales font ce qu'elles ont à faire.

Pour moi, il n'y a pas plusieurs catégories de Français en Suisse : il n'y a pas certaines personnes qui, parce qu'elles connaîtraient d'autres personnes qui siègent dans des comités ou ailleurs, pourraient bénéficier d'une assistance alors que d'autres qui ne sont pas connues... Mon travail consiste donc essentiellement à bien vérifier que les personnes touchent tout ce à quoi elles ont droit, en vertu des règlements européens.

Qu'il y ait des secours occasionnels à côté, pour moi, il y a plusieurs étages : il y a
- d'abord l'aide locale,
- puis les secours occasionnels et,
- ensuite l'aide privée.

Loin de moi l'idée de condamner, comme cela pour le plaisir de le faire, l'action des sociétés de bienfaisance ; mais pour moi, il existe ces trois étages et c'est bien clair.

Personnellement, je ne tiens pas à remplacer le deuxième étage, celui de l'aide sociale, par de l'assistanat, qui se ferait par le biais de dons d'entreprises sur lesquels on pourrait compter une année et pas une autre. Donc, je ne perçois pas bien le but en matière sociale.

Monsieur le Président propose d'entendre les trois questions suivantes afin de permettre une réponse globale et donne la parole à Monsieur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG

Merci, Monsieur l'Ambassadeur. La décentralisation, c'est une grande et belle idée, et le groupe ADFE comme d'autres d'ailleurs, a toujours soutenu tout ce qui pouvait aller dans cette voie. Et l'on voit que c'est un mouvement qui continue en France dans notre pays ; et c'est une bonne chose.

La crainte que l'on peut avoir — mais c'est juste une crainte, on peut l'évoquer —, c'est que le transfert de certaines tâches, de certaines responsabilités ne s'accompagne pas du transfert équivalent des ressources, des moyens de financement. C'est le débat qui a lieu aujourd'hui en France autour du "second train" des lois de décentralisation ; il existe, comme vous le savez, un débat assez vif autour de la loi de financement des lois de décentralisation. Et l'on ne peut pas s'empêcher au fond de formuler la même crainte pour ce qui serait du transfert des enveloppes des CCPAS, des enveloppes de bourses, peut-être d'une partie de l'immobilier scolaire, et peut-être également d'autres responsabilités encore.

Comment être sûr que ce qui sera transféré à des comités de gestion ou à d'autres formules ait bien le financement nécessaire ? Et quand on entend ensuite parler de dons, de mécénat, on se dit que c'est justement pour combler l'écart entre l'un et l'autre.

Je crois que nous pouvons tous dire que les expériences de financement de mécénat et autres ne fonctionnent pas : les entreprises françaises à l'étranger ne sont pas prêtes à se substituer de façon régulière et constante au financement de l'action publique. Voilà ; c'était simplement une remarque.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'

Pour poursuivre justement le débat, comme d'ailleurs les précédents intervenants, je crois que l'on doit saluer l'effort fait pour pouvoir exercer au plus près de nos compatriotes les compétences qui reviennent à ce jour à l'État.

Il me semble que, dès lors que l'on imagine qu'il y ait un comité, dans lequel siègeraient notamment les délégués au CSFE, et que ces délégués seraient amenés à coopter d'autres personnes, on pourrait dans ces conditions se poser la question de l'élection de ces autres personnes ?

Puisque si vous commencez à gérer de manière significative sur le plan local un certain nombre de sommes, il me semble que le suffrage universel est la clé. J'aurais du mal personnellement à imaginer qu'une partie soit élue et l'autre cooptée par les élus : cela me paraît un système un peu bancal.

D'imaginer aussi qu'il y ait une forme de second maillage de cette manière des communautés françaises à l'étranger est un moyen de renforcer également la présence sur le terrain de tous ces élus ; il y a des petits consulats auprès desquels il n'y a pas de délégué au CSFE, mais on peut imaginer qu'il y ait appelons-les des délégués consulaires. Et quitte à être révolutionnaire jusqu'au bout, pourquoi ces délégués consulaires ne seraient-ils pas aussi un jour membres du collège des grands électeurs élisant les sénateurs ?

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Yves le BORGNI' et donne la parole à Monsieur le Sénateur Michel GUERRY.

Monsieur le Sénateur Michel GUERRY

Les différents budgets de CCPAS, bourses, etc., sont définis à Paris, de façon relativement égalitaire pour tout le monde ; et si nous avons à ce moment-là une commission unique avec un budget unique dans un pays, je n'ai pas bien compris si cette commission définissait les différentes parties qui seront attribuées d'une part au CCPAS par exemple, d'autre part aux bourses, si c'était cette commission qui le décidait ou s'il y avait une clé de répartition donnée par Paris. J'aimerais bien que vous nous donniez votre sentiment sur cette question.

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

Je ne vais pas vous donner une réponse : c'est une des questions qui se posent.

Monsieur John Mac COLL, membre élu de la circonscription de Canberra

Tout cela laisse beaucoup à désirer, je pense. Nous parlons en ce qui concerne la constitution de ces comités de gestion consulaire de quatre problèmes.

D'abord, je présume que les membres constituant ces comités seront bénévoles ; nous avons déjà un grand problème nous-mêmes étant légitimement élus au suffrage universel, en étant convoqués bien sûr aux quatre coins de notre électorat, et je vois difficilement des spécialistes, des personnes compétentes nous accompagner partout dans nos régions.

Et je soulève à ce sujet une question ; vous mentionniez tout à l'heure le problème de la proximité : un comité consulaire à Londres par exemple pourrait-il s'occuper de l'Écosse ? Étant d'origine écossaise moi-même, je vois difficilement nos amis basés en Écosse... Et je crois que ma collègue Joëlle GARRIAUD-MAYLAM me rejoindra dans ce domaine.

Dans un pays comme l'Australie que je représente, bien sûr, je vois difficilement à partir de Sydney gérer les problèmes du Vanuatu ou de Melbourne ; vous voyez un petit peu le genre de choses dont il s'agit.

Que veut dire cela ? Cela signifie que l'on va voyager, que l'on va représenter ; mais nous parlons ici de bénévolat, donc bien sûr automatiquement de disponibilité. Donc, concernant ces différents points, je ne vois absolument pas quel progrès ils apportent.

Nous avons en ce moment des CCPAS, des comités qui s'occupent de l'emploi et de la formation, des commissions locales de bourses ; et nous avons à chaque fois, hormis de notre présence, notre disponibilité, des personnes compétentes qui nous rejoignent ; mais je ne vois pas pourquoi une personne compétente dans le domaine des bourses scolaires serait nécessairement aussi compétente pour s'occuper du social ou de l'emploi et de la formation. Lorsque l'on veut réformer, il ne faut pas réformer juste pour réformer : je pense qu'il faut vraiment définir exactement quel sera le progrès apporté pour nos communautés. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, chers Collègues, cette question est importante, parce qu'en réalité, elle soulève la question de l'organisation de la collectivité d'outre-frontières que nous formons. Celle-ci en est encore à ses balbutiements : nous avons des instances, nous avons des élus, nous avons des représentants, nous avons des associations ; mais nous n'avons pas encore une organisation véritablement établie dans la République française.

Et c'est cela qui est en jeu : comment rapprocher la décision qui est prise des citoyens qui sont concernés quand ils vivent à l'étranger ? Il faut faire preuve d'imagination et il faut procéder aussi progressivement.

Je crois que la mission dont Monsieur l'Ambassadeur COUANON est chargé ne règle pas tous les problèmes, puisque c'est une expérimentation qui ne peut prendre que l'aspect d'une expérimentation, c'est-à-dire très limitée et dans ses ambitions et dans ses moyens, comme dans son organisation. Nous, nous devons voir plus loin : comment cette collectivité doit-elle s'organiser ? Et nous savons très bien que les circonscriptions actuelles du Conseil supérieur sont beaucoup trop vastes dans la plupart des cas pour assurer une présence française véritablement réelle et perceptible auprès des communautés.

Je prends le cas du Luxembourg, que je connais bien : là, il n'y a pas de difficulté ; 1 délégué pour 1 pays, mais le maximum est je crois de 80 km pour aller jusqu'aux frontières.

Pour la Belgique, cela devient déjà plus complexe : 6 délégués, mais tous à Bruxelles ; il y a donc quand même un petit problème d'organisation par rapport à Anvers, à Liège ou à ailleurs.

Et si l'on va, comme le disait tout à l'heure Françoise LINDEMANN, au Brésil, il y a plus de 15 000 Français, mais c'est immense : c'est 18 fois la France, sans compter le Surinam, le Guyana, etc.

Donc, si nous voulons que nos compatriotes soient intéressés à la communauté à laquelle ils appartiennent, qu'ils se sentent membres, partie prenante de cette communauté, qu'ils ressentent cette identité de Français de l'étranger, il faut bien qu'ils soient concernés, qu'ils aient à côté d'eux des personnes qui s'occupent d'eux, de leurs problèmes et qu'ils peuvent les voir au travail. Voilà pourquoi il faut démultiplier.

Et l'idée qui est lancée de ces comités de gestion consulaire comme veut les appeler le Directeur des Français à l'étranger, mais finalement de ces comités consulaires, devient intéressante. Nous avons l'exemple que nous avons examiné déjà dans le temps — je ne sais plus si c'était en bureau permanent ou en commission temporaire de la décentralisation — de l'organisation de Paris.

Vous savez, on prend souvent Paris comme exemple, puisque Paris compte 2,1 millions d'habitants, 12 Sénateurs, et nous, 2 millions de Français de l'étranger, 12 Sénateurs, 163 conseillers de Paris, 150 élus au suffrage universel pour les Français de l'étranger.

Mais à Paris, même si la surface est beaucoup moindre, c'est le moins qu'on puisse dire, vous avez non seulement un conseil de Paris, mais aussi des conseils d'arrondissements, qui sont plus proches de la population. Et sont élus sur une même liste : des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissements qui forment une équipe complémentaire qui travaille ensemble, de telle façon à éviter les conflits et qu'il existe une légitimité. Je crois que c'est une piste que l'on pourrait creuser.

Mais ce que nous devons surtout faire et garder à l'esprit, c'est que notre collectivité d'outre-frontières n'est pas encore organisée et qu'elle mérite de l'être ; et nous avons tous besoin d'y réfléchir pour trouver les structures qui répondent aux attentes de nos compatriotes et permettent, comme je le disais ce matin, de mener une véritable politique de proximité dans le transfert des compétences que réclame la décentralisation.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, ce que je voulais vous dire, car c'est quand même un enjeu de taille, parce que c'est notre avenir qui est là sur la table.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON.

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

C'est un petit peu difficile. Merci beaucoup de toutes ces remarques. Je tiens quand même encore une fois à rappeler que nous n'en sommes qu'au début de notre réflexion, que ce projet que je propose, ce sont des pistes, et que mon propos n'est pas de vous dire que cela va fonctionner de telle manière demain. Au contraire, je prends bonne note de toutes les remarques que vous me faites ; et ce sont des éléments que nous allons intégrer dans notre réflexion.

C'est aujourd'hui la première fois que j'ai le plaisir de vous rencontrer à plusieurs ; c'est un début. Dans chaque poste où je me suis rendu, j'ai rencontré les délégués, j'ai pris bonne note de toutes leurs remarques.

Les choses ne vont pas se faire du jour au lendemain. Je suis tout à fait sensible au fait qu'à travers ces comités dits de gestion, mais que je préfère appeler aux affaires consulaires, on touche des problèmes qui vont bien au-delà de l'exercice qui m'a été confié.

Je ne dis pas cela pour me défausser ; mais il y a des questions auxquelles, à mon niveau personnel, je ne peux évidemment pas répondre, mais dont je comprends bien qu'elles constituent votre préoccupation ; je vais en tout cas en faire part à ma hiérarchie, je vais les intégrer dans ma réflexion, et je vous remercie de me les avoir dites.

Il y a tout de même un point qui est important pour moi, et une ambiguïté que je voudrais lever tout de suite pour qu'il n'y ait pas de doute : c'est sur le point du budget. Peut-être me suis-je exprimé maladroitement en parlant de dons ; je n'ai pas voulu dire que les dons devaient remplacer les budgets déjà alloués par le Département ; bien entendu, il ne s'agit pas de cela.

Il s'agit simplement de rappeler quelque chose qui existe déjà, qui est une vision un petit peu plus anglo-saxonne peut-être et qui est que l'on peut faire appel à l'aide privée dans les postes, que l'on peut faire appel, dans le cadre des CCPAS, concernant les affaires sociales, à l'aide des compagnies françaises sur place ; ce n'est pas toujours très facile, mais cela arrive. J'ai été trois fois consul général, j'ai connu des entreprises françaises qui acceptaient de donner de l'argent pour les petites vieilles de ma région ou pour des affaires comme cela.

C'est un rappel ; mais ne vous méprenez pas : ce n'est pas un piège. L'idée n'est pas de faire disparaître le budget du Département pour le remplacer par des dons privés ; ce n'est pas cela du tout, je ne voudrais pas qu'il y ait la moindre ambiguïté à ce sujet.

Monsieur le Président remercie Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON pour cette précision et invite Monsieur Olivier DARRASON à présenter la deuxième audition de la journée.

Monsieur Olivier DARRASON

Je voudrais simplement pour conclure sur l'intervention de Monsieur l'Ambassadeur lui faire part du voeu de la commission, et j'en suis persuadé, de l'ensemble du bureau ici réuni, et vous avez vu à quel point il y avait une appétence de discussion, de concertation et de suivi.

Autrement dit, la concertation sera importante à tout moment, qu'elle soit faite directement lors de vos passages dans les postes ou à travers la commission qui en est chargée. Et nous ferons en sorte de vous transmettre régulièrement l'ensemble des questions qui peuvent être posées comme nous souhaitons que, dans l'intermède qui nous sépare des réunions trimestrielles, vous puissiez nous faire part de l'évolution de votre réflexion. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est le fait qu'il me semble important aussi, Monsieur l'Ambassadeur — et je me tourne plutôt vers votre collègue du Quai d'Orsay —, que votre mission, comme vous nous l'avez dit, risque d'évoluer en fonction de vos propres évolutions de carrière.

Nous souhaiterions, d'une façon vraiment très ferme, que si Monsieur l'Ambassadeur était appelé à rejoindre un poste sans doute prestigieux, il n'y ait pas de délais ni d'espace avec la nomination de son successeur. Je le dis car cela pourrait avoir lieu plus ou moins rapidement, et nous pourrions donc nous retrouver dans une phase pendant laquelle il n'y aurait plus personne pour supporter ce type de sujet ; et cela est très important.

Le troisième point, c'est le fait que vous allez, vous et le Département, aller vers un projet, qui de plus en plus sera dense. La véritable décentralisation et la concertation, c'est le respect de l'autre partie ; et je suis persuadé que vous l'avez par définition. Et, pour respecter l'autre partie, cela veut donc dire que lorsque l'on soumet un projet, on le fait pour que l'autre l'accepte. Je veux dire par là que la concertation doit aller aussi jusqu'à la discussion et jusqu'à la cooptation du projet.

Je suis persuadé que vous ne pouvez pas répondre à cette question, mais je crois que nous serions sans doute déçus si le projet que nous avons élaboré ensemble n'était ensuite pas accepté par nous d'une façon plus ou moins formelle. C'est peut-être la différence entre le régalien et le non-régalien ; mais le non-régalien, c'est aussi le fait que la concertation aboutisse en quelque sorte à la cooptation d'un projet.

Monsieur l'Ambassadeur Alain COUANON

Si vous me permettez, juste un mot sur ce dernier point : j'obtempère tout à fait ; je suis parfaitement d'accord avec cette vision des choses. J'ai reçu un certain nombre de critiques ; après tout, c'est normal, et c'est très bien.

Je voudrais simplement, à titre un peu positif, que vous soyez conscients du fait que, dans une telle mission, qui est extrêmement complexe, qui touche à des problèmes très difficiles, à la fois techniques, politiques ou autres, la Direction des Français à l'étranger, par ma modeste personne, a fait non pas l'effort, mais disons le pas qui consiste dès le départ à venir vous voir, à vous en parler, à soumettre ces idées dès le premier niveau.

Encore une fois, ce que je vous ai soumis, ce n'est pas un projet fini ; c'est au contraire un embryon, et je souhaite que cet embryon grossisse à partir de tout ce que vous avez à me dire, y compris des critiques dont j'ai pris bonne note et dont je vous remercie de me les avoir faites.

Monsieur Olivier DARRASON

Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je voudrais très brièvement, si Monsieur le Président me le permet, reprendre la parole pour en quelques mots expliciter la deuxième audition que nous avons eue hier, celle de Monsieur Dominique BUR, qui est Préfet et Directeur des collectivités locales.

L'idée était — et nous vous ferons passer un document qui résume l'ensemble de ses propos — qu'il fasse le point sur ce qu'est aujourd'hui la décentralisation en France depuis 1982. Ce qui nous est apparu d'une façon extrêmement criante, c'est qu'en 1982, les lois DEFERRE ont été de véritables révolutions et que depuis 1982, il y a eu pas moins de 33 textes sur la décentralisation ; c'est pour dire que cette décentralisation se construit petit à petit.

Et comme vous le savez, nous sommes aujourd'hui dans ce que le Premier Ministre appelle l'an II de la décentralisation ; cela veut donc dire que l'on est passé maintenant, après une étape de délégation des compétences, à une étape d'enrichissement de ces compétences.

Et l'on se rend compte à quel point il existe un écart entre les propositions qui commencent à être faites d'une façon sans doute résolue, mais néanmoins timide, par le ministère des Affaires étrangères, et l'évolution qu'a vécue en 20 ans le ministère de l'intérieur et l'expertise qu'il en a acquise.

Il y a aussi le fait que vous avez là un certain nombre d'agents de l'État qui adoptent, vis-à-vis de la décentralisation, une attitude je dirais totalement constructive, alors qu'au départ, cela a été comme pour toute décentralisation, un retrait de leurs moyens : c'est-à-dire que l'on a pris des moyens à l'État pour les donner aux collectivités locales ; et par conséquent, les représentants de l'État se sont sentis d'une façon légitime un peu dépossédés — c'était naturellement la loi qui l'imposait. Il est clair que l'on a le même type de réaction aujourd'hui avec un ministère qui n'est pas habitué, parce que c'est un ministère régalien, à un retrait d'un certain nombre de ses compétences. Cela, c'est une *première observation*.

La deuxième observation, ce que le ministère de l'intérieur a une expertise juridique extrêmement forte qu'il se propose de mettre à notre disposition pour analyser avec nous un certain nombre d'évolutions juridiques qui pourraient être faites, et je crois que nous aurons l'occasion de pouvoir y faire appel.

Le troisième point, pour reprendre les observations qui avaient été émises, notamment par Monsieur le Sénateur COINTAT lors de notre dernière réunion, c'est le fait que l'on ne cesse d'avoir des risques, par la décentralisation actuelle en métropole et outre-mer, de déperdition de droits de nos collègues qui se retrouvent, du fait de la décentralisation, sans collectivité de référence pour l'exercice de ces droits.

Les Sénateurs, qui représentent les Français à l'étranger, n'ont de cesse de pointer du doigt tel ou tel risque ou telle ou telle perte de substance et de droits pour nos compatriotes.

Nous avons demandé au ministère des Affaires étrangères s'il ne serait pas possible de mettre en place un dispositif de vigilance, pour que chaque fois qu'une loi sur la décentralisation existe, on puisse vérifier s'il n'y a pas un risque de perte de droits pour des compatriotes qui ne se retrouveraient plus attachés.

Et nous avons suggéré hier au ministère de l'intérieur de s'associer peut-être à vous, puisqu'il a l'habitude de l'expertise de la décentralisation et qu'en général, il est même à l'origine de ces lois, pour avoir cette double vigilance, ce double filtre afin qu'aucun droit des Français à l'étranger ne soit perdu du fait de la décentralisation des compétences de l'État vers les collectivités locales.

Le dernier point qui nous est apparu extrêmement fort, et c'est sur lui que je voudrais conclure avec les travaux de la commission, c'est que, comme vous le disiez tous tout à l'heure, la décentralisation revient à déléguer des compétences et des moyens. Des compétences sans les moyens, cela ne présente aucun intérêt ; par conséquent, il faut à la fois définir les moyens et définir les compétences. Et tout ce que l'on voit aujourd'hui dans la décentralisation en métropole, ce sont des élus régionaux, communaux, départementaux qui disent qu'on leur transfère des compétences routières, des compétences sociales, etc., sans transférer les moyens correspondants. Il y a là un risque de perte de substance, et nous ne saurions accepter cela.

C'est la raison pour laquelle la commission va continuer ses travaux, naturellement en faisant des auditions, mais aussi pour commencer à travailler sur le fond. Et encore une fois, je répète que cette commission n'est pas fermée : ses portes sont ouvertes, Internet l'est également, et chaque fois que vous le souhaitez, vous pouvez y venir pour tous ceux qui n'en font pas partie.

Nous proposons donc, avec Monsieur le Rapporteur et après nous en être entretenus avec quelques-uns des membres, de mettre en place quatre groupes de travail. Je regrette de ne pas avoir pu formellement le faire hier au terme de la commission faute de temps - et je précise à cet égard qu'hier, il y avait sur 27 membres de la commission 22 présents, ce qui est quand même tout à fait remarquable et qu'il faut honorer, parce qu'un certain nombre de personnes ne font pas partie du bureau et m'ont d'ailleurs signalé qu'elles n'avaient pas les moyens de pouvoir venir. Nous avons d'ailleurs demandé au Secrétariat général d'évaluer ce que coûterait le fait de faire venir les membres de la commission qui ne sont pas membres du bureau dans les sessions où ils ne sont pas membres ; cela représente quand même une somme non négligeable, 36 000 euros, ce qui me semble

assez important. Je soumetts tout de même le sujet au mécène qu'est le ministère des Affaires étrangères pour voir s'il n'aurait pas l'opportunité de financer ce surcoût.

Je voudrais donc vous proposer la mise en place de *quatre groupes de travail* :

- *Un premier groupe* de travail assurerait le suivi de la concertation avec le projet de comités de gestion consulaire, ou quel que soit le nom que vous aurez à leur donner, pour que l'on puisse travailler avec vous, comprendre vos idées, y réagir, vous donner nos propres idées et suivre vos expérimentations dans les postes où vous proposerez qu'elles existent ; et nous souhaitons qu'il n'y ait pas que deux postes consulaires : nous pensons qu'il faudrait que soit menée au moins sur tous les continents une expérimentation pour qu'elle soit la plus représentative possible.

Les trois autres groupes de travail porteraient sur le fond même de ce que doit être demain, je veux dire le plus tôt possible, la décentralisation, c'est-à-dire :

- *Quelle formule juridique ?* Donc un groupe juridique, étudiant ce qu'est une collectivité publique, ce qu'est un établissement public, quelles en sont les évolutions, s'entourant des avis du Conseil constitutionnel, du Conseil d'État, de grands professeurs de droit, etc. C'est possible à organiser et je propose qu'il y ait un groupe juridique réunissant toutes les bonnes volontés, et je suppose les juristes qui sont au sein de cette commission et qui font partie de l'assemblée des Français de l'étranger.

- Un deuxième groupe qui étudierait les *compétences* mêmes, c'est-à-dire ce que l'on met dedans ; et vous vous souvenez du papier de Monsieur LACHAUD qui nous avait été distribué et qui a mis un peu le feu aux poudres : je pense qu'il contient de très bonnes choses, mais ce ne sont pas les seules et il faut continuer à les étudier.

- Un troisième groupe étudierait ce que sont les *finances*, c'est-à-dire quelles doivent être les ressources de cette décentralisation. Une personne juridique qui a des compétences, mais qui a des ressources : fiscales, non fiscales, budgétaires, de subventions, etc., voire des dons.

Mais fondamentalement, je crois que si l'on mettait en place ces trois groupes de travail propres, nous élaborerions ensemble notre propre doctrine.

Ensuite, c'est une affaire politique : il s'agit de dire au pouvoir politique quel qu'il soit que, nous, nous avons conçu d'une façon concertée notre propre projet ; que nous le proposons et que nous pensons — et je suis persuadé que les Sénateurs sauront le proposer d'une façon extrêmement ferme — qu'il faut aller vers cela.

Et à ce moment-là s'établira une deuxième concertation mais avec le pouvoir politique sur un projet précis, avec une personnalité juridique, qui a des compétences et des moyens. Ce qui n'empêche pas d'évoluer vers les comités de gestion consulaire parallèlement. Mais ce sont deux choses séparées : vous avez votre propre réflexion, nous la saluons et nous souhaitons travailler avec vous. Nous avons la nôtre et nous voulons la construire d'une façon à la fois concertée et autonome, mais de manière extrêmement résolue.

Voilà ce que je voulais proposer à la commission, si elle en était d'accord, pour fonder les prochains groupes de travail et les prochaines réunions du mois de septembre, je crois.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président, pour votre exposé et pour vos propositions constructives, qui, si j'en crois le silence quasi religieux dont vous avez bénéficié et maintenant les applaudissements, ont retenu l'attention de tous les participants.

Merci beaucoup. Merci Monsieur l'Ambassadeur ; merci Monsieur le Rapporteur.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Monsieur le Président

Sans plus tarder, parce que nous sommes déjà en retard sur l'horaire, je demande maintenant au Président et au Rapporteur de la commission temporaire pour la formation professionnelle de nous rejoindre pour que nous passions au deuxième point de l'ordre du jour. Merci.

Madame Hélène CONWAY, Présidente de la commission temporaire de la formation professionnelle pour les Français établis hors de France

Lors de la dernière réunion, je vous avais dit que la Présidente était assez heureuse : je n'ai pas changé d'état d'esprit, puisqu'en fait, nous avons une commission dont les travaux progressent très bien, grâce principalement bien sûr à la motivation et à la participation active des membres de cette commission.

Le rapport va vous donner le détail des travaux ; mais je voudrais préalablement simplement souligner quelques éléments importants qui se sont, je crois, dégagés de cette réunion.

Tout d'abord, nous avons ici je crois un exemple concret et précis de l'impact de la décentralisation. Nous avons parlé de comités de gestion consulaire qui n'existent pas ; mais les Comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, eux, existent bien.

Nous pouvons constater plusieurs choses : tout d'abord que la commission permanente qui s'est réunie le 17 mars dernier et en ce jour de Saint Patrick a pris des décisions très importantes, décisions qui sont allées de la fermeture ou de la suppression de subventions pour deux postes (Tel-Aviv et Genève) à l'ouverture de deux postes (Barcelone et Djakarta) ; et entre ces deux extrêmes, on a des diminutions ou des augmentations de crédits pour les autres postes.

Je crois qu'il faut retenir de cela que les délégués, qui sont des membres de ces comités consulaires, doivent en fait être bien informés ; la commission temporaire s'emploie à cette information par le rapport, et nous avons aussi annexé à ce rapport deux documents que je vous encourage à lire.

Les délégués appartiennent à ces comités, sont informés ; mais ils doivent aussi, je pense, participer activement, parce qu'il faut quand même se souvenir que les subventions, voire même l'existence de ces comités, dépendent des résultats obtenus.

Sur ces conseils, je passe la parole au Rapporteur.

Monsieur Claude MAC GAW, Rapporteur de la commission temporaire de la formation professionnelle pour les Français établis hors de France

Monsieur le Président, bonjour et merci. Mesdames et Messieurs,

La commission temporaire de la formation professionnelle a donc été réunie le jeudi 3 juin 2004 sous la présidence de Madame Hélène CONWAY qui a initié les travaux en procédant à la distribution d'un dossier constitué par :

- une contribution de notre collègue Annick BAKHTRI de Tunis ;
- un extrait du site de Madame Anne Drouet MAJLERGAARD, conseiller emploi-formation à Copenhague ;
- un extrait des pages 8 et 9 du Rapport de la commission temporaire de la décentralisation ;
- une photocopie de la Programmation 2004-2005 sur la coopération recentrée sur les priorités du développement.

La Présidente présente ensuite les personnalités invitées à cette réunion de commission :

- Monsieur JACQ, Secrétaire général de l'Alliance française ;
- Madame JARDILLIER, Chef de la mission emploi-formation ;
- Monsieur COFFINIER, Chargé de mission auprès du Chef de service des Français à l'étranger.

La Présidente met l'accent sur l'évolution de la communauté française binationale qui est parfois coupée de la France et ne pratique pas la langue française. Elle fait aussi référence au rapport de la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA qui parle de la paupérisation de la communauté française à l'étranger.

On peut donc penser logiquement que des jeunes qui n'ont pas eu accès aux réseaux AEF, aux missions laïques et qui sont souvent sans diplômes sont les premiers intéressés par l'aide que peut apporter le CCPEFP. Une aide linguistique peut être alors nécessaire dans le cadre d'un projet de formation professionnelle. L'Alliance Française pourrait alors jouer un rôle de partenaire et offrir cette formation linguistique.

La Présidente donne la parole à Monsieur JACQ. Monsieur JACQ présente la contribution de l'Alliance Française dans le cadre de la réinsertion professionnelle. Il observe que l'Alliance française, de par sa vocation, se situerait plutôt sur les marges des préoccupations de la commission en matière de formation professionnelle, dans la mesure où ses activités sont essentiellement orientées vers les étrangers désireux d'apprendre notre langue et découvrir notre culture mais qu'elle pourrait cependant contribuer à la résolution de certains problèmes et à une meilleure préparation à l'insertion professionnelle.

1. RAPPEL RAPIDE SUR L'ALLIANCE FRANÇAISE

C'est une association créée à Paris en 1883, d'utilité publique, qui s'est donné pour mission de développer l'enseignement du français et la connaissance de notre culture dans le monde. Mais il faut rappeler que, dès ses débuts, ses initiateurs

- Paul CAMBON, résident général en Tunisie, et
- Pierre FONCIN, Inspecteur général de l'Instruction publique,

s'efforcent aussi de soutenir la création d'écoles en français, adossées à l'époque aux congrégations et à l'Alliance israélite universelle. C'est ainsi que l'Alliance a soutenu financièrement, à la fin du XIX^{ème} siècle, les efforts des congrégations religieuses du Proche-Orient.

Mais sa vocation originale se dégage très vite et des associations se constituent sur tous les continents, fondées sur un principe simple : autonome et de droit local, chaque alliance est gérée par des responsables bénévoles et assure elle-même, par les recettes des cours, l'essentiel de son financement.

On évalue à 75 % l'autofinancement moyen des alliances à l'étranger (avec de fortes variations par pays), les 25 % restants étant majoritairement pourvus par le MAE, à travers la programmation des ambassades. La maison mère, l'Alliance française de Paris (AFP), assure quant à elle 95 % de ses recettes grâce à ses 15 000 étudiants, les 5 % restants étant assurés par le MAE et le Ministère de l'Éducation nationale (MEN).

Il existe plus d'un millier d'Alliances et centres associés (1072) répartis dans 131 pays, dont 784 enseignantes accueillent plus de 380 000 étudiants. Plus grand réseau d'écoles de langue du monde. (Il faut y ajouter 20 Alliances en France, dont 11 enseignantes pour 7421 étudiants). Par ordre décroissant :

- Amérique latine (133 335 étudiants),
- Europe (84 600),
- Asie-Océanie (76 625),
- Afrique (55 000) et
- Amérique du Nord (25 000).

L'Asie connaît la plus forte progression (+ 12,16 %), suivie de l'Amérique latine (+ 9 %) (Mexique : 40 % en 4 ans). Il est d'ailleurs rassurant de constater que les plus forts taux de développement se situent dans de grands pays (Mexique, Russie, États-Unis, Chine, Inde, République démocratique du Congo, Angola, Afrique du Sud). La demande de français n'est pas près d'être marginalisée.

2. QUELQUES ELEMENTS DE REFLEXION

A) La mondialisation de l'économie et du marché de l'emploi, conjuguée à l'essor des technologies et au nomadisme professionnel, a deux conséquences :

- une menace de domination économique, mais aussi d'appauvrissement linguistique. Or les proximités linguistiques, organisées autour de langues internationales partagées, sont un facteur important de solidarité politique et culturelle, sociale et économique. Elles favorisent une organisation multipolaire de la planète, et représentent l'avenir, et non la nostalgie du passé.
- La banalisation de l'"éducation sans frontière" : le nombre d'étudiants dans le monde, qui s'élève aujourd'hui à environ 80 millions, va doubler d'ici 2025. L'apprentissage des langues étrangères est déjà devenu de ce fait un marché très concurrentiel.

B) Les motivations des publics changent : évolution des modes de vie ; vitesse croissante des échanges ; habitudes de déplacements internationaux pour le travail ou le tourisme ; désir d'acquérir rapidement une certaine connaissance d'autres langues et d'autres cultures. En somme, nos cours, nos activités doivent désormais répondre aux besoins urgents et précis de gens qui voyagent de plus en plus, avec de moins en moins de temps.

C) Le français est plutôt en recul dans les systèmes éducatifs nationaux (Russie, Italie). L'Alliance française peut répondre aux problèmes induits par le recul du français dans l'enseignement public de ces pays, et satisfaire une demande et un besoin de français qui ne sont plus satisfaits par l'école. Cela concerne aussi, naturellement, les jeunes Français expatriés et les binationaux.

D) Le recul de l'investissement public dans l'action culturelle extérieure fait qu'on demande de plus en plus aux Alliances de prendre le relais, avec un champ d'activités élargi à l'ensemble de la coopération (culturelle, universitaire, technique et de formation).

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A) L'Alliance participe à la formation professionnelle essentiellement sous l'angle linguistique : elle offre des formations et des diplômes reconnus.

Elle est convaincue qu'aujourd'hui, toute langue qui veut se maintenir à un niveau international doit témoigner d'une utilité dans le domaine économique. C'est pourquoi l'Alliance française de Paris a conclu des partenariats avec 120 entreprises de la région parisienne, telles que : Alcatel, Cap Gemini, Eutelsat, les Galeries Lafayette, IBM, Hertz, KLM, Schlumberger...

Il faut rappeler que les diplômes de l'Alliance française sont visés par le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que par le groupement européen ALTE, qui assure à l'échelle européenne une bonne lisibilité dans le domaine des certificats et des diplômes de compétences linguistiques pour les entreprises et les institutions.

Des conventions sont également passées avec des universités, comme celles de Paris-V et Angers, en vue de valider certains modules au niveau du DEUG, de la licence ou de la maîtrise ainsi qu'avec la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP).

B) Mais elle assure également des programmes directs de formation professionnelle, en particulier dans le domaine de l'enseignement. C'est ainsi qu'elle propose une formation de professeurs de FLE (français langue étrangère), grâce à la préparation d'un diplôme à distance avec le CNED (Centre national d'enseignement à distance), qui compte près de 450 candidats, dont 80% de Français, et à une formation sur place à l'École, qui accueille en été 150 professeurs en stage de formation.

Nos professeurs et formateurs, très demandés, ont effectué 70 journées de mission à l'étranger (Pays-Bas, Belgique, Bulgarie, Grèce, Maroc, Madagascar, Brésil, Chine) devant un public largement français ou binational et 7 journées en France.

A l'étranger, des initiatives remarquables ont été prises :

- à Madagascar, la délégation générale de l'Alliance française de Paris (DGAF) a monté un ambitieux projet tripartite de formation de professeurs du public avec le ministère de l'Education malgache et la Région de l'Ile de la Réunion.
- à Chicago, l'Alliance française accueille un séminaire pour les gens de théâtre autour d'acteurs du Théâtre du soleil ;
- en Bolivie, sur le textile, une originale opération d'échanges a été montée entre stylistes français et brodeurs locaux.

C) Le soutien linguistique aux Français expatriés et aux binationaux contribue à leur formation professionnelle et garantit une meilleure insertion professionnelle. Les établissements de l'AEFE ne sont pas présents partout, et l'Alliance peut utilement prendre le relais pour tous ceux qui ont des notions de français ou sont menacés de perdre leur langue, afin de compléter ou développer leur apprentissage, en particulier dans une perspective professionnelle. Des cours spéciaux pour ce type de public peuvent être organisés à la demande (cela a été le cas à San Francisco pour des Basques de la troisième génération, à Sao Paulo, etc.). Ce type d'action devrait s'inscrire dans le programme FLAM (Français langue maternelle) du Département.

L'Alliance organise également, à l'attention des Français expatriés, des cours spéciaux de langue du pays, facilitant ainsi leur insertion professionnelle.

En conclusion, Monsieur JACQ estime que l'Alliance devrait être systématiquement associée à la concertation régulière opérée au sein des comités consulaires, avec les chambres de commerce, les services culturels, les établissements scolaires, Edufrance, les représentants du CSFE, pour examiner les programmes de bourses, les offres de formations, les potentiels de stages en entreprises, etc., et proposer une préparation en amont.

A la suite de cet exposé, la commission est appelée à intervenir, et c'est en premier le Sénateur Monsieur Louis DUVERNOIS qui se préoccupe de sensibiliser les pouvoirs publics aux nécessités d'apprentissage de la langue française dans le cadre d'une démarche constructive organisant les fonds disponibles vers la prise en charge de ces nécessités. Il est très important que les alliances françaises puissent être mises à contribution.

En réponse aux questions posées par les membres de la commission, Monsieur JACQ précise que les alliances françaises sont créées sur initiative locale, après avis de fiabilité délivré par les ambassades auprès de l'Alliance de Paris qui donne des modèles de statuts et qui les approuve une fois l'alliance locale constituée.

Les Présidents des alliances sont des nationaux. Les associations locales s'organisent, recrutent sur place des formateurs français de qualité en contrat local. Les diplômes sont validés par la chambre de commerce de Paris.

Les instituts ne procèdent pas de la même démarche : ils dépendent financièrement de l'État ; le budget moyen d'un centre culturel est de 500 000 euros, comparé à celui d'une alliance qui est en moyenne de 70 000 euros, compte tenu de l'apport des bénévoles et de leur gestion.

La tendance actuelle n'est pas à la création des instituts ; il y a une rationalisation du réseau pour éviter les doublons alliances françaises-instituts.

La commission se préoccupe du fonctionnement interne des comités, notamment en fonction des vocations pédagogiques, ainsi que des conditions d'accueil des binationaux français. La commission s'inquiète d'un rétrécissement du réseau en Amérique Latine, notamment au Brésil.

Il est précisé en réponse que le comité élu reçoit de France un directeur. Sur 5 à 600 alliances, il y a 2 à 3 cas par an de problèmes de cohabitation et les solutions sont trouvées en pratique soit au niveau du directeur, soit au niveau du comité. L'arme ultime étant le retrait de label vis-à-vis du comité et le remplacement vis-à-vis du directeur.

Les Alliances françaises doivent équilibrer leurs comptes. Elles ne peuvent pas donner la gratuité aux élèves en fonction de leur statut. C'est aux postes consulaires qu'il revient de juger le bien-fondé de l'attribution de bourses pour permettre à des binationaux de bénéficier de l'enseignement français des Alliances françaises dans le cadre des travaux des comités consulaires pour la formation professionnelle et pour l'emploi.

Il n'y a pas au Brésil de fermetures d'alliances mais des suppressions de postes de directeur décidées par le ministère des affaires culturelles en raison de restrictions budgétaires.

En deuxième partie de cette commission, nous avons auditionné Madame JARDILLIER et Monsieur COFFINIER.

La commission procède ensuite à l'audition de Madame JARDILLIER et Monsieur COFFINIER sur la synthèse des travaux récents de la commission permanente sur l'emploi et la formation professionnelle. Cette commission s'est réunie le 17 mars 2004 et a procédé à la répartition des crédits du ministère en disposant des résultats des comités de l'année 2003.

Il a été tenu compte d'une évaluation générale des travaux de ces comités qui figure en annexe au rapport. C'est ainsi qu'il a pu être identifié l'existence de comités dynamiques, d'autres tels que Genève ou Tel-Aviv ne justifiant pas le maintien d'un conseiller-emploi.

Monsieur COFFINIER insiste sur le fait que l'Europe doit être traitée séparément du reste du monde. Il pense que nos compatriotes devraient se référer aux organismes locaux en Europe. La Présidente lui fait remarquer que c'est aussi en Europe que les CCPEFP sont les plus performants.

Une réflexion est en cours sur l'évolution du mode de gestion et sur la modernisation, notamment dans l'Union Européenne. Dans le reste du monde, il est prévu de donner davantage d'autonomie aux postes avec la création de comités de gestion consulaire disposant d'une enveloppe globale comprenant l'emploi-formation.

Les crédits destinés à ces comités pourront percevoir des recettes ; des délégations seront faites en ce sens à des ordonnateurs. Des ouvertures sont faites à Barcelone, à Djakarta et dans un avenir proche à Singapour.

La commission se préoccupe de connaître quels critères sont mis en place pour apprécier les travaux des comités, notamment dans le reste du monde hors d'Europe. La Présidente remarque qu'il y a danger à utiliser les mêmes critères pour le monde alors que les situations économiques et sociales varient grandement entre les pays.

Il est précisé en réponse que la conception d'un *Guide des bonnes pratiques* est en cours d'élaboration, tout en tenant compte de l'extrême différence des environnements, notamment des volumes de présence française. La Présidente propose que ce guide soit accessible sur le site du CSFE puisqu'il pourra informer les délégués mais aussi les membres des comités locaux.

La commission remarque que les comités en général marchent bien lorsqu'il y a en poste un conseiller-emploi, mais elle observe que le travail de ce conseiller est fonction de l'environnement professionnel très différent selon les zones concernées même au sein de pays européens, notamment en Allemagne.

Il est précisé à la demande de la commission que la loi organique sur les lois de finances (LOLF) peut modifier la gestion de nouveaux programmes qui au niveau du ministère des Affaires étrangères comprendront :

- l'action diplomatique,
- le rayonnement politique,
- l'aide publique,
- les Français à l'étranger.

Ces programmes fixeront des objectifs annuels qui permettront de moduler les ressources humaines et les missions opérationnelles, déléguées à des structures dites opérateurs qui fonctionneront comme des agences.

La commission aborde enfin le problème des centres de formation à Pondichéry et de l'avenir du centre de Madagascar. S'agissant du centre de Pondichéry, en réponse il est fait référence à la réduction progressive de la communauté française aux 15 formations annuelles qui, pour un budget de 150 000 euros, représentaient une trop lourde structure.

En revanche, s'agissant de Madagascar, il n'y a aucun problème à venir, sauf à confirmer les délégations de l'AFPA en matière de personnel affecté.

Enfin, dans le cadre de la préparation de ses prochains travaux, Madame la Présidente propose d'inviter pour la réunion de septembre :

- Monsieur Rémy ARTHUIS de l'UCIFE,
- Monsieur Sylvain RIQUIER, Chargé de mission à la DFAE,
- un représentant de la chambre de commerce de Paris.

Cette proposition a été approuvée par tous les membres de la commission.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Rapporteur, puis donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI pour la première question.

QUESTIONS-REponses**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

J'ai beaucoup de peine à lire ce qui est écrit sur Genève. Pourtant, je suis assez connu pour féliciter les fonctionnaires et ne pas hésiter, non pas à les attaquer, mais à les critiquer quand c'est nécessaire.

Mais je connais un petit peu l'activité de ce bureau accueil-emploi, qui est tenu par Madame QUARESEMIN, que je verrai à Lausanne lundi avec mon collègue POUTRIEUX, où elle organise une réunion sur la recherche d'emploi avec les autorités cantonales — une réunion dans une salle qui aurait dû coûter 800 F suisses, mais qui grâce à sa négociation n'en coûte que 200, alors que je vois certaines critiques sur les soldes cumulés qui n'ont pas été dépensés.

Je lis : « *la communauté Française en Suisse romande, cantons de Genève, Vaud et Valais : 44 000 immatriculés* »

Il y en a 90 000, avec 50 000 non-immatriculés. « *Chômage en Suisse : 3,6 %* »

On était entre 5 et 6 et les cantons de Vaud et du Valais, à cause de leur fort taux de chômage, ont obtenu que les périodes indemnisées restent de 500 jours ouvrables, et non de 400.

On a pris des décisions au seul nom de ratios économiques : Genève aurait placé quelques personnes. Mais je voudrais vous rappeler que ce bureau accueil-emploi-info est destiné à accueillir des dizaines et des dizaines de personnes. Et récemment, on avait relancé son activité à Vaud et à Valais où Madame QUARESEMIN se déplaçait, où elle avait dans une même journée peut-être 10 ou 20 rendez-vous.

Toute la fonction d'information que les services locaux ne donnent pas lorsque des Français veulent rentrer en Suisse dans des régions — chez nous, il y a beaucoup de mouvements et il est fréquent d'aller s'inscrire à l'Assédic, où l'on fait poireauter des personnes pendant une semaine, ou bien, lorsque l'on téléphone, on a une plate-forme téléphonique et l'on répond à un Français lorsqu'il rentre qu'il n'a le droit à rien.

C'est donc le délégué qui doit intervenir, téléphoner ; c'est Madame QUARESEMIN qui doit faire la relation avec les Assédic du Léman qui sont basés à Annecy, qu'elle invite d'ailleurs aux comités consulaires : c'est elle qui fait la liaison avec cela, c'est elle qui fait la liaison avec Monsieur BIONDA qui est avocat, qui travaille gratuitement pour le bureau accueil-emploi-info dans le cadre du comité consulaire et qui traite des centaines de cas pour les permis.

Donc franchement, quand je vois cette fiche, je suis un peu fâché ; mais bon, après coup, j'en rigole. Je me mets à la place du fonctionnaire qui a rédigé cela ; je suis moi-même fonctionnaire depuis 30 ans ; mais il n'a pas fait un travail très sérieux. Et quand je lis le rapport, vos ratios me font aussi sourire.

J'ai plutôt compris que vous aviez besoin de trouver de l'argent : on a demandé à Genève de verser 5 800 euros je ne sais pas où, à Berlin je crois ; j'ai téléphoné à Genève tout à l'heure : cela date de trois semaines.

Tout cela n'est pas très sérieux ; en fait, vous nous faites venir, vous produisez des écrits, vous prenez des décisions, vous les habillez, parce que vous ne pouvez pas faire autrement. Et puis voilà. Mais vous ne nous dites pas la vérité.

Je crois que vous devriez nous traiter autrement, parce que je pense que nous ne méritons pas — et en l'occurrence, la personne fonctionnaire — ne mérite pas ce traitement, ces sous-entendus qu'on lui fait des critères de performance. Parce que, en fait, ce n'est pas vous qui avez compris ce que votre fonctionnaire fait sur place et ce que fait le bureau accueil-emploi-info du consulat général de France à Genève.

Je suis désolé du ton de cette intervention ; mais je ne peux pas le dire autrement, parce que franchement, cela me fait un peu pitié de voir cela.

Monsieur le Président demande à Madame Christine ROBICHON si elle veut répondre à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Madame Christine ROBICHON

Merci, Monsieur le Président. Les décisions qui ont été prises l'ont été après consultation de la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle ; et, cette année pour la première fois, cette commission permanente a véritablement joué son rôle, dans la mesure où elle a été créée il y a trois ans pour s'exprimer, donner un avis sur la répartition des crédits alloués aux différents comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

Or, depuis sa création, elle s'était déjà réunie deux fois ; mais le calendrier avait été mal choisi et elle s'était réunie à des moments qui n'étaient pas les moments opportuns pour répartir les crédits, compte tenu des exercices budgétaires.

Cette année donc, elle s'est réunie en mars ; et, pour la première fois, elle a pu jouer véritablement son rôle, c'est-à-dire être consultée sur la répartition de l'enveloppe disponible pour soutenir les activités emploi et formation professionnelle de l'ensemble des comités dans tous nos postes diplomatiques et consulaires, à l'exemple de ce que fait la commission permanente pour les affaires sociales pour ce qui relève des CCPAS.

Le rôle de cette commission consiste donc à examiner les demandes qui remontent des postes, demandes des différents comités, et à répartir l'enveloppe en fonction des demandes. Il est apparu qu'il y avait des arbitrages à faire pour répartir ces crédits ; et le moyen le plus juste de les faire a été considéré comme devant être directement lié aux résultats obtenus par ces comités.

Une étude comparative a été menée à partir de quelques critères, mais également d'autres considérations, y compris l'environnement général dans lequel agissent les différents comités.

Il est apparu que nous avons des demandes émanant de comités qui jusqu'à présent ne recevaient pas de crédits et qui avaient des projets soutenus par des membres de la communauté française, qui s'impliquaient pour aider nos compatriotes à accéder à l'emploi ou à la formation, et qu'il était donc important de soutenir ces initiatives.

Pour ce faire, il fallait effectivement, à enveloppe constante, trouver des moyens par ailleurs ; et nous avons vu que certains comités n'obtenaient pas des résultats correspondant aux moyens qui leur étaient alloués les années précédentes : il a donc été décidé de suspendre ces moyens.

Cela étant, il ne faut surtout pas que la personne chargée du bureau de Genève se sente pénalisée : ce n'est pas cette personne dont les résultats sont mis en cause, parce que ce n'est pas la personne qui gère un bureau qui, à elle seule, peut obtenir des résultats plus ou moins bons. C'est le comité ; et le comité, ce n'est pas l'agent du consulat ou de la chambre de commerce : c'est vraiment un ensemble de personnes, personnes qui ont les compétences et les connaissances, parce que les personnels diplomatiques et consulaires ne les ont pas, ne sont pas formés pour cela. Ce sont des personnes qui ne sont pas durablement installées dans le pays, qui n'ont pas la même connaissance profonde de l'environnement, de l'économie, des réseaux économiques, qui permettent le succès d'une activité, d'un programme mis en place pour aider nos compatriotes à trouver un emploi ou à accéder à une formation professionnelle.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je comprends bien : vous avez été obligés de déshabiller Paul... Vous connaissez la formule. Mais alors, n'écrivez pas de telles choses, parce que je vous parle aussi en tant que membre du comité, en tant que délégué. Et je ne crois pas que mon collègue POUTRIEUX, qui n'est plus ici, me démentirait. Mais n'écrivez pas sous activité du comité : « *Sur la subvention obtenue en 2003 (4 700 euros), seuls 1725 euros ont été dépensés. Le solde créditeur cumulé du comité se monte au 31.12 à 5 800 euros* ».

Je pourrais vous dire que l'on aurait pu donner à cet avocat 2000 euros ; de même à Monsieur POIROT, qui est un spécialiste du placement des cadres, qui est Français, qui a organisé une réunion de 100 personnes avec Madame QUARESEMIN, à son initiative : on aurait pu dire "Vous voulez nous faire cela gratuitement ? Mais non ! On a de l'argent, on va vous payer."

Alors, exprimez-vous différemment.

« *Le taux de placement et le coût par placement placent très nettement le comité de Genève au dernier rang parmi les 51.* »

« *Une mention spéciale revient à Genève qui fait 10 fois moins bien que la moyenne en nombre de placements par agent, 7 fois plus en coût moyen par placement et n'a placé que 1,6 Français sur 10 000 parmi notre communauté résidant en Suisse, pendant que le taux de chômage en Suisse ne dépasse pas les 3,6 %* »

Ce qui est faux. Alors, si vous vous épargnez d'écrire de telles choses, cela marche, mais il ne faut pas écrire de telles choses ; car personnellement, quand je le reçois en tant que membre du comité, en tant que délégué, je trouve que ce n'est pas sérieux que de lire des choses pareilles.

On devrait être félicité pour avoir économisé de l'argent et pour permettre de financer ces besoins qui se sont exprimés ailleurs ; voilà.

Je m'en tiens là pour ne pas être trop long, Madame.

Monsieur Christian COINTAT

Monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce compte rendu de la commission permanente du 3 juin 2004, qui est joint en annexe à l'excellent rapport de notre ami MAC GAW. En effet, il est inscrit à la dernière page la phrase suivante : « *Le représentant du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité a rappelé que la formation des Français de l'étranger était bien de la compétence de l'État.* »

Or voilà le problème : c'est que nous avons évoqué tout à l'heure la décentralisation. Et dans la loi sur les responsabilités locales, il y a un article qui dit ceci : « *La formation professionnelle est de la compétence des Régions.* »

Quand c'est venu en première lecture au Sénat, je me suis élevé devant cette phrase, et j'ai déposé un amendement pour dire que, pour les Français de l'étranger, cette compétence restait celle de l'État.

La commission des lois du Sénat est restée un peu incertaine, et a proposé de demander l'avis du Ministre : et à ma plus grande stupéfaction, le Ministre des libertés locales s'est opposé à cela en disant que la France n'était pas un pays fédéral. J'ai répondu que : Oui, peut-être, c'est certain, mais pour le ministère des finances, s'il n'y a pas une base juridique qui permet d'entraîner une dépense, il peut la refuser. Et nous avons intérêt à bien préciser les termes de la loi si nous ne voulons pas connaître des déboires.

A telle enseigne que la commission des affaires sociales du Sénat était de mon avis, car il y a aussi d'autres formations professionnelles qui ne relèvent pas de la compétence des Régions ; et je tiens à en citer une, par exemple celle des prisonniers — mais cela me gênait quand même dans une même phrase de mettre les prisonniers et les Français de l'étranger. Il est vrai que nous sommes plutôt à l'extérieur, alors que les autres sont à l'intérieur, mais enfin, ce n'est pas une bonne comparaison.

Nous étions donc convenus avec la commission des affaires sociales de rédiger un amendement qui permettait de tenir compte de cette situation un peu particulière. Cela a été voté par le Sénat, malgré l'avis négatif du Gouvernement ; je tiens à le dire. Malheureusement, cela vient d'être rejeté à l'Assemblée nationale dont, là aussi, la commission des affaires sociales et culturelles avait approuvé cette disposition du texte ; mais la commission des lois de l'Assemblée nationale, après deux heures de débats, est arrivée à emporter le morceau et cela a été rejeté.

Si je l'évoque, c'est pour bien montrer que ce que nous discutons en ce moment, la formation professionnelle, peut, par la décentralisation, si elle n'est pas bien maîtrisée, nous échapper complètement ; et nous n'aurons plus de formation du tout, puisque nous n'aurons plus d'argent.

Alors je me tourne évidemment vers Madame ROBICHON, qui représente la Direction des Français à l'étranger, pour dire qu'il faut que le ministère des Affaires étrangères se réveille un peu à ce sujet et intervienne auprès du gouvernement, donc des collègues de notre Ministre Monsieur BARNIER pour que, quand le texte va revenir au Sénat, je ne sois pas tout seul avec les collègues des Français de l'étranger à me battre ; parce que vous serez là. Mais il faut que le Gouvernement, lui aussi éventuellement, apporte une réponse en modifiant un peu son texte, pour bien montrer que ne relèvera de la compétence des Régions que ce qui, bien sûr, concerne les Régions de France ; mais pas le reste.

Car la façon dont c'est rédigé aujourd'hui, même si effectivement, la France n'est pas un État fédéral, va donner des arguments au ministère des finances pour nous supprimer les crédits. Et cela est totalement inacceptable. C'est donc un appel que je lance là qui, je l'espère, sera relayé par tout le monde, parce que c'est l'intérêt de tout le monde. Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT et donne la parole à Madame Christine ROBICHON pour apporter une précision sur ce sujet.

Madame Christine ROBICHON

Merci, Monsieur le Président. Je veux tout simplement appuyer ce que vient de déclarer le Sénateur COINTAT, puisque notre souci est commun ; c'est bien la raison pour laquelle nous avons mis le sujet en discussion durant la réunion de la commission permanente et amené le représentant du ministère des affaires sociales à confirmer cela. Et nous l'avons soigneusement noté dans le compte rendu de la réunion.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Cela ne suffit pas : il faut des textes.

Madame Christine ROBICHON

J'ai bien noté votre suggestion.

Monsieur Daniel COCCOLI, membre élu de la circonscription de Londres

Juste pour préciser : hier, j'ai eu une intervention au cours de la commission concernant ce sujet du transfert aux Régions de la responsabilité de la formation, et les représentants des pouvoirs publics qui étaient là ne semblaient pas être informés et n'ont pas pu me répondre là-dessus.

Lorsque vous dites que le souci est commun, je voudrais simplement vous alerter sur le fait que cela ne semblait pas être quelque chose qui les préoccupait ou dont ils se souciaient. Je n'ai pas eu de réponse à la proposition d'entamer une discussion sur ce sujet hier au cours de la commission.

Monsieur le Sénateur Guy PENNE

Simplement pour abonder dans le sens des inquiétudes légitimes présentées par Monsieur COINTAT, il est évident que nous serons solidaires lors de la deuxième lecture au Sénat. Mais je crois que, si la Présidente de la commission et le Rapporteur

en étaient d'accord, vous pourriez peut-être quand même noter particulièrement cette intervention faite par Monsieur COINTAT pour rapporter que nous y tenons beaucoup, que les Sénateurs ne manqueront pas d'intervenir dans ce sens lors du débat de deuxième lecture, et que nous souhaiterions que le ministre, qui est le Président du Conseil supérieur des Français à l'étranger, soutienne lui aussi le point de vue des Sénateurs.

De la salle

Très bien.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Guy PENNE et donne la parole à Madame la Présidente de la commission temporaire de la formation professionnelle.

Madame Hélène CONWAY

Lors de mon introduction, j'ai parlé de l'impact de la décentralisation sur ces comités qui existent — parce que nous avons parlé des autres, des comités de gestion consulaire qui n'existent pas encore, alors que ceux-ci existent —, et on a déjà l'impression qu'il y a donc un désengagement de l'État évident, mais qu'il n'y a pas un remplacement financier.

On nous dit qu'il faut faire du sponsoring, c'est très bien ; on nous dit qu'il faut être actifs, c'est très bien ; qu'il faut trouver des financements pour remplacer ceux que l'État ne donne plus. Mais tout cela peut entraîner la disparition pure et simple ; et je crois que les membres de la commission ont en fait tous exprimé des craintes à ce sujet. Nous sommes donc absolument solidaires de ce que vous venez de dire.

Je voulais simplement remercier à nouveau Mesdames ROBICHON et JARDILLIER pour tous les documents qu'elles m'ont fait parvenir pour préparer la réunion ; pour les présentations très ciblées aussi de Monsieur COFFINIER et de Madame JARDILLIER ; je leur avais demandé d'être très succincts et de présenter une synthèse de la commission permanente, ce qui a été fait avec beaucoup d'efficacité.

La longueur du rapport qu'on vient de vous lire montre je crois finalement la richesse des débats ; mais si vous le lisez attentivement, vous verrez quand même qu'il contient beaucoup de propositions et de choses intéressantes. Je vous incite à nouveau à lire les deux documents qui sont annexés au rapport.

Et puis j'invite mes collègues délégués à commencer, ou à continuer, à être aussi actifs que possible dans ces comités consulaires puisque, pour l'instant, les subventions, comme je vous l'ai déjà dit en introduction, ou même l'existence de ces comités, dépendent de notre efficacité.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame la Présidente et Monsieur le Rapporteur de la commission temporaire de la formation professionnelle pour les Français établis hors de France.

Monsieur le Président

Nous avons déjà une heure de retard ; ne sortez pas s'il vous plaît, nous ne sommes déjà pas très nombreux dans la salle. J'appelle maintenant le Président de la commission des anciens combattants pour la présentation de son rapport.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU, président de la commission temporaire des anciens combattants, membre désigné

Mes chers collègues, notre commission s'est réunie hier, dans d'excellentes conditions et je pense que nos travaux ont été en tous points positifs et nous ont donné quelques réponses ou quelques solutions aux problèmes que nous avons essayé de résoudre.

Le rapport rédigé par notre Rapporteur Monsieur JANSON, que nous sommes heureux de retrouver et que nous félicitons pour sa brillante réélection, va vous être exposé par lui-même.

Avant de rendre la parole au Président, je tiens à remercier Monsieur Patrick LEVAYE et le colonel PROTAR, du cabinet du ministre des anciens combattants, pour les réponses très précises faites à nos questions, ainsi que Monsieur DERIVIERE,

Président de la Confédération européenne des anciens combattants et le général BEAUCHESNE de l'ONAC pour leurs exposés sur les combattants français et étrangers.

Monsieur le Président remercie Monsieur Henry-Jean LOUSTAU et donne la parole à Monsieur Valenza.

Monsieur Antoine Valenza, premier Vice-président, membre élu pour la circonscription de Tunis

Merci de me donner la parole. Je voudrais profiter de la présence de Monsieur JANSON, qui est un excellent rapporteur comme tout le monde ici l'admet, pour lui demander simplement, ainsi qu'aux rapporteurs de toutes les commissions, d'essayer d'éviter de lire les rapports et de les présenter, et ce d'une manière vivante et résumée.

Parce que nous les avons sous les yeux, et si c'est pour en suivre la lecture, ce n'est vraiment pas intéressant, surtout que nous sommes pris par le temps. Merci. Nous avons déjà fait cette recommandation au dernier bureau ; nous la renouvelons et nous espérons qu'elle rentrera dans nos méthodes de travail.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Vous essayez de synthétiser plutôt que de lire.

Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des anciens combattants

Écoutez, il n'y a que trois pages, franchement...

Chers collègues, d'entrée, la commission a procédé à l'audition de ses invités. Ainsi, Monsieur Patrick LEVAYE, Directeur adjoint du cabinet du Ministre délégué auprès des anciens combattants, a répondu à nos interrogations, voire à nos inquiétudes, relatives à la mise en application du décret n° 2003.1044 du 3 novembre 2003.

Je m'interromps un instant, pour répondre à l'intervention du Président VALENZA : notre rapport est extrêmement court, il ne fait que 3 pages ; c'est pour cela que je me permets de le lire.

Monsieur LEVAYE nous a indiqué que les premiers paiements étaient intervenus au mois d'avril, d'abord en Tunisie, considérée comme un pays test pour cette opération, puis au Maroc, au Niger et en République centrafricaine.

Le Directeur de cabinet adjoint a rappelé que la liquidation des pensions est assurée par les services du Ministre délégué, mais que les paiements sont effectués par le Ministre de l'économie, d'où l'explication des délais enregistrés.

Notre deuxième invité fut le colonel Christian PROTAR, conseiller technique auprès du Ministre délégué aux anciens combattants.

La commission était intéressée à entendre le colonel PROTAR au sujet de son expérience d'Attaché de défense à Hanoï et, plus spécifiquement sur la situation des Vietnamiens ayant combattu dans l'armée française, notamment celle des grands blessés, aujourd'hui invalides.

Le colonel PROTAR nous a répondu qu'en termes d'effectifs, en Asie, le nombre des ayants droit est de 638 et que les premiers versements auront lieu à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet.

La décrystallisation varie d'un pays à l'autre, suivant la date à laquelle est intervenue la cristallisation. Ainsi, la Tunisie a bénéficié d'un taux d'augmentation de 170 %, comparativement à 129,17 % pour le Vietnam.

Ces pourcentages apparemment impressionnants recouvrent des sommes modestes (au Vietnam, les pensions passeraient de 12 à 30 euros par an), mais néanmoins significatives. Le SMIC au Vietnam étant équivalent à 40 euros par mois, l'augmentation représente en quelque sorte le paiement d'un treizième mois.

Il est à noter que, pour bénéficier de la décrystallisation, les veuves des ayants droit doivent avoir été mariées avant la cristallisation.

Les grands invalides de guerre sont en situation précaire. En Asie, l'État n'intervient pas dans le processus de versement des secours, lesquels transitent par le réseau associatif. Certains membres de la commission estimaient que le versement d'un pécule, d'un forfait, était judicieux ; d'autres, non.

En résumé, la Commission a estimé que le dossier de la décrystallisation était pratiquement réglé et qu'il était difficile d'aller plus loin.

En revanche, en procédant de manière sectorielle, nous pouvons oeuvrer à l'avancement d'autres dossiers. Par exemple cette année, nous nous attaquons à la revalorisation des pensions des veuves ; et l'an prochain la commission des anciens combattants prendra pour cheval de bataille la décrystallisation de la retraite du combattant.

Il a été demandé que les effets du décret de forclusion relatif à la guerre d'Algérie soient suspendus pour une période de six mois, afin de réviser la situation de certains anciens combattants.

La question de l'attribution de la carte d'ancien combattant aux femmes a été abordée. La commission est bien sûr favorable à l'égalité des textes et à celle des sexes, même à travers un langage inclusif.

Monsieur Jacques DERIVIERE, Président européen de la Confédération européenne des anciens combattants, est venu nous présenter son association. Conscient que si "l'histoire se répète, les historiens aussi", je me garderai de paraphraser Monsieur DERIVIERE et je reprendrai mot à mot l'historique qu'il a brossé pour nous.

Comme cet historique est joint à mon rapport, peut-être souhaitez-vous que je ne le lise pas ; vous trouvez cette page là, et ainsi, nous gagnons quelques minutes.

Monsieur le Président

Parfait.

Monsieur Jacques JANSON

Vous retrouvez donc cet historique.

Les membres de la commission ont salué l'action de la Confédération européenne des anciens combattants en soulignant toutefois la nécessité d'y associer les jeunes, en les sensibilisant à ce que sont les guerres par contraste au prix inestimable de la paix. Diverses initiatives visant à inculquer aux jeunes le devoir de mémoire ont été rapportées.

Notre dernier invité fut le général Jean-Pierre BEAUCHESNE, administrateur de l'ONAC. Il nous a entretenus des secours auxquels peuvent prétendre nos vétérans et des dispositions prévues en cas de rapatriement ou d'hospitalisation en Métropole.

Dans le premier cas, il s'agit de secours attribués par l'ONAC, secours transmis au consulat, auxquels peuvent s'ajouter des secours exceptionnels à demander au Directeur général de l'ONAC, par l'intermédiaire du consulat.

En ce qui concerne les admissions en maison de retraite, le rapatriement sanitaire, les demandes sont à présenter de la même façon. Il est actuellement étudié la possibilité de souscrire une assurance du type "Europ-Assistance" pour faire face aux imprévus.

La commission a tenu à rendre hommage à Alexandre LAURENT, qui avait exercé les fonctions de Rapporteur lors de la vacance de ce poste due à l'annulation de l'élection de juin dernier dans la première circonscription électorale du Canada et à la tenue de nouvelles élections, le 30 mai dernier. A toutes fins utiles, Alexandre LAURENT a démissionné de son poste de Rapporteur et Jacques JANSON, votre serviteur, a été réélu à l'unanimité Rapporteur de la commission temporaire des anciens combattants.

(Applaudissements.)

Merci.

Il vous a déjà été annoncé par le président Henry-Jean LOUSTAU qu'une plaque serait apposée aux Invalides à la mémoire des anciens combattants français à l'étranger. Notre amie Joëlle GARRIAUD-MAYLAM nous dira quelques mots à ce sujet.

Enfin, la commission des anciens combattants, au nom de tous les membres du CSFE, se joint à l'hommage qui sera rendu par les plus hautes autorités françaises et des pays alliés aux 173 000 hommes qui participèrent au débarquement du 6 juin 1944 en Normandie ; nous leur disons notre reconnaissance et notre admiration.

(Applaudissements.)

QUESTIONS-REPONSES

Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Rapporteur.

Je serai extrêmement brève. Vous avez été effectivement informés lors de notre dernière réunion qu'il y aurait une plaque apposée à l'hôtel des Invalides. Je crois que c'est une très belle manifestation qui, pour la première fois, honorera tous nos anciens combattants, tous ceux qui se sont battus et qui sont morts pour la France. Cela me paraissait extrêmement important.

Simplement, ce que je voudrais vous indiquer, ce sont les deux dates qui sont retenues : cette cérémonie aura lieu, et bien évidemment l'ensemble du Conseil supérieur y sera invité ainsi que les associations d'anciens combattants, pendant notre prochaine session plénière, soit le 30 septembre. Je vous serais donc reconnaissante de noter cette date ou de faire en sorte que nous n'ayons pas de réunion en même temps. Mais il y a peut-être aussi une possibilité pour que cette cérémonie soit avancée au samedi en fin d'après-midi le 25 septembre.

Nous vous en informerons bien sûr dans les jours qui viennent, et nous préparons aussi avec le Commandant LOUSTAU, bien sûr, et le Rapporteur un texte qui rendra dignement hommage à ces anciens combattants.

Monsieur le Président

Merci pour ces précisions. Merci Monsieur le Rapporteur pour avoir été bref et nous avoir aidés à rattraper un peu du retard que nous avons accumulé, dû à un débat intense lors de la première présentation.

Y a-t-il des questions ? ... Pas de questions. Bien.

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour : l'information du Sénateur André FERRAND sur sa mission. Monsieur le Sénateur, vous avez la parole.

INFORMATION DU SENATEUR ANDRE FERRAND SUR SA MISSION CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Merci, Monsieur le Président ; merci chers collègues qui êtes encore là à cette heure tardive. J'ai compris qu'il y aurait une prime à la brièveté, et je compte vous la faire aussi rapide que possible.

Il s'agit — c'est ce qu'indique le programme — d'ailleurs d'une information ; et ma présentation, je le répète aussi rapide que possible, tendra d'abord à vous décrire l'esprit dans lequel nous travaillons, en vous donnant quelques indications sur les pistes afin de provoquer vos questions et surtout d'enregistrer vos suggestions.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit — et j'insiste là-dessus avec force — de développer, c'est-à-dire de créer, d'étendre, de moderniser notre réseau, tout en sachant que nous ne disposons pas de plus d'argent que nous en recevions jusqu'à maintenant de la part de l'État.

Il nous faut donc, pour répondre à cette grande demande d'enseignement français qui s'exprime dans de nombreuses régions du monde, pour saisir cette aubaine, trouver d'autres moyens que ceux qui proviennent strictement du budget de l'État, afin de développer ce réseau.

Je dois vous dire que notre approche — et d'ailleurs, je pense que chacun, à commencer par notre troisième Vice-Président du CSFE, que j'ai eu le plaisir de voir sur le terrain à Hô Chi Minh-Ville, à Saïgon, s'en est rendu compte — se veut aussi pragmatique, proche du terrain, adaptée à l'environnement ; c'est d'ailleurs la grande leçon, parmi d'autres mais une des leçons principales, que nous tirons. Et je pense que je n'étonnerai personne en vous disant que tous les cas sont différents : on ne peut pas avoir un esprit de système, et il faut surtout ne pas introduire d'idéologie dans cette affaire, mais avoir une approche faite avant tout de pragmatisme. C'est tout à fait dans ce sens que nous travaillons.

Je dirai un mot quand même sur les établissements que nous avons visités, puisque nous avons pratiquement maintenant achevé la mission ; nous ferons probablement une mission africaine. Ces établissements que nous avons visités ont été sélectionnés en accord avec l'AEFE en vertu de deux critères fondamentaux :

- soit, premier critère, ils représentaient un exemple intéressant et l'on pensait qu'il y avait des idées à en retirer qui pourraient s'avérer utiles ailleurs, tout en les adaptant, puisque encore une fois, pratiquement aucun cas n'est transposable tel quel ;
- soit, deuxième critère, les établissements où il y avait un problème, où il y avait quelque chose à faire et pour lesquels il était intéressant d'essayer d'analyser la nature de ce problème et comment il pourrait éventuellement être résolu dans le cadre justement des objectifs de la mission.

Voilà donc les deux critères qui ont présidé au choix du réseau.

Je suis désolé évidemment que nous n'ayons pas pu aller partout ; beaucoup ont eu la gentillesse de nous dire qu'ils regrettaient que nous ne soyons pas allés chez eux ; mais chacun comprend bien que ce n'était pas envisageable.

Les pistes que nous avons suivies et que nous suivons, nous ne les avons pas inventées. Nous n'inventons rien ; tout est contenu dans tout ce qui a été dit, écrit dans les travaux du CSFE, en particulier de la commission de l'enseignement — n'est-ce pas, cher Président MAC COLL.

Cela a été écrit dans le plan stratégique de l'AEFE, vous le savez ; cela a été écrit dans l'excellent rapport de notre ami Bernard CARIOT au Conseil économique et social. Et notre objectif n'est pas d'inventer, mais d'essayer de franchir une étape vers l'application de ces cas, de ces suggestions, d'avancer et de transformer ces idées, ces pistes en actions. C'est véritablement ce que nous souhaitons faire avant tout.

Alors quelles sont ces pistes ?

Il y en a une par laquelle je crois qu'il faut commencer, parce qu'elle est très importante, c'est celle que j'appelle l'Europe ; mais dans l'Europe, j'inclus beaucoup de choses : il y a l'Europe *in* et l'Europe *out*.

L'Europe *in*, c'est à l'intérieur des frontières des 25, où il y a évidemment beaucoup à faire, en particulier dans le cadre du franco-allemand : exploite-t-on complètement la notion d'*Ersatzschule*, d'école de remplacement ? Je pense à Munich en particulier où, au lycée Jean-Renoir, on s'est rendu compte que le Land de Bavière donnait cette subvention de 50 000 euros par classe et par an uniquement au primaire et pas au collège, alors que si l'on en croit la mairie de Munich, qui n'est pas politiquement du même bord que le Land, on devrait nous les donner pour l'ensemble de l'école.

Si l'on applique ce raisonnement à l'ensemble de nos établissements en Allemagne, il y a peut-être là, peut-être dis-je, un potentiel d'économies pour l'AEFE, où l'on pourrait donc voir les différents Länder allemands contribuer plus largement et permettre ainsi à l'AEFE de réaliser des économies afin d'utiliser ses moyens ailleurs, dans des nouvelles terres de mission, par exemple en Asie.

Mais je ne veux pas trop m'attarder sur la description des pistes, parce que sinon, je serais trop long. Il y a donc le franco-allemand, le transfrontalier : Sarrebrück, Fribourg. Dans la mesure où à Sarrebrück, on sait que les élèves français viennent avant tout du département de la Moselle, ne conviendrait-il pas mieux que ce soit le conseil général de la Moselle ou l'académie de Strasbourg en tout cas qui les prennent en compte ? Est-ce véritablement la vocation de l'AEFE que de gérer ces établissements ?

Il y a aussi tout le chantier, que nous n'avons pas vu mais qui est un vrai chantier, du franco-espagnol — n'est-ce pas, Francis HUSS. Je sais que l'Ambassadeur là-bas s'y intéresse. Nous savons par exemple que l'AEFE utilise 15 % de son budget dans le seul chantier espagnol ; 15 % en Espagne, 10 % au Maroc. Au Maroc, on comprend parfaitement ; 15 % en Espagne, il y a probablement un problème quelque part, on peut se le dire. Cela, c'est à l'intérieur de l'Europe des 25.

A l'extérieur, il existe le "chantier" dit des eurocampus. En fait, ces eurocampus, à l'exception de Tai Peh, sont surtout du franco-allemand : c'est Shanghai qui est l'exemple le plus remarquable ; c'est Manille ; on parle d'une expérience future à Dublin, mais que je ne connais encore pas — ce sont encore les limites. Mais encore une fois, mon propos n'est pas de m'attarder sur chacune des pistes ; je suis à votre disposition pour en parler, mais bien entendu, tout ce qui concerne l'Europe est une piste importante.

Deuxième piste : les pays hôtes, ceux qui accueillent nos écoles. D'évidence pour eux une école française prestigieuse, internationale — on en parlera d'ailleurs tout à l'heure : il faut absolument que l'on ait une image internationale et pas trop franco-française —, nos écoles sont effectivement un facteur d'attractivité pour les pays hôtes, et un certain nombre l'ont compris qui participent au financement. Je cite toujours l'exemple de Bucarest, où les Roumains sont en train de nous donner un terrain dans le centre-ville qui représente un investissement important ; il y en a d'autres comme Doubaï par exemple, où l'on nous a donné un beau morceau de désert, mais d'un désert déjà bien viabilisé.

La coopération décentralisée est une autre piste, mais je la cite un peu pour mémoire. Nous avons envoyé un questionnaire par acquit de conscience dans les territoires, et nous nous rendons compte que nous n'avons pas déchaîné véritablement l'enthousiasme. Donc encore une fois, pour le moment, s'il ne faut certainement pas négliger cette piste, il ne faut pas compter sur elle d'une façon sérieuse.

Il y a tout ce qui pourrait relever de la gestion dite "active" du patrimoine immobilier ; c'est un sujet assez complexe, que l'on cite là aussi pour mémoire, comme on cite pour mémoire la taxe d'apprentissage. La taxe d'apprentissage pourrait-elle fonctionner pour des établissements comme à Mexico où il y a une section technique, etc. — à moins de changer la loi, mais la loi sur la taxe d'apprentissage ne concerne que l'apprentissage, et donc par extension les écoles qui se substituent à l'apprentissage, c'est-à-dire qui dispensent une formation technique, ou mieux professionnelle.

Il y a surtout le partenariat avec les entreprises. C'est un vaste sujet sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Encore une fois, pour faire très rapidement, je vous dirai que, dans le cadre de notre rapport, car le temps passe très vite, je m'en rends compte, nous ne pourrions pas creuser toutes les pistes en détail ; et nous nous concentrons sur un certain nombre de points qui nous paraissent les plus importants, en nous attachant à essayer d'avancer dans l'action, dans la réalisation de ces pistes.

Nous privilégierons bien entendu l'Europe, sur laquelle je me suis un petit peu attardé tout à l'heure ; nous privilégierons le partenariat avec les entreprises, sur lequel je suis tout prêt à faire quand même un petit développement, parce que c'est un élément relativement important.

Et puis, tenant compte du fait que, si l'on veut avoir des partenaires, intéresser des gens, si dans certains pays on rencontre des problèmes — je pense à Delhi, je pense à Manille — d'effectifs, parce que les communautés françaises sont très vulnérables (il suffit d'un chantier que l'on a ou que l'on n'a pas, on n'a à ce moment-là plus assez de clients et il faut donc s'ouvrir sur une

autre clientèle afin de pérenniser la clientèle), il nous faut améliorer ce que j'appelle, vous me pardonnerez ces termes d'entreprises, le produit. Le produit, c'est-à-dire l'enseignement, les programmes, ce que nous proposons.

Je pense qu'un certain nombre d'entre vous avez lu la partie relative à l'enseignement à l'étranger du rapport THÉLOT ; et j'ai été heureux de constater que, véritablement, nos observations recoupaient exactement ses conclusions. A savoir qu'en ce qui concerne le produit, c'est-à-dire nos programmes, non seulement les parents, mais également les parents potentiels réclamaient évidemment que l'on garde ce qui fait la qualité de notre enseignement français : l'exigence, la rigueur, la structuration des esprits. Toutes ces caractéristiques-là qui sont essentielles et sur lesquelles il ne faut évidemment pas transiger, mais aussi qu'il nous faut inclure à tout prix une dose d'international.

Une dose d'international, cela veut dire qu'aujourd'hui, les parents à l'étranger ne comprennent pas que leurs enfants fréquentent une école et n'apprennent pas très vite à parler anglais. Le professeur d'anglais français agrégé à Londres, cela ne marche plus : tant pis s'ils sont un peu moins bons en grammaire, mais ce qui est important, c'est que les enfants pratiquent véritablement l'anglais ; cela est donc indispensable.

Indispensable est aussi l'ouverture sur la langue du pays ; je suis revenu emballé, encore une fois, par ce que j'ai vu à Jean-Renoir à Munich où, dès la maternelle, on a des classes avec une institutrice allemande et une institutrice française : un jour c'est la Française qui fait le cours en français et l'Allemande est son assistante ; le lendemain, c'est le contraire. C'est extraordinaire. Et après, on monte en cylindres, on introduit de l'anglais aussi vite que possible.

Et puis, *in fine*, il faudrait pour couronner tout cela, comme examen de fin d'études secondaires, un diplôme qui soit aussi international que possible.

S'ouvre alors le grand débat : qu'est-ce qu'un diplôme international ?

- Est-ce le bac à option internationale ?

- Est-ce le bac international dit de Genève ? Surtout pas.

- Est-ce le bac européen ? Claire SIMON en a parlé ce matin, mais tout le monde est d'accord pour dire que c'est tellement compliqué et tellement cher qu'il n'a pas beaucoup d'avenir, malheureusement.

Mais il y a d'évidence quelque chose à faire.

A l'éducation nationale, on s'en occupe (à la DESCO, etc.) ; mais on s'en occupe à l'allure de l'éducation nationale, bien tranquillement : on a institué l'abibac et maintenant, on va faire le Batchibac avec les Espagnols, on fera un jour le ALbac (Al = A level) avec les Anglais, je l'imagine, etc.

Mais tout cela à notre rythme ; pendant ce temps, l'équipe du bac dit "de Genève", qui s'est également installée à Cardiff, travaille et progresse au rythme de 20 % par an au nombre d'établissements, d'universités qui acceptent ce diplôme. Et nous sommes en train de nous faire tailler là de belles croupières : il nous faut réagir et donc monter ce diplôme. Ainsi, il nous faut adapter le produit — on en dira un mot.

Mais il faut aussi, dans la mesure où — cet aspect que j'ai gardé pour la fin, car cela me paraît fondamental — il faut donner de l'initiative à nos communautés sur le terrain, que le dispositif s'adapte parfaitement à ces nouvelles missions. La Mission laïque, évidemment, doit jouer un rôle particulier, mais je la cite pour mémoire. On n'oubliera pas l'enseignement confessionnel qui joue souvent un rôle important — n'est-ce pas, Christiane KAMMERMANN au Liban.

Et puis surtout l'AEFE, dont je me plais à dire qu'on en a eu un reflet beaucoup plus positif qu'il y a quelques années : on pense que la nouvelle AEFE est plus ambitieuse, qu'elle est plus claire dans ses intentions. On ne la taxe plus de malthusianisme comme c'était le cas autrefois. Mais il faut que l'AEFE soit organisée de telle manière à pouvoir réagir ; et je pense encore une fois au cas de Saïgon : il n'est pas normal qu'elle ne réponde pas pendant des mois aux propositions qui lui sont faites là-bas parce qu'elle n'a pas les moyens d'imaginer ce que pourrait être la structure administrative du projet qu'on lui propose.

En conclusion, je dirai qu'il faut que l'AEFE soit en mesure de soutenir, d'encourager, de participer au financement des projets qui lui seront proposés par le terrain, parce qu'encore une fois, et ce sera là non pas la conclusion, mais la fin de mon intervention, la grande leçon en tout cas que je retire à ce jour de tout ce que nous avons vu, c'est que les endroits où cela marche, c'est là où il y a un chef de poste, ambassadeur ou consul général, motivé, investi, concerné ; non pas comme certains, car ce n'est pas vrai partout, il faut le dire. Mais je salue le grand nombre de ceux qui sont parfaitement concernés ; qui ont su identifier au sein de la communauté des personnalités, qui ont une certaine pérennité. C'est le problème : les gens qui doivent s'investir dans ces projets ne sont pas des gens qui restent deux ou trois ans, ceux-là n'ont pas le temps ; ce sont des gens qui sont dans la communauté, qui s'investissent autour de l'ambassadeur.

Et je dois dire que j'ai encouragé bien entendu tous les milieux d'affaires ; c'est d'ailleurs comme cela que je pense que le partenariat avec les entreprises va démarrer — enfin il a déjà démarré : on sait bien qu'une grande partie de notre réseau est le produit d'initiatives d'entreprises.

Mais les cas où cela marche, c'est ceux où il y a un chef de poste motivé, des personnes de la communauté qui se sont elles aussi engagées, qui ont la capacité de monter des projets, de les imaginer, de les mener ; c'est aussi là où les délégués sont présents, car malheureusement, il n'y a pas partout des délégués sur place ; mais eux aussi sont présents dans le projet, autour ou au sein du comité de gestion.

Il est vrai que c'est plus facile de monter tel projet à Singapour ou à Shanghai qu'à Manille bien entendu, ou même à New Delhi, où malheureusement, il y a en tout et pour tout 500 Français et peu d'entreprises. Mais il n'y a pas, je pense, d'endroit où n'existe pas une solution, dans la mesure où l'on arrive à mettre en place cette équipe mixte de terrain qui, motivée, a la capacité de monter des projets, un projet pédagogique et un montage financier également.

Étant posé — et c'est une dernière remarque que je soumetts à votre réflexion — qu'il y a de nombreux endroits de par le monde, je pense que vous le savez, où les parents seraient prêts et ont la capacité à payer beaucoup plus cher les frais de scolarité que ce qu'ils paient ; il y a beaucoup d'endroits où nous bradons notre enseignement par rapport à la concurrence.

Bien entendu, le problème, c'est qu'il n'y a pas à l'intérieur de nos établissements que cette clientèle-là : je pense à Tokyo par exemple, où il existe une clientèle franco-japonaise qui est modeste, très modeste ; et à côté, il y a toute une clientèle capable de payer assez cher, et prête à le faire. Comment résoudre cette contradiction ? Je pense que c'est un de nos grands problèmes.

Parce que notre projet, ce n'est pas une école de riches ; c'est une école de qualité, internationale, mais qui doit rester une école française dans ses programmes et qui doit rester l'école de la République, l'école de tous. Mais nous devons être pragmatiques ; il faut voir la réalité en face. Comment faire pour justement obtenir davantage de revenus de la part des parents qui seraient prêts à payer et sont capables de le faire, tout en n'excluant pas, bien entendu, les enfants des familles françaises ou franco-locales moins favorisées ?

On peut peut-être monter une solidarité à l'intérieur de l'école ; il existe différentes possibilités, mais c'est véritablement une des questions qui nous sont posées.

Il y aurait évidemment énormément d'autres choses à dire. Je pense vous avoir exposé, chers amis, l'essentiel, et je suis prêt à vous entendre, et même je le souhaite. Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND et donne la parole à Madame Monique MORALES.

QUESTIONS-REPOSES

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Merci, Monsieur le Président ; je serai très brève. Vous avez parlé, Monsieur FERRAND, d'initiatives de la part de chefs de postes. En effet, en Espagne il y a eu une initiative très intéressante menée par l'Ambassadeur de la création d'un groupe de réflexion sur l'avenir du réseau français en Espagne, qui coûte très cher à l'Agence, comme vous l'avez gentiment fait remarquer. Mais je vous ferais remarquer aussi qu'il y a 22 établissements français en Espagne : donc évidemment, automatiquement cela coûte cher.

Tout était prêt pour créer des chartes d'associations entre l'ambassade et chaque établissement français en Espagne, qui se chargeait entre autres de la formation de tous les enseignants, quel que soit le statut des établissements : c'était quelque chose d'intéressant. Je dis bien c'était.

L'Agence nous a demandé de faire des sacrifices : il faut faire 7 millions d'euros d'économies d'ici quelques années ; certains établissements vont être déconventionnés ; d'autres doivent envisager leur autofinancement dans quelques années également. Et l'on demandait quand même à l'Agence de s'engager à ne pas augmenter ses exigences vis-à-vis du réseau de l'Espagne.

L'Agence a supprimé tout ce paragraphe qui concernait son engagement en quelque sorte et son appui au projet ; et il n'y avait que des sacrifices du côté des établissements, plus rien du côté de l'Agence. Cette charte d'association, qui devait être signée il y a trois semaines, l'ensemble des membres du groupe de travail n'a pas voulu la signer : nous ne pouvions pas nous engager s'il n'y avait pas une preuve de confiance et d'appui de la part de l'Agence.

Tout cela est donc très bien : nous demander de réaliser des choses, de faire preuve d'imagination et de prendre des initiatives ; mais si l'Agence est la première à ne pas respecter les engagements et à ne pas observer les règles du jeu, on n'ira pas très loin.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne

Merci, Monsieur le Président. Je crois qu'il y a certaines entreprises locales qui seraient prêtes à faire des dons ou à passer des conventions avec les écoles, mais elles se heurtent à un problème de fiscalité. Serait-il possible que les filiales étrangères

des entreprises françaises puissent faire remonter cette défiscalisation via le siège en France, car parfois localement, elles ne le peuvent pas ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christiane KAMMERMANN.

Madame Christiane KAMMERMANN, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Je voudrais rendre hommage au Sénateur FERRAND pour le travail qu'il a fait. Je l'ai vu au Liban : vraiment, nous avons admiré la façon dont il travaillait, le tour de toutes les écoles qu'il a effectué et tout ce qu'il a fait, et je le remercie.

Je voudrais simplement lui dire — il a mentionné que beaucoup de parents seraient prêts à payer davantage pour les écoles — que je ne suis pas d'accord avec cela ; en tout cas dans les pays que je représente, les écoles sont extrêmement chères, sans compter les frais d'inscriptions qui sont hors de prix : dans les pays que je représente, il est impossible de payer davantage. Nous avons un problème : beaucoup d'enfants ne peuvent pas aller à l'école parce que c'est trop cher. Je voulais le signaler.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

Je souhaite confirmer ce qu'a dit Madame MORALES en ce qui concerne l'Espagne : c'est tout à fait exact, et j'appuie tout à fait son exposé.

En plus, je voudrais simplement ajouter que vous devez compter, Monsieur le Sénateur, qu'il y a entre 15 et 17 000 élèves français et espagnols et d'autres nationalités scolarisés dans nos lycées et collèges français en Espagne, ce qui explique qu'effectivement, le budget de l'Agence soit élevé. Mais avant de considérer qu'un budget est trop élevé, il faut examiner exactement la situation locale ; ce n'est pas une question de pays, c'est une question d'efforts sur la scolarisation.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Élisabeth KERVARREC.

Madame Élisabeth KERVARREC, membre élu de la circonscription de Vienne

Brièvement, je voudrais aussi revenir sur la question des frais de scolarité. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous avez dit : vous partez du principe qu'il y a des parents qui peuvent payer plus. Personnellement, c'est plutôt un écho différent que j'ai entendu, surtout que l'Agence a demandé dans ma circonscription notamment aux familles de réaliser un effort énorme ces dernières années.

Je voulais simplement vous dire que pour une augmentation des frais de scolarité, il faut dans ce cas prévoir tout de suite un gros budget pour les bourses, parce que cela est lié ; et à l'heure actuelle, nous savons que nous rencontrons aussi des difficultés dans ce domaine. Donc, quant à des frais de scolarité à la carte pour les familles qui pourraient payer et d'autres pas ou moins, j'attends des précisions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

Je réagis à ce qu'ont dit mes collègues précédents : je crois que pour compléter ce que dit André FERRAND et également pour répondre à Christiane KAMMERMANN, les parents accepteraient une augmentation des tarifs à trois conditions : qu'elle soit modérée, planifiée, qu'elle s'accompagne d'un effort de gestion et sur la qualité. Dans ce cas, des parents laissent entendre qu'ils accepteraient une légère hausse des tarifs de l'ordre de 1 à 1,5 % par an en plus de l'inflation ; mais sous certaines conditions et pas dans le vide.

Monsieur le Président

Puisqu'il n'y a plus de questions et avant de passer la parole au Sénateur, si vous le permettez, je vais me donner la parole à moi-même afin d'apporter mon point de vue.

Tout en regrettant effectivement que l'État n'ait plus ou manque de moyens pour moderniser, agrandir, développer le réseau des écoles françaises à l'étranger, je suis obligé de constater qu'il est difficile pour nous de rester inactifs. Même si, en apportant des solutions, nous allons finir par donner raison à ceux qui pensent que l'initiative privée peut pallier le désengagement de l'État et que l'on va peut-être mettre en place un processus irréversible de désengagement.

Une fois ceci dit, il serait quand même souhaitable — et je crois l'avoir dit plusieurs fois lors de la mission du Sénateur — qu'à partir du moment où l'AEFE n'est plus en mesure de remplir cette mission qui était la sienne, elle se montre au moins souple et compréhensive vis-à-vis des solutions qu'on lui apporte.

Car quand on lui apporte des solutions sur un plateau et que l'on vous répond : "C'est trop difficile ; on n'a pas de solution", je trouve cela particulièrement choquant. A partir du moment où l'on n'a plus les moyens d'une politique, on essaie au moins de donner aux partenaires qui veulent vous aider les moyens de le faire. Merci.

(Brefs applaudissements.)

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Je ferai quelques réponses.

D'abord une réponse groupée sur l'Espagne : personnellement, je suis très content de notre réseau et de notre influence en Espagne, et je suis le premier à citer l'exemple de Madame LOYOLA DE PALACIO à Bruxelles, qui s'exprime dans un français remarquable et qui a été, quoi qu'on puisse en penser, une personne qui s'est montrée toujours positive pour nos diplomates.

Ce que je demande simplement, c'est : est-il bien raisonnable aujourd'hui, dans le contexte européen, que 15 % du budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger soient consacrés à l'Espagne ?

Et je pense que c'est le plan, encore une fois que je ne connais pas ; et nous allons certainement rencontrer Monsieur l'Ambassadeur SCHRAMEK avant la fin de la mission justement pour en parler, mais c'est bien l'objet de sa réflexion. Je n'ai donc pas d'opinion, sachez-le, et surtout, je ne suis pas triste de constater qu'il y a, comme vous l'avez dit, quelque 17 000 élèves dans notre réseau en Espagne, bien entendu.

Madame SCHMID, vous me demandez si les entreprises pourraient profiter éventuellement de la loi sur le mécénat : c'est la loi d'août 2003. Il faut quand même le savoir, il y a maintenant une loi en France qui permet aux entreprises qui font des dons à objet culturel — et il nous a été dit et répété que l'enseignement français à l'étranger en faisait partie ; cependant, on n'a pas encore fait le premier test, et il faudra faire un test en grandeur nature pour voir si Bercy suit vraiment — de déduire 60 % du montant du don de leurs impôts, et non pas de l'assiette.

C'est très intéressant et cela fait partie de la démarche de partenariat avec les entreprises - que je n'ai pas développée. Cela parce qu'il ne faut pas effaroucher les entreprises, qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Nous avançons ; nous avons contacté un certain nombre de grands groupes. J'espère que nous mettrons en route un processus avant la fin de la mission avec les entreprises ; mais il faut avancer très prudemment, et je ne voudrais surtout pas vendre la peau d'un ours qui est loin d'être tué.

Mais c'est une préoccupation que nous avons justement que de permettre aux entreprises qui voudraient profiter des dispositions de cette loi pour financer un établissement quelque part dans le monde de pouvoir le faire. Cela concerne le point que soulève Madame SCHMID.

Madame KAMMERMANN, chère Christiane, bien sûr, mais je ne faisais pas allusion au Liban. Bien que... Bien que... Je ne suis pas sûr qu'au Liban il n'existe pas une réserve de parents libanais qui, si nous disposions de plus de places dans certains de nos grands établissements, ne seraient pas prêts à payer plus cher ; c'est encore quelque chose qui reste discutable.

Mais je ne pensais pas expressément au Liban : je pense en particulier aux pays du Golfe, à certains pays d'Asie, en tout cas où une catégorie sociale aisée existe ; ce ne sont pas nécessairement des pays riches : ce sont de ces pays où il y a des pauvres, des riches et pas beaucoup de classes moyennes. Et il se trouve que ce sont les riches qui envoient leurs enfants souvent dans nos écoles. Alors, pourquoi ne pas leur faire payer plus cher pendant qu'ils sont prêts à le faire ?

Mais bien entendu, Élisabeth, cela suppose — je croyais avoir été bien clair là-dessus — une augmentation très importante du budget des bourses à ce moment-là. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a quand même quelque chose d'un petit peu aberrant : c'est de se priver de recettes potentielles émanant d'étrangers qui sont prêts à payer le vrai prix de notre enseignement parce que sinon, on éliminerait les enfants français. Il y a peut-être une compensation à imaginer justement ; c'est cela mon souci, vraiment ; j'insiste beaucoup là-dessus.

Cher Président, avec toi je regrette effectivement — nous savons bien ce dont nous parlons tous les deux — que l'État ait mis - je ne dirais pas si longtemps parce qu'il n'a toujours pas répondu - à répondre à la proposition que vous lui aviez faite sur le terrain. Je suis d'accord.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur. Avant de passer au prochain point qui sera bref, qui est la présentation du prochain projet d'ordre du jour, je voudrais profiter de ce que vous êtes encore là pour que nous remercions Alice LE CAER, qui a passé deux ans et demi au CSFE et qui va partir à Pondichéry : merci par le volume de vos applaudissements de compenser le faible nombre que nous sommes encore dans la salle. Merci.

(Vifs applaudissements.)

Monsieur Roland BRÉJON, Secrétaire général du CSFE

Pour prolonger cet instant d'émotion, je ne dirai qu'une seule phrase, puisque je suis content que vous vous associiez aux remerciements et aux compliments du Président : je suis au Département depuis 31 ans, je n'ai jamais connu d'agent en début de carrière qui me semble aussi prometteur. Merci, Alice.

(Vifs applaudissements.)

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 57^E ASSEMBLEE
PLENIERE DU 27 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2004**

Monsieur le Président

Dernier point ; je pense que l'on vous a distribué le projet d'ordre du jour de notre 57^e assemblée plénière. Je crois qu'il n'y a pas de commentaire particulier à faire, si ce n'est un qui me semble être particulièrement d'actualité, compte tenu du retard que nous avons accumulé aujourd'hui : il a été décidé que, lors de la prochaine assemblée, nous ne ferions que deux présentations de rapports par demi-journée :

- un rapport d'une commission permanente et
- un rapport d'une commission temporaire,

de façon à laisser plus de temps au débat, qui, comme nous l'avons vu en ce début d'après-midi, pouvait être très riche.

Vous avez la parole.

Monsieur Michel DUCAUD, membre élu de la circonscription de Tananarive

Monsieur le Président, puis-je me permettre d'expérience de vous faire observer que la présentation du rapport de la commission des affaires sociales jeudi matin sera matériellement impossible, car d'expérience, je sais, avec tous les déboires que j'ai connus dans tous mes rapports précédents avec le secrétariat, qu'à 9 h du matin, nous ne serons jamais prêts.

J'ai donc proposé une permutation : serait-il possible de le programmer l'après-midi, de façon à nous permettre de le finaliser le matin ? J'ai déjà demandé à la Présidente de la commission temporaire de la formation professionnelle : elle est d'accord pour permuter.

Monsieur le Président indique que cela est noté et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne

Pas sur ce point.

Monsieur le Président

Ce point est noté. Sur le point suivant.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président. J'avais juste une question : pourquoi avez-vous placé la présentation du rapport de la commission des anciens combattants en bureau le samedi matin et pas en plénière ? C'est juste une information.

Monsieur le Président

C'est une erreur.

Monsieur Roland BRÉJON, Secrétaire général du CSFE

Excusez-moi, encore sous le coup de l'émotion de quitter Alice, j'ai oublié de vous présenter Mademoiselle Léontine TITUS (*applaudissements*) qui, comme vous l'avez constaté, était donc parmi nous ces deux jours-ci, et qui reprendra les attributions d'Alice, malheureusement seulement à partir du 1^{er} septembre puisqu'elle est actuellement retenue par son patron, Monsieur Ronny ABRAHAM, le Directeur des affaires juridiques du Quai d'Orsay. Mais nous lui souhaitons dès à présent la bienvenue.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

Cela s'adresse autant au Vice-Président qu'à notre Secrétaire général : je voudrais insister sur le fait que beaucoup de réunions se superposent, et je souhaiterais que plusieurs de nos collègues appartiennent à plusieurs commissions, notamment les commissions des anciens combattants, qui coïncident avec d'autres commissions, et l'on ne peut pas être partout à la fois.

Je souhaiterais donc que, dans les projets de programmes, on tienne compte de ces duplications et que l'on essaie si possible par des horaires ou par des jours de ne pas faire se superposer deux réunions à la fois.

En effet, les commissions permanentes ont bien entendu le pas sur les commissions temporaires, nous le savons ; mais, vous le savez aussi, si on a créé des commissions temporaires, ce sont des personnes qui sont membres de commissions permanentes : donc, si une commission temporaire se tient en même temps qu'une commission permanente, cela veut dire qu'il y en a une des deux qui est frustrée de ses membres.

Je souhaiterais donc qu'il y ait réellement une étude sur la possibilité d'améliorer cette situation.

Monsieur le Président

Juste sur ce point, nous avons pris soin de prévoir les réunions des commissions temporaires le mercredi, alors qu'il n'y a pas de commissions permanentes au même moment. Il est clair que si des personnes font partie de deux commissions temporaires, il leur sera difficile de participer aux deux commissions en même temps ; et je vois mal comment on pourrait y arriver.

Monsieur le Président donne la parole à Madame SCHOEPNER.

Madame SCHOEPNER, membre de la circonscription de Stuttgart

Je serai très brève ; on en a déjà parlé et cela a déjà été dit plusieurs fois : ce ne serait pas mal et on gagnerait beaucoup de temps si l'on évitait de réinviter les intervenants qui ont déjà pu dire ce qu'ils avaient à dire dans les commissions, que l'on ne refasse pas la commission en assemblée plénière et au bureau ; on perd un temps fou, on refait tout de zéro.

Deuxième point également, ce que l'on a dit au moment du rapport des anciens combattants, que l'on ne nous relise pas mot à mot les rapports, qu'on les présente.

Monsieur le Président

C'est bien noté ; c'est une réflexion qui a déjà été faite : nous avons demandé que les rapporteurs synthétisent le rapport, mais les habitudes perdurent.

C'est justement pour permettre qu'il y ait des débats lors des présentations des rapports de commissions que lors de la prochaine session, nous n'avons prévu que deux présentations de rapports par demi-journée.

Je vous remercie d'avoir été aussi patients. Merci beaucoup et au mois de septembre.

(Applaudissements.)